

Loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002, portant loi de finances pour l'année 2003 (1).

Au nom du peuple,
La chambre des députés ayant adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Dispositions budgétaires

ARTICLE PREMIER :

Est et demeure autorisée pour l'année 2003 la perception au profit du Budget de l'Etat les recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 11 410 000 000 Dinars répartis comme suit :

- Recettes du Titre I : 7 430 000 000 Dinars
- Recettes du Titre II : 3 541 000 000 Dinars
- Recettes des Fonds Spéciaux du Trésor : 439 000 000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau « A » annexé à la présente loi.

ARTICLE 2 :

Le montant des crédits de paiement des dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2003 est fixé à 11.410.000.000 Dinars répartis par parties comme suit :

- Première partie : Rémunérations publiques : 3 963 833 000 Dinars
- Deuxième partie : Moyens des services : 501 471 000 Dinars
- Troisième partie : Interventions publiques : 748 334 000 Dinars
- Quatrième partie : Dépenses de gestion imprévues : 69 362 000 Dinars
- Cinquième partie : Intérêts de la dette publique : 1 008 000 000 Dinars
- Sixième partie : Investissements directs : 926 941 000 Dinars
- Septième partie : Financement public : 547 640 000 Dinars
- Huitième partie : Dépenses de développement imprévues : 43 419 000 Dinars
- Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées : 485 000 000 Dinars
- Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique : 2 677 000 000 Dinars
- Onzième partie : Dépenses des Fonds Spéciaux du Trésor : 439 000 000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :
Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 16 décembre 2002.

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

ARTICLE 3 :

Le montant total des crédits de programmes de l'Etat pour l'année 2003 est fixé à 2.037.376.000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par programmes et par projets conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.

ARTICLE 4 :

Le montant des crédits d'engagement des dépenses de développement du budget de l'Etat, pour l'année 2003 est fixé à 3.020.000.000 Dinars répartis par parties comme suit :

- Sixième partie : Investissements directs : 1 393 706 000 Dinars
- Septième partie : Financement public : 564 100 000 Dinars
- Huitième partie : Dépenses de développement imprévues : 185 483 000 Dinars
- Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées : 876 711 000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

ARTICLE 5 :

Les crédits du chapitre des dépenses imprévues du Budget de l'Etat pour l'année 2003 sont fixés dans la limite de 112 781 000 Dinars au titre de paiement et de 185 483 000 Dinars au titre d'engagement répartis comme suit :

* Titre Premier :

- Quatrième partie : Dépenses de gestion imprévues

- Crédits de paiement : 69 362 000 Dinars

* Titre Deux :

- Huitième partie : Dépenses de développement imprévues

- Crédits d'engagement : 185 483 000 Dinars

- Crédits de paiement : 43 419 000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément aux tableaux « B » et « D » annexés à la présente loi.

ARTICLE 6 :

Les crédits du chapitre de remboursement de la dette publique en principal et intérêts, sont évalués pour l'année 2003 à 3.685.000.000 Dinars répartis par parties comme suit :

- Cinquième partie : Intérêts de la dette publique : 1 008 000 000 Dinars
- Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique : 2 677 000 000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau «B » annexé à la présente loi.

ARTICLE 7 :

Le montant des ressources d'emprunt de l'Etat net des remboursements du principal de la dette publique est fixé à 734.000.000 Dinars pour l'année 2003.

ARTICLE 8 :

Les recettes affectées aux fonds spéciaux du trésor et les dépenses y afférentes pour l'année 2003 sont fixées à 439 000 000 Dinars conformément au tableau "E" annexé à la présente loi.

ARTICLE 9 :

Le montant des recettes et des dépenses des établissements publics dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, est fixé à 510 351 500 Dinars pour l'année 2003 conformément au tableau «F» annexé à la présente loi.

ARTICLE 10 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder des prêts du Trésor aux entreprises publiques en vertu des dispositions de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 40 000 000 Dinars pour l'année 2003.

ARTICLE 11 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat en vertu de la législation en vigueur est fixé à 1 200 000 000 Dinars pour l'année 2003.

Interventions du fonds de promotion de la formation et de l'apprentissage professionnel

ARTICLE 12 :

Les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 17 de la loi n°99-101 du 31 Décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 sont modifiées comme suit :

Le fonds finance les dépenses relatives à la formation, à l'apprentissage et aux activités destinées au développement des qualifications professionnelles et notamment:

- la construction, l'équipement et l'aménagement des espaces de formation professionnelle ;
- les dépenses de fonctionnement des établissements de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- les programmes et les instruments de l'apprentissage professionnel ;
- les subventions au profit des promoteurs des établissements privés de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- les autres dépenses relatives à la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage et ce dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques

ARTICLE 13 :

Est modifié l'article 82 de la loi n°85-109 du 31 décembre 1985 portant loi de finances pour l'année 1986 comme suit :

Article 82 : Le Premier Ministre est l'ordonnateur du fonds de restructuration du capital des entreprises publiques.

Prélèvement sur les ressources du fonds « compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » au profit « du fonds de restructuration du capital des entreprises publiques »

ARTICLE 14 :

Est autorisé le prélèvement pour l'année 2003 d'un montant de 13 000 000 Dinars des ressources du fonds spécial du trésor intitulé « Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques ».

Création d'un fonds de développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication et affectation de ressources à son profit

ARTICLE 15 :

Sont remplacées les dispositions des articles 19 et 20 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 par ce qui suit :

Article 19 : Il est ouvert dans les écritures du Trésorier Général de Tunisie un compte spécial du Trésor intitulé « Fonds de développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication ».

Ce fonds est destiné à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des organismes publics intervenant dans le domaine des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication ainsi que les interventions et les activités liées au développement de ce secteur conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le fonds finance également le régime d'incitation à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information.

Les interventions et les activités concernées ainsi que les modalités de leur financement sont fixées par décret.

Le Ministre chargé des technologies de la communication est l'ordonnateur de ce fonds. Les dépenses de ce fonds ont un caractère évaluatif.

Article 20 : Le fonds de développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication est financé par :

- Le produit de la redevance instituée par l'article 68 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour l'année 2002,

- Les reliquats du budget de l'Instance Nationale des Télécommunications prévues par l'article 41 (bis) du code de télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 tel que modifié par la loi n°2002-46 du 7 mai 2002 ,

- Les reliquats du budget de l'Agence Nationale des Fréquences fixés sur la base des états financiers de l'établissement approuvés conformément à la réglementation en vigueur. Ces reliquats sont versés au fonds avant la fin de l'année qui suit l'année budgétaire concernée,

- Les montants provenant de la cession des participations au capital des sociétés bénéficiaires du système d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,

- Les autres ressources qui pourraient être affectées au fonds conformément à la législation en vigueur.

Création d'un régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information

ARTICLE 16 :

Sont remplacées les dispositions de l'article 12 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 par ce qui suit :

Article 12: Est créé un régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information ayant pour objectif la promotion des projets contribuant au soutien de l'innovation dans ce domaine.

ARTICLE 17 :

Est remplacé le terme "fonds" prévu par les articles 13 et 14 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 par le terme « régime » .

ARTICLE 18 :

Sont abrogées les dispositions de l'article 15 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999.

Encouragement à la création des entreprises

ARTICLE 19 :

Les investissements nouveaux dans les secteurs prévus par le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 réalisés par les personnes physiques ou les personnes morales dans le cadre de petites entreprises conformément aux conditions prévues par l'article 20 de la présente loi, bénéficient des avantages suivants :

- une prime d'investissement dans la limite de 6% du coût de l'investissement, sans tenir compte du fonds de roulement,

- la prise en charge par l'Etat de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale au titre des

salaires payés aux salariés de nationalité tunisienne durant les trois premières années à compter de la date d'entrée en activité effective du projet,

- l'exonération de la contribution au fonds de promotion du logement pour les salariés durant les trois premières années à compter de la date d'entrée en activité effective du projet,

- l'exonération de la taxe de formation professionnelle durant les trois premières années à compter de la date d'entrée en activité effective du projet.

Ces dispositions sont applicables aux investissements déclarés à partir du 1er janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2006.

Les avantages accordés au titre des investissements prévus par le présent article sont retirés des bénéficiaires en cas de non respect des conditions prévues par l'article 20 de la présente loi ou en cas de non commencement de l'exécution du programme d'investissement objet de l'avantage après l'expiration d'une année à partir de la date du dépôt de la déclaration de l'investissement. Les primes et avantages accordés doivent être remboursés en cas de non réalisation de l'investissement ou en cas de détournement de l'objet initial de l'investissement, majorés des pénalités exigibles conformément à la législation en vigueur.

Le remboursement des primes est effectué sur la base d'un arrêté motivé du ministre des finances.

Les conditions d'application des dispositions du présent article sont fixées par décret.

ARTICLE 20 :

Le bénéfice des avantages prévus par l'article 19 susvisé est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

- le coût de l'investissement ne doit pas dépasser un montant fixé par décret,

- les projets doivent être réalisés soit sous forme d'entreprises individuelles, soit sous forme de sociétés par les titulaires de diplômes universitaires, les diplômés des centres de formation professionnelle ou par les titulaires de certificat d'aptitude professionnelle ,

- le promoteur doit au préalable obtenir un accord de principe de financement auprès d'un établissement de crédit.

Les avantages fiscaux et financiers prévus par l'article 19 de la présente loi ne sont pas cumulables avec les incitations de la même catégorie prévues par d'autres textes relatifs à l'incitation à l'investissement.

Création de Comptes Epargne pour l'Investissement

ARTICLE 21 :

Est ajouté au code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un article 39 bis ainsi libellé :

Article 39 bis :

Sous réserve des dispositions de l'article 12 bis de la loi n°89-114 du 30 décembre 1989 portant promulgation du

code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, les montants déposés par les personnes physiques dans des comptes-épargne pour l'investissement ouverts auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou auprès d'un établissement de crédit ayant la qualité de banque, sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de dépôt dans la limite de 20000 dinars par an.

Les montants déposés dans les comptes prévus au paragraphe ci-dessus ainsi que les intérêts y afférents doivent être bloqués et ne peuvent être retirés que pour la réalisation de nouveaux projets individuels, par le titulaire du compte ou par ses enfants, éligibles aux avantages fiscaux prévus par la législation en vigueur ou pour la souscription au capital initial d'entreprises ouvrant droit à déduction des revenus ou bénéfices réinvestis conformément à la législation en vigueur relative à l'incitation à l'investissement.

Les montants déposés dans les comptes épargne pour l'investissement, y compris les intérêts y afférents, doivent être utilisés au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit l'expiration de la période de l'épargne. Toute opération de retrait des fonds pour une raison autre que la réalisation des projets prévus par le présent article ou tout projet réalisé après l'expiration de la période susvisée, entraîne le paiement de l'impôt dû et non acquitté au titre des montants déposés y compris les intérêts y afférents majoré des pénalités calculées conformément à la législation fiscale en vigueur. Les pénalités de retard ne seront pas exigibles lorsque le retrait des montants déposés a lieu suite à la survenance d'événements imprévisibles tels que définis par la législation en vigueur.

L'emploi des montants déposés dans les comptes épargne pour l'investissement pour la réalisation de projets ou pour la souscription au capital d'entreprises n'ouvre pas droit à la déduction prévue par la législation fiscale au titre du réinvestissement des revenus.

Les conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes épargne pour l'investissement, les modalités de leur gestion, ainsi que la période de l'épargne, sont fixées par arrêté du ministre des finances.

ARTICLE 22 :

Est ajouté à l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un n°15 ainsi libellé:

15. Les intérêts des comptes épargne pour l'investissement prévus par l'article 39 bis du présent code dans la limite de 2000 dinars par an.

ARTICLE 23 :

Les dispositions de l'article 31 de la loi n°82-91 du 31 décembre 1982 portant loi de finances pour la gestion 1983 sont abrogées.

Création d'un régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital

ARTICLE 24 :

Est institué un régime de garantie de certaines catégories de prêts accordés par les établissements de crédit aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et à certaines catégories de participations effectuées par les sociétés d'investissement à capital risque dans les entreprises citées, intitulé « Régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital ».

La gestion du régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital est confiée à une société spécialisée en vertu d'une convention conclue entre le ministre des finances et ladite société. La convention susvisée fixe également les conditions et les modalités d'intervention du régime de garantie.

Le régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital est financé par :

- une dotation financière imputée sur les ressources du fonds national de garantie dont le montant est fixé par décret ;
- une participation des bénéficiaires des crédits garantis par le régime de garantie et des sociétés d'investissement à capital risque dont les participations sont garanties par ledit régime. Les taux et les conditions de prélèvement de cette participation sont fixés par arrêté du ministre des finances ;
- les revenus de placement des soldes du régime de garantie ;
- les autres ressources qui pourraient être affectées au régime de garantie conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 25 :

Le Ministre des finances, agissant pour le compte de l'Etat, est autorisé à souscrire au capital de la société à laquelle est confiée la mission de gestion du régime de garantie des crédits accordés aux moyennes entreprises dans l'industrie et les services et des participations dans leur capital dans la limite d'un montant égal à un million cent mille dinars (1.100.000 dinars) à libérer en une seule fois.

Encouragement du secteur privé à investir dans le logement universitaire

ARTICLE 26 :

Est ajouté au premier paragraphe de l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 un cinquième tiret ainsi libellé:

- octroi de terrains au dinar symbolique au profit des promoteurs dans le logement universitaire durant la période

allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2004 à condition de réaliser le projet dans un délai d'un an à compter de la date d'obtention du terrain et l'exploitation du projet conformément à son objet durant une période qui ne peut être inférieure à dix ans.

Affectation de ressources au profit du fonds national de l'emploi

ARTICLE 27 :

Sont affectées au profit du fonds national de l'emploi les ressources provenant des taxes suivantes :

- le droit compensateur sur le ciment institué par l'article premier du décret-loi n°73-11 du 17 octobre 1973 et ratifié par la loi n°73-66 du 19 novembre 1973,
- la redevance sur les ventes du ciment instituée par l'article 105 de la loi n°81-100 du 31 décembre 1981 portant loi de finances pour la gestion 1982.

ARTICLE 28 :

Sont abrogées les dispositions de l'article 57 de la loi n°95-109 du 25 décembre 1995 portant loi de finances pour l'année 1996 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001.

Prorogation du délai de la déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation

ARTICLE 29 :

Demeure applicable, la déduction totale des revenus et bénéfices provenant de l'exportation pour les entreprises exportatrices dans le cadre de la législation fiscale en vigueur et dont la durée de déduction totale de leurs revenus et bénéfices provenant de l'exportation expire avant l'année 2007, et ce pour les revenus et bénéfices réalisés jusqu'au 31 décembre 2007.

Encouragement des opérations de fusion de sociétés

ARTICLE 30 :

1) Est ajouté à l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe I quater ainsi libellé :

- I. Quater : En cas de fusion de sociétés, les provisions déduites conformément aux dispositions des paragraphes I, I bis et I ter du présent article et n'ayant pas perdu leur objet ne sont pas à réintégrer dans les résultats de la société absorbée. Lesdites provisions doivent être inscrites au bilan de la société ayant reçu les actifs objet des provisions dans le cadre de l'opération de fusion.

Toutefois, lesdites provisions sont réintégrées dans les résultats réalisés par la société qui les a enregistrées dans son bilan et ce, au titre de l'année au cours de laquelle ces provisions sont devenues sans objet.

2) L'expression « société absorbante » prévue au deuxième alinéa du paragraphe VII septies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « la société ayant reçu les actifs dans le cadre de l'opération de fusion ».

Prorogation du délai de déduction des déficits d'exploitation

ARTICLE 31 :

Le dernier alinéa de l'article 8 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

Le revenu ainsi constitué tient compte du déficit constaté dans l'une des catégories du revenu dégagé par une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises. Si le revenu global n'est pas suffisant pour que l'imputation puisse être intégralement opérée, le reliquat du déficit est reporté successivement, sur le revenu global des années suivantes jusqu'à la quatrième année inclusivement.

Ne sont plus déductibles les déficits non imputés sur les revenus des années suivant celle ayant enregistré le déficit et ce, dans la limite des revenus réalisés.

ARTICLE 32 :

Le paragraphe IX de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

IX.- Le déficit enregistré au titre d'un exercice et dégagé par une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises est déduit successivement des résultats des exercices suivants et ce jusqu'à la quatrième année inclusivement.

Pour tout exercice bénéficiaire, la déduction des déficits et des amortissements s'effectue selon l'ordre suivant :

- a- les déficits reportables ;
- b- les amortissements de l'exercice concerné ;
- c- les amortissements réputés différés en périodes déficitaires.

Les déficits, non déduits des résultats bénéficiaires des années suivantes ne sont plus reportables et ce, dans la limite des bénéfices réalisés. Le revenu ainsi constitué tient compte du déficit constaté dans l'une des catégories du revenu dégagé par une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises. Si le revenu global n'est pas suffisant pour que l'imputation puisse être intégralement opérée, le reliquat du déficit est reporté successivement, sur le revenu global des années suivantes jusqu'à la quatrième année inclusivement.

Ne sont plus déductibles les déficits non imputés sur les bénéfices des années suivant celle ayant enregistré le déficit et ce, dans la limite des bénéfices réalisés.

Harmonisation de la fiscalité du secteur du tourisme

ARTICLE 33 :

Sont ajoutés au paragraphe II du tableau « B bis » annexé au code de la taxe sur la valeur ajoutée deux numéros 16 et 17 ainsi libellés :

16. La location des anneaux d'amodiation dans les ports de plaisance.

17. L'exploitation des campings touristiques conformément à un cahier de charges approuvé par arrêté du ministre de tutelle du secteur.

ARTICLE 34 :

Les dispositions du numéro 3 du paragraphe II du tableau « B bis » annexé au code de la taxe sur la valeur ajoutée sont modifiées comme suit :

3. Les excursions et circuits réalisés à l'intérieur de la Tunisie par les agences de voyage.

Elargissement du champ d'application de la taxe de formation professionnelle

ARTICLE 35 :

Outre les personnes soumises à la taxe de formation professionnelle en vertu des articles 338 et 364 du code de travail, la taxe de formation professionnelle est due par les personnes morales et les personnes physiques exerçant les professions non commerciales prévues par l'article 21 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

ARTICLE 36 :

Les dispositions de l'article 29 de la loi n°88-145 du 31 décembre 1988 portant loi de finances pour l'année 1989 sont modifiées comme suit :

Article 29 :

La taxe de formation professionnelle est due mensuellement sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés durant le mois précédent.

Création d'un fonds de soutien de la couverture sociale des artistes, créateurs et intellectuels et affectation de ressources à son profit

ARTICLE 37 :

Est créé un fonds intitulé « fonds de soutien de la couverture sociale des artistes, créateurs et intellectuels » destiné à soutenir le financement du régime de couverture sociale des artistes, créateurs et intellectuels.

Le ministre chargé de la culture est l'ordonnateur de ce fonds. La gestion du fonds est confiée à la caisse nationale de sécurité sociale en vertu d'une convention conclue entre le ministre chargé de la culture et ladite caisse.

ARTICLE 38 :

Le fonds de soutien de la couverture sociale des artistes, créateurs et intellectuels est alimenté par :

- les ressources provenant de la taxe sur la valeur des contrats conclus avec les artistes étrangers instituée par l'article 94 de la loi n°83-113 du 30 décembre 1983 portant loi de finances pour l'année 1984 tel que modifié et complété par les textes subséquents,
- les dons et subventions des personnes physiques et des personnes morales,

- les autres ressources qui peuvent lui être affectées conformément à la législation en vigueur,
- une subvention du budget de l'Etat, le cas échéant.

ARTICLE 39 :

Est créée au profit du fonds de soutien de la couverture sociale des artistes, créateurs et intellectuels une taxe due par les organisateurs de ces spectacles sur le prix des billets d'entrée aux spectacles de musique, de chant, de théâtre ainsi qu'aux spectacles de danse et de cirque. Cette taxe est perçue sur la base d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration à déposer à la recette des finances compétente durant :

- les quinze premiers jours du mois suivant le mois au cours duquel le spectacle a été organisé pour les personnes physiques,
- les vingt huit premiers jours du mois suivant le mois au cours duquel le spectacle a été organisé pour les personnes morales.

Le tarif de la taxe instituée par le présent article est fixé par décret.

ARTICLE 40 :

Sont applicables à la taxe due sur le prix des billets d'entrée aux spectacles prévus par l'article 39 de la présente loi les sanctions applicables en matière de retenue à la source.

Fixation du montant de l'indemnité de licenciement exonéré de l'impôt sur le revenu

ARTICLE 41 :

Le numéro 5 de l'article 38 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

5- La gratification de fin de service dans les limites fixées dans le cadre de la législation régissant le travail ou dans les limites des montants fixés dans le cadre des opérations de licenciement de salariés pour des raisons économiques et approuvées par la commission de contrôle des licenciements ou par l'inspection du travail ou fixées dans le cadre des décisions de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques.

Réduction de la période de non cession des autobus et des véhicules automobiles bénéficiant de privilèges fiscaux et destinés exclusivement au transport des handicapés

ARTICLE 42 :

L'expression « sept ans » reprise par le paragraphe 7.16.2 des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n°89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié et complété par les textes subséquents et par les articles 49, 50 et 51 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour l'année 2002 et relatifs à l'allègement de la fiscalité

appliquée aux véhicules automobiles aménagés spécialement à l'usage des handicapés physiques, est remplacée par l'expression « cinq ans ».

Réduction du droit d'enregistrement exigible sur les contrats de location de terrains agricoles

ARTICLE 43 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre le n° 27 bis libellé comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars (par page)
27 bis- Les contrats de location de terrains agricoles lorsque le montant annuel du loyer ne dépasse pas 1500 dinars.	1 par page

Réduction du droit fixe d'enregistrement sur les micro-crédits dans le secteur agricole et de pêche

ARTICLE 44 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre le n° 29 libellé comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars (par page)
29- Les contrats de prêts accordés aux agriculteurs et aux pêcheurs lorsque leur montant ne dépasse pas le montant des micro-crédits accordés par les associations	1 par page

Extension du champ d'application de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés pour les personnes non résidentes et non établies en Tunisie et assouplissement de leurs obligations fiscales

ARTICLE 45 :

Les dispositions de l'article 3 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

Article 3 :

L'impôt est également dû par les personnes physiques non résidentes qui réalisent des revenus de source tunisienne ou qui réalisent la plus-value prévue au paragraphe 2 de l'article 27 du présent code mais à raison des seuls revenus ou plus-value.

Toutefois, l'impôt n'est pas dû sur :

- les intérêts des dépôts et des titres en devises ou en dinars convertibles ;

- les revenus distribués au sens de l'alinéa « a » du paragraphe II et du paragraphe II bis de l'article 29 du présent code et les tantièmes attribués aux membres du conseil d'administration visés au paragraphe 3 de l'article 30 du présent code et les revenus visés à l'article 31 du présent code.

- Les rémunérations payées par les entreprises totalement exportatrices telles que définies par la législation en vigueur, au titre :

- des droits d'auteur ;
- de l'usage, de la concession de l'usage ou de la cession d'un brevet, d'une marque de fabrique ou de commerce, d'un dessin ou d'un modèle, d'un plan, d'une formule ou d'un procédé de fabrication, y compris les films cinématographiques ou de télévision ;
- de l'usage ou de la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial, agricole, portuaire ou scientifique ;
- des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique ;
- des études techniques ou économiques, ou d'une assistance technique.

- les rémunérations pour affrètement de navires ou d'aéronefs affectés au trafic international ;

- la plus-value de cession des valeurs mobilières.

ARTICLE 46 :

Les dispositions du paragraphe II de l'article 45 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

II. L'impôt sur les sociétés est également dû par les personnes morales non établies ni domiciliées en Tunisie qui réalisent des revenus de source tunisienne ou une plus-value provenant de la cession d'immeubles sis en Tunisie ou des droits y relatifs ou de droits sociaux dans les sociétés civiles immobilières et non rattachés à des établissements situés en Tunisie et ce à raison des seuls revenus ou plus-value.

La plus-value soumise à l'impôt sur les sociétés et provenant de la cession d'immeubles ou des droits visés au présent paragraphe, est égale à la différence entre le prix de cession et le prix de revient ou d'acquisition.

L'impôt n'est pas dû sur les revenus prévus au deuxième paragraphe de l'article 3 du présent code.

ARTICLE 47 :

Les dispositions du troisième tiret de l'alinéa « b » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

- des rémunérations et revenus servis aux non domiciliés ni établis et non réalisés dans le cadre d'un établissement situé en Tunisie et ce , sous réserve des dispositions des alinéas « c » et « e » du présent paragraphe.

ARTICLE 48 :

Est ajouté aux dispositions du premier alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Ce taux s'applique également à la plus-value prévue au paragraphe II de l'article 45 du présent code.

Toutefois, les intéressés peuvent opter pour le paiement de l'impôt sur les sociétés au titre de ladite plus-value au taux de 15% du prix de cession.

ARTICLE 49 :

Est ajouté aux dispositions de l'alinéa « b » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un cinquième tiret ainsi libellé :

- du prix de cession des immeubles ou des droits visés au paragraphe II de l'article 45 du présent code payé par l'Etat, les collectivités locales, les sociétés ou les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

ARTICLE 50 :

Est ajouté aux dispositions du paragraphe 1 du paragraphe II de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un deuxième alinéa ainsi libellé :

Toutefois, la retenue à la source prévue au cinquième tiret de l'alinéa « b » du paragraphe I du présent article est déductible de l'impôt dû sur la plus-value visée au paragraphe II de l'article 45 du présent code.

ARTICLE 51 :

1) Les dispositions du n°2 de l'article 14 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

2- La retenue à la source supportée par l'entreprise aux lieu et place des personnes non résidentes ni établies en Tunisie au titre des rémunérations prévues au troisième tiret du deuxième paragraphe de l'article 3 du présent code ainsi que la taxe sur les voyages.

2) Sont abrogées les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Extension de la majoration de 25% de l'assiette de la TVA à une liste de produits de consommation

ARTICLE 52 :

Est ajouté au paragraphe II de l'article 6 du code de la taxe sur la valeur ajoutée un alinéa 3 ainsi libellé :

3) La valeur visée au paragraphe « 1 » ci-dessus majorée de 25% au titre d'une liste de produits. La liste des produits concernés par les dispositions du présent paragraphe est fixée par décret.

Relèvement du taux de la retenue à la source au titre de certains revenus et imputation des retenues à la source par les sociétés de personnes et assimilées sur l'avance due par celles-ci

ARTICLE 53 :

Les dispositions de l'alinéa « a » du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont abrogées et modifiées comme suit :

a- 10% au titre des honoraires, commissions, courtages, loyers et rémunérations des activités non commerciales qu'elle qu'en soit l'appellation payés par l'Etat, les collectivités locales, les personnes morales ainsi que les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

Ce taux est ramené à 2,5% au titre des honoraires et à 5% au titre des loyers d'hôtels lorsque ces honoraires ou loyers sont servis aux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, aux groupements et sociétés visés à l'article 4 du présent code et aux personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

ARTICLE 54 :

Est ajouté aux dispositions du paragraphe I de l'article 54 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un cinquième alinéa ainsi libellé :

Nonobstant les dispositions du présent article la retenue à la source opérée au titre des sommes revenant aux sociétés et groupements visés à l'article 4 du présent code ainsi que l'avance payée par lesdites sociétés et groupements au titre de l'importation des produits de consommation sont imputables sur l'avance due par ces derniers conformément aux dispositions de l'article 51 bis du même code.

L'excédent non imputé est reporté sur les avances dues au titre des années ultérieures, il peut également être restitué conformément à la législation fiscale en vigueur.

Soumission des opérations réalisées par les personnes n'ayant pas d'établissement en Tunisie à une retenue à la source au titre de la taxe sur la valeur ajoutée

ARTICLE 55 :

Sont supprimées les dispositions de l'article 19 du code de la taxe sur la valeur ajoutée et remplacées par ce qui suit :

Article 19 :

1- En cas de réalisation par les personnes morales et les personnes physiques n'ayant pas d'établissement en Tunisie d'opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, leurs clients sont tenus de retenir la taxe sur la valeur ajoutée due au titre de ces opérations. Cette retenue est libératoire de ladite taxe.

2- Toutefois, les personnes morales et les personnes physiques n'ayant pas d'établissement en Tunisie et ayant

supporté la retenue à la source conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, peuvent déclarer la taxe sur la valeur ajoutée ayant fait l'objet de la retenue et déduire la taxe sur la valeur ajoutée supportée par les marchandises et services nécessaires à la réalisation des opérations soumises à ladite taxe et ce, conformément à la législation en vigueur.

3-En cas de crédit de taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations susvisées les dispositions de l'alinéa 3 bis du paragraphe I de l'article 15 du présent code s'appliquent.

4- Sont applicables à la retenue prévue au présent article, toutes les dispositions en vigueur en matière de retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et relatives aux obligations et aux sanctions.

ARTICLE 56 :

Est ajouté au paragraphe premier de l'article 19 bis du code de la taxe sur la valeur ajoutée l'expression suivante « et ce, sous réserve des dispositions de l'article 19 du présent code ».

Insertion du numéro de la carte d'identification fiscale parmi les mentions obligatoires de la facture

ARTICLE 57 :

Le deuxième tiret du paragraphe II de l'article 18 du code de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié comme suit :

- l'identification du client et son adresse ainsi que le numéro de sa carte d'identification fiscale pour le client soumis à l'obligation de la déclaration d'existence prévue par l'article 56 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. L'obligation de la mention du numéro de la carte d'identification fiscale du client ne s'applique pas aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée non tenus d'appliquer la majoration de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée de 25% .

Institution d'une taxe pour la protection de l'environnement et élargissement du domaine d'intervention du fonds de dépollution

ARTICLE 58 :

Est créée au profit du fonds de dépollution une taxe pour la protection de l'environnement due sur les produits relevant des numéros 39-01 à 39-14 du tarif des droits de douane.

ARTICLE 59 :

La taxe prévue par l'article 58 de la présente loi est due au taux de 2,5% du chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée réalisé par les fabricants des produits taxables en régime intérieur et sur la valeur en douane, pour l'importation.

La taxe est perçue en régime intérieur dans les mêmes délais applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Sont applicables à cette taxe à l'importation, en matière de recouvrement, de contrôle, de constatation des infractions, de sanctions, de contentieux, de prescription et de restitution les mêmes règles applicables aux droits de douane.

ARTICLE 60 :

Les dispositions du dernier paragraphe de l'article 35 de la loi n°92-122 du 29 décembre 1992 portant loi de finances pour la gestion 1993 sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

Le fonds de dépollution finance également le système public de reprise et de valorisation des déchets en plastique.

Le ministre chargé de l'environnement est l'ordonnateur de ce fonds.

Institution d'un droit de mutation et de partage sur les immeubles non immatriculés

ARTICLE 61 :

Est créée un droit dénommé « droit de mutation et de partage des immeubles non immatriculés » exigible sur les mutations à titre onéreux ou à titre gratuit de propriété, d'usufruit, de nue-propriété, de servitudes ou de partage portant sur des immeubles non immatriculés au registre foncier.

Le droit précité est exigible au taux de 1% liquidé sur la valeur vénale des immeubles objet de la mutation ou du partage et est perçu aux recettes des finances compétentes selon les mêmes modalités et dans les mêmes délais applicables en matière d'enregistrement aux opérations analogues.

Ce droit n'est pas dû sur les opérations exonérées du droit d'immatriculation foncière.

Dans le cas où la mutation ou le partage a supporté le droit dû au titre des immeubles non immatriculés, leur inscription pour la première fois sur le registre foncier s'effectue sans la perception du droit proportionnel d'immatriculation foncière.

ARTICLE 62 :

Est affecté 30% du droit prévu à l'article 61 de la présente loi au profit du fonds de soutien de la délimitation du patrimoine foncier.

Réduction du taux du droit d'enregistrement sur les jugements et arrêts relatifs au bail ou partage de propriétés

ARTICLE 63 :

Est ajouté aux dispositions de l'article 35 du code des droits d'enregistrement et de timbre le paragraphe VI suivant :

VI. Le droit proportionnel dû au titre des baux s'applique aux jugements et arrêts décidant d'admettre le droit du locataire au bail ou la détermination de sa valeur. Le droit proportionnel dû au titre des partages s'applique

aux jugements et arrêts concernant le partage de biens meubles successoraux ou des actifs d'une société ou le partage d'immeubles.

- jugements des tribunaux de première instance 20D000
- arrêts d'appel et de cassation 40D000

Révision du tarif du droit d'enregistrement minimum

ARTICLE 64 :

Les dispositions de l'article 22 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Article 22 :

I. Il ne peut être perçu moins de 10 dinars pour l'enregistrement des actes et mutations dont les sommes et valeurs produiraient moins de 10 dinars de droit proportionnel ou de droit progressif.

II. Les minima de perception en ce qui concerne les jugements et arrêts sont fixés comme suit :

- jugements des tribunaux cantonaux 10D000

Modification de la fiscalité des véhicules de tourisme fabriqués localement ou importés par les concessionnaires

ARTICLE 65 :

Sous réserve des régimes fiscaux privilégiés relatifs aux véhicules de tourisme prévus par la législation en vigueur, le droit de consommation dû au titre des véhicules automobiles pour le transport des personnes repris sous le numéro de position 87-03 du tarif des droits de douane dont la cylindrée des moteurs ne dépasse pas 2400 cm³ pour les véhicules automobiles à moteur essence et 2800 cm³ pour les véhicules automobiles à moteur diesel, fabriqués localement ou importés par les concessionnaires agréés selon la réglementation en vigueur, est réduit aux taux repris par le tableau suivant :

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Taux DC en %
Ex 87-03	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n°87-02) y compris les voitures du type « break » et les voitures de course :	
	- véhicules à moteur à pistons alternatifs à allumage autre qu'à combustion interne à l'exclusion des ambulances et des véhicules tous terrains :	
	* d'une cylindrée n'excédant pas 1300 cm ³	20
	* d'une cylindrée excédant 1300 cm ³ mais n'excédant pas 1500 cm ³	45
	* d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 1700 cm ³	55
	* d'une cylindrée excédant 1700 cm ³ mais n'excédant pas 2000 cm ³	80
	* d'une cylindrée excédant 2000 cm ³ mais n'excédant pas 2200 cm ³	100
	* d'une cylindrée excédant 2200 cm ³ mais n'excédant pas 2300 cm ³	120
	* d'une cylindrée excédant 2300 cm ³ mais n'excédant pas 2400 cm ³	140
	- véhicules à moteur à pistons à allumage par compression (diesel et semi-diesel) à l'exclusion des ambulances et des véhicules tous terrains :	
	* d'une cylindrée n'excédant pas 1700 cm ³	45
	* d'une cylindrée excédant 1700 cm ³ mais n'excédant pas 1900 cm ³	55
	* d'une cylindrée excédant 1900 cm ³ mais n'excédant pas 2100 cm ³	90
	* d'une cylindrée excédant 2100 cm ³ mais n'excédant pas 2300 cm ³	100
	* d'une cylindrée excédant 2300 cm ³ mais n'excédant pas 2500 cm ³	115
	* d'une cylindrée excédant 2500 cm ³ mais n'excédant pas 2700 cm ³	150
	* d'une cylindrée excédant 2700 cm ³ mais n'excédant pas 2800 cm ³	160

**Obligations de dépôt sur supports magnétiques
des déclarations fiscales, listes et relevés**

ARTICLE 66 :

Est ajouté à l'article 58 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 ce qui suit :

Le dépôt sur supports magnétiques des déclarations, listes et relevés est obligatoire pour les contribuables qui tiennent leur comptabilité par des moyens informatiques et dont le chiffre d'affaires brut annuel dépasse un montant qui sera fixé par arrêté du ministre chargé des finances. Les modalités d'application de la présente mesure sont fixées par décret.

**Assouplissement des formalités
du commerce extérieur**

ARTICLE 67 :

Les utilisateurs du système intégré de traitement automatisé des formalités du commerce extérieur institué par le décret n°97-2470 du 22 décembre 1997 peuvent acquitter les impôts, taxes et pénalités y afférentes dus à l'importation ou à l'exportation par les moyens électroniques fiables et ce, conformément à la législation en vigueur relative aux échanges électroniques.

Le paiement des impôts, taxes et pénalités y afférentes par les moyens prévus par le paragraphe premier du présent article libère de l'accomplissement de toute autre formalité ayant le même objet.

Le champ et les modalités d'application des dispositions du présent article sont fixés par décret.

**Habilitation des commissionnaires en douane agréés à
établir et signer les demandes de privilège fiscal à
l'importation aux lieux et places de leurs clients**

ARTICLE 68 :

Est modifié le point 6.1 du titre II- Chapitre premier de la loi n°89-113 du 30 décembre 1989 relative à l'application d'un nouveau tarif des droits de douane à l'importation comme suit :

6.1- Le régime fiscal privilégié n'est octroyé que sur demande écrite présentée par le bénéficiaire de l'avantage fiscal ou par un commissionnaire en douane agréé et dûment mandaté par le bénéficiaire de l'avantage fiscal.

(Le reste sans changement).

**Prorogation du délai de dépôt de
la déclaration d'employeur**

ARTICLE 69 :

L'expression « avant le premier février » figurant à l'alinéa premier du paragraphe III de l'article 55 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacée par l'expression « dans un délai n'excédant pas le 28 février ».

Obligations des sociétés dépendantes

ARTICLE 70 :

Est ajouté à l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe IV ainsi libellé :

IV. Les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés doivent joindre à leurs déclarations de l'impôt sur les sociétés un état selon un modèle établi par l'administration de leurs participations dépassant 10% du capital d'autres sociétés et comportant notamment, la raison sociale des sociétés, leur siège social, leur matricule fiscal et le taux de participation dans le capital desdites sociétés.

**Mesures visant le renforcement du cadre juridique
relatif au recouvrement des créances publiques**

ARTICLE 71 :

L'article 28 du code de la comptabilité publique est modifié comme suit :

Article 28 :

Les huissiers notaires et les officiers des services financiers visés à l'article 28 bis du présent code effectuent les actes de poursuite pour le recouvrement des créances publiques.

Les agents du contrôle fiscal et les agents des services du recouvrement, assermentés et munis d'une carte professionnelle, peuvent exercer les actes de poursuite pour le recouvrement des créances publiques antérieures à la signification du titre exécutoire au débiteur.

ARTICLE 72 :

Sont ajoutés au code de la comptabilité publique les articles 28bis, 28 ter, 28 quater et 28 quinquies ainsi libellés :

Article 28 bis :

L'officier des services financiers a la qualité d'officier public, il est l'auxiliaire des services du recouvrement des créances publiques et des services du contrôle fiscal.

L'officier des services financiers est un subordonné des services administratifs auxquels il est rattaché mais sans acquérir la qualité d'agent public.

L'officier des services financiers dépend du comptable public auquel il est rattaché.

Le tableau des officiers des services financiers ainsi que la circonscription d'exercice de chaque officier sont fixés par arrêté du ministre des finances.

Pour être inscrit à ce tableau, l'intéressé doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité tunisienne depuis cinq ans au minimum,
- être résident en Tunisie,
- jouir de ses droits civiques et sans antécédents judiciaires,

- avoir réussi au moins la deuxième année de l'enseignement supérieur en sciences juridiques ou avoir un niveau équivalent,

- être âgé au plus de cinquante ans,
- être en règle à l'égard du service national,
- participer aux stages de formation de base et de recyclage fixés par le ministère des finances.

Article 28 ter :

L'officier des services financiers ne peut exercer ses attributions qu'après avoir produit une copie de l'acte de prestation du serment légal.

Le ministre des finances peut radier du tableau des officiers des services financiers toute personne inscrite au tableau ayant violé les lois, les règlements et les règles de la profession ou ayant commis un acte portant atteinte à l'honneur de celle-ci.

Les obligations de l'officier des services financiers et les modalités de l'exercice de ses attributions, sont fixées par arrêté du ministre des finances.

Article 28 quater :

Le tarif de rémunération des actes de l'officier des services financiers est fixé par arrêté du ministre des finances.

Article 28 quinquies:

Les actes de poursuite des créances publiques antérieurs à la signification au débiteur du titre exécutoire, consiste en la notification à celui-ci, contre décharge :

- d'un avis simple portant sur l'intégralité des sommes dont il est redevable ;
- ou d'un avis recommandé portant sur l'intégralité des sommes dont il est redevable et ce après un délai minimum d'un mois de la date de la notification de l'avis simple.

Le débiteur bénéficie d'un délai minimum de 15 jours de la date de la notification de l'avis recommandé pour régler sa situation avant que le comptable public ne lui signifie le titre exécutoire le concernant.

Les frais des avis sus-indiqués sont portés à la charge du débiteur selon le tarif des services postaux.

ARTICLE 73 :

Les porteurs de contraintes qui sont en activité au 31 décembre 2002 sont inscrits au tableau des huissiers des services financiers, selon des conditions fixées par arrêté du ministre des finances.

L'expression « porteur de contraintes » est remplacée là où elle se trouve dans la législation en vigueur par l'expression « officier des services financiers » et ce en respectant les règles de la langue.

Mise à jour des dispositions relatives à la contribution au profit du fonds de la protection civile et de la sécurité routière et unification de son assiette avec celle des taxes sur les assurances

ARTICLE 74 :

Les dispositions du premier, deuxième et troisième paragraphe de l'article 29 de la loi n°79-66 du 31 décembre 1979 portant loi de finances pour la gestion 1980 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

Est créée au profit du fonds de la protection civile et de la sécurité routière une contribution due par les entreprises d'assurances agréées à exercer en Tunisie.

La contribution est due sur la base du montant des primes émises et de tous accessoires stipulés au profit de l'assureur après déduction des montants annulés ou restitués aux taux suivants :

(le reste sans changement)

Suppression de la partie cartonnée des marques fiscales

ARTICLE 75 :

Est modifié le deuxième paragraphe de l'article 20 du décret du 31 mars 1955 relatif à la fixation du budget ordinaire de l'année budgétaire 1955-1956 comme suit :

« le paiement de la taxe donne lieu, dans les conditions prévues par arrêté du Ministre des Finances, à la délivrance d'une marque fiscale qui doit être collée obligatoirement sur le pare-brise de la voiture ».

ARTICLE 76 :

1 - Sont modifiés les deuxième et troisième paragraphes de l'article 2 du décret-loi n°60-22 du 13 septembre 1960 portant institution d'une taxe annuelle sur les véhicules de tourisme à moteurs à huile lourde comme suit :

Le paiement de ladite taxe donne lieu à la délivrance d'une quittance.

Cette quittance est valable jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est payée. Toutefois, est prorogée la durée de validité des quittances de paiement afférentes à l'année précédente et représentative de la taxe annuelle sur les véhicules de tourisme à moteur à huile lourde, et ce : (le reste sans changement).

2 - sont modifiés l'avant dernier et le dernier paragraphes de l'article 2 du décret-loi n°60-22 du 13 septembre 1960 portant institution d'une taxe annuelle sur les véhicules de tourisme à moteurs à huile lourde comme suit :

L'exportation de véhicules, à titre définitif, hors de Tunisie, donne lieu à restitution de la taxe afférente à la période couverte par la taxe pendant laquelle le véhicule ne se trouve plus sur le territoire de la République Tunisienne.

En cas de destruction, perte ou vol de la quittance de paiement de la taxe susvisée il est dû une somme égale à 10% du montant de la taxe initialement due.

3 - L'expression « marques fiscales » reprise par l'article 85 de la loi n°88-145 du 31 décembre 1988 portant loi des finances pour l'année 1989 est remplacé par le terme « quittances ».

Suppression du dégrèvement partiel de la taxe sur les immeubles bâtis

ARTICLE 77 :

Sont abrogées les dispositions du paragraphe I de l'article 6 du code de la fiscalité locale.

ARTICLE 78 :

Les dispositions du paragraphe III de l'article 6 du code de la fiscalité locale sont modifiées comme suit :

III. Le dégrèvement prévu par le paragraphe II du présent article (le reste sans changement).

Rationalisation des règles de fixation de la contribution à la réalisation de parkings collectifs pour les moyens de transport et sa mise à jour

ARTICLE 79 :

Les dispositions de l'article 90 du code de la fiscalité locale sont modifiées comme suit :

Article 90 :

La contribution prévue par l'article 89 susvisée est égale à :

1) Dans le cas où le manque de places de stationnement au parking ne dépasse pas 25% du nombre requis :

- deux cent cinquante dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants ne dépasse pas cinquante mille habitants,

- cinq cents dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cinquante mille habitants sans excéder cent mille habitants,

- mille dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cent mille habitants.

2) Dans le cas où le manque de places de stationnement au parking dépasse 25% et sans excéder 75% du nombre requis :

- trois cent soixante quinze dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants ne dépasse pas cinquante mille habitants,

- sept cent cinquante dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cinquante mille habitants sans excéder cent mille habitants,

- mille cinq cents dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cent mille habitants.

3) Dans le cas où le manque de places de stationnement au parking dépasse 75% et sans atteindre 100% du nombre requis :

- cinq cent soixante cinq dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants ne dépasse pas cinquante mille habitants,

- mille cent vingt cinq dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cinquante mille habitants sans excéder cent mille habitants,

- deux mille deux cent cinquante dinars par place de stationnement au parking pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse cent mille habitants.

Nonobstant les sanctions prévues par la législation en vigueur, le montant de la contribution prévu par les paragraphes 1, 2 et 3 du présent article est doublé en cas de manque de réalisation de toutes les places de parkings autorisées ou en cas de changement de leur affectation sans autorisation.

Harmonisation des dispositions relatives à la prescription en matière du minimum de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel avec la législation fiscale en vigueur

ARTICLE 80 :

Les dispositions du paragraphe II de l'article 40 du code de la fiscalité locale sont modifiées comme suit :

II. Sont applicables à la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel calculée conformément au paragraphe II de l'article 38 du présent code, les dispositions prévues aux articles 10 à 26 et aux articles 28 et 29 du présent code et relatives aux obligations, aux infractions, au contrôle, aux sanctions et au contentieux.

Unification des procédures de conclusion des marchés publics

ARTICLE 81 :

Les dispositions de l'article 104 (nouveau) du code de la comptabilité publique sont abrogées.

Habilitation des comptables publics à ouvrir plus qu'un compte courant postal

ARTICLE 82 :

Il est ajouté à l'article 56 du code de la comptabilité publique un deuxième paragraphe ainsi libellé :

« Toutefois le Ministre des Finances ou la personne déléguée par le Ministre des Finances à cet effet peut autoriser le comptable public à ouvrir plus qu'un compte courant postal afin d'assurer l'exécution et le suivi de certaines opérations financières. Les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de ces comptes sont fixées par décision du Ministre des Finances ».

**Harmonisation des dispositions du code
de la taxe sur la valeur ajoutée avec la législation
comptable des entreprises**

ARTICLE 83 :

Le terme « immobilisations » repris aux alinéas 9 et 10 du paragraphe II de l'article premier du code de la taxe sur la valeur ajoutée et à l'alinéa 6 du paragraphe IV de l'article 9 du code de la taxe sur la valeur ajoutée est remplacé par l'expression « immobilisations corporelles ».

L'expression « les biens ne constituant pas des immobilisations » reprise par l'alinéa 6-a du paragraphe IV de l'article 9 du même code est remplacée par l'expression « les biens autres que les immobilisations corporelles ».

ARTICLE 84 :

L'expression « du code de commerce » figurant au dernier paragraphe de l'alinéa « c » du paragraphe I-2 de l'article 9 du code de la taxe sur la valeur ajoutée est remplacé par l'expression « de la législation comptable des entreprises ».

**Facilitation du recouvrement des redevances
d'escorte et de contrôle des matières explosives**

ARTICLE 85 :

Est ajoutée à l'article 11 de la loi n°96-63 du 15 juillet 1996 fixant les conditions de fabrication, d'exportation, d'importation, de transport, de stockage, d'utilisation et de commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles un troisième paragraphe ainsi libellé:

La redevance d'escorte des matières explosives et la redevance de contrôle du chargement et du déchargement des matières explosives sont perçues par les personnes physiques ou les personnes morales autorisées à commercialiser ces matières.

Le reversement des montants perçus s'effectue comme en matière de retenue à la source.

Sont applicables à la redevance d'escorte des matières explosives et à la redevance du contrôle du chargement et du déchargement de ces matières les mêmes règles applicables en matière de retenue à la source et relatives aux sanctions.

**Ajustement des droits de douane
durant l'année budgétaire**

ARTICLE 86 :

Il peut être procédé pour l'année 2003, par décret, à la suspension des droits de douane y compris le minimum légal de perception, à leur réduction ou à leur rétablissement totalement ou partiellement.

**Fixation de la date d'application de
la loi de finances pour l'année 2003**

ARTICLE 87 :

Les dispositions de la présente loi sont applicables à compter du 1er janvier 2003.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 17 décembre 2002.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2003

En Dinars

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE I	
	PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1-IRPP et IS - Avances:Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	1 080 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	65 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	80 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	55 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	21 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	10 000 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	76 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	82 000 000
	Total 1 :	1 469 000 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	33 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	15 000 000
12-03	Personnes Morales : Stés Pétrolières	31 000 000
12-04	Personnes Morales : Hors Sociétés Pétrolières	355 000 000
	Total 2 :	434 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	53 000 000
13-02	Sociétés pétrolières	144 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	135 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	4 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	4 000 000
	Total 3 :	340 000 000
	Total Catégorie 1	2 243 000 000

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	564 000 000
21-02	Redevances sur prestations douanières à l'Importation	61 000 000
21-03	Redevances sur prestations douanières à l' Exportation	10 000 000
	Total 1 :	635 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	T V A Régime Importation	1 011 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 123 000 000
	Total 2:	2 134 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	285 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	183 000 000
23-03	Produit de la majoration spécifique sur le Tabac et les Allumettes	290 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	167 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	252 000 000
	Total 3:	1 177 000 000
	4: Droits sur les actes et transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	32 000 000
24-02	Droits sur les mutations	83 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	60 000 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	41 000 000
24-05	Taxes pour autres formalités administratives	16 000 000
	Total 4:	232 000 000
	5 : Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	63 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	65 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 000 000
	Total 5:	130 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	6: Taxes	
26-02	Amendes et condamnations Prononcées en Matière Fiscale	47 000 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	35 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	3 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	7 000 000
26-06	Redevance de l'Office National de Télécommunication revenant au titre I	4 000 000
	TOTAL 6:	96 000 000
	Total Catégorie 2	4 404 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	6 647 000 000
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et bénéfices de trésorerie	383 500 000
30-02	Amendes et condamnation pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	42 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 000 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	4 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	33 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	3 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	57 000 000
	Total Catégorie 3	526 500 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	16 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	34 500 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	171 000 000
40-04	Produits des forêts	10 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	3 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaine public et produits de la vente des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	1 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	1 000 000
40-08	Loyers	10 000 000
40-09	Autres produits du domaine	10 000 000
	Total Catégorie 4	256 500 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE	783 000 000
	TOTAL TITRE I	7 430 000 000

N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
50-01	Catégorie 5: Recouvrements du Principal des Emprunts Recouvrements du Principal des Emprunts	70 000 000
60-01	Catégorie 6: Autres Recettes Non Ordinaires Autres Recettes Non Ordinaires	60 000 000
	Total Troisième Partie	130 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d' Emprunts	
70-01	Catégorie 7: Ressources d' Emprunts Intérieurs Ressources d' Emprunts Intérieurs	2 231 000 000
80-01	Catégorie 8: Ressources d' Emprunts Extérieurs Ressources d' Emprunts Extérieurs	695 000 000
90-01	Catégorie 9: Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	485 000 000
	Total Quatrième Partie	3 411 000 000
	TOTAL TITRE II	3 541 000 000
	CINQUIEME PARTIE : Recettes Fonds Du Trésor	
100-01	Catégorie 10: Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	334 000 000
110-01	Catégorie 11: Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	105 000 000
	Total Recettes Fonds Du Trésor	439 000 000
TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT		11 410 000 000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2003
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE UNE)

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE PREMIER					
		SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION				SECTION DEUX	TOTAL TITRE PREMIER
		PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion	CINQUIEME PARTIE : Intérêts de la dette publique	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	8.478.000	1.911.000	461.000	-	-	10.850.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	24.910.000	7.386.000	3.106.000	-	-	35.402.000
3	- PREMIER MINISTERE	42.673.000	11.836.000	15.765.000	-	-	70.274.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	438.979.000	67.361.000	141.854.000	-	-	648.194.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	93.048.000	19.590.000	2.101.000	-	-	114.739.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	45.131.000	27.347.000	4.850.000	-	-	77.328.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	340.830.000	75.183.000	11.323.000	-	-	427.336.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	23.004.000	4.558.000	3.189.000	-	-	30.751.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	117.228.000	14.742.000	583.000	-	-	132.553.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	17.340.000	4.141.000	242.000	-	-	21.723.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	12.064.000	2.407.000	29.000	-	-	14.500.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	170.346.000	24.089.000	2.591.000	-	-	197.026.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	12.478.000	3.988.000	181.000	-	-	16.647.000
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	45.743.000	31.632.000	189.000	-	-	77.564.000
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	35.454.000	12.358.000	241.372.000	-	-	289.184.000
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	13.659.000	4.408.000	113.722.000	-	-	131.789.000
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	15.923.000	2.612.000	3.716.000	-	-	22.251.000
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	38.383.000	5.621.000	21.165.000	-	-	65.169.000
19	- MINISTERE DES SPORTS	88.027.000	5.658.000	15.767.000	-	-	109.452.000
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	501.853.000	60.086.000	2.698.000	-	-	564.637.000
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	41.917.000	6.601.000	74.906.000	-	-	123.424.000
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1.507.344.000	47.898.000	16.438.000	-	-	1.571.680.000
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	310.075.000	55.122.000	72.063.000	-	-	437.260.000
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	18.946.000	4.936.000	23.000	-	-	23.905.000
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	69.362.000	-	69.362.000
26	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	1.008.000.000	1.008.000.000
27	- FONDS DU TRESOR	-	-	-	-	-	..
TOTAL		3.963.833.000	501.471.000	748.334.000	69.362.000	1.008.000.000	6.291.000.000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2003
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE DEUX)

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE DEUX							EN DINARS
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						SECTION QUATRE	TOTAL TITRE DEUX
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	DIXIEME PARTIE :	
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	
1	· CHAMBRE DES DEPUTES	1.613.000	-	1.613.000	-	-	-	-	1.613.000
2	· PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	4.750.000	-	4.750.000	140.000	-	-	-	4.890.000
3	· PREMIER MINISTERE	16.830.000	-	16.830.000	220.000	-	5.000.000	-	22.050.000
4	· MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	23.102.000	8.566.000	31.668.000	17.291.000	-	-	-	48.959.000
5	· MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	20.383.000	3.193.000	23.576.000	-	-	-	-	23.576.000
6	· MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.899.000	-	4.899.000	-	-	-	-	4.899.000
7	· MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	82.750.000	-	82.750.000	500.000	-	-	-	83.250.000
8	· MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	900.000	-	900.000	-	-	-	-	900.000
9	· MINISTERE DES FINANCES	6.815.000	3.711.000	10.526.000	3.800.000	-	1.737.000	-	16.063.000
10	· MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	432.000	-	432.000	90.563.000	-	-	-	90.995.000
11	· MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	6.300.000	-	6.300.000	-	-	-	-	6.300.000
12	· MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	197.654.000	2.420.000	200.074.000	208.502.000	-	212.552.000	-	621.128.000
13	· MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	781.000	-	781.000	51.173.000	-	-	-	51.954.000
14	· MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	176.671.000	13.712.000	190.383.000	4.430.000	-	95.300.000	-	290.113.000
15	· MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	2.361.000	-	2.361.000	68.356.000	-	3.000.000	-	73.717.000
16	· MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	11.136.000	-	11.136.000	48.100.000	-	28.716.000	-	87.952.000
17	· MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	5.667.000	-	5.667.000	304.000	-	-	-	5.971.000
18	· MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	31.372.000	1.185.000	32.557.000	2.240.000	-	3.460.000	-	38.257.000
19	· MINISTERE DES SPORTS	16.927.000	3.301.000	20.228.000	330.000	-	-	-	20.558.000
20	· MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	49.915.000	4.890.000	54.805.000	2.580.000	-	18.100.000	-	75.485.000
21	· MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	5.941.000	1.234.000	7.175.000	10.072.000	-	-	-	17.247.000
22	· MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	23.130.000	85.600.000	108.730.000	2.610.000	-	75.592.000	-	186.932.000
23	· MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	22.425.000	85.600.000	108.025.000	8.500.000	-	34.900.000	-	151.425.000
24	· MINISTERE DE L'EMPLOI	775.000	-	775.000	27.929.000	-	6.643.000	-	35.347.000
25	· DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	-	43.419.000	-	-	43.419.000
26	· DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	2.677.000.000	2.677.000.000
27	· FONDS DU TRESOR	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		713.529.000	213.412.000	926.941.000	547.640.000	43.419.000	485.000.000	2.677.000.000	4.680.000.000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2003
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE TROIS)

EN DINARS

	DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL	TOTAL	SECTION CINQ : FONDS DU TRESORS	TOTAL GENERAL
		TITRE PREMIER (RAPPEL)	TITRE DEUX (RAPPEL)	ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	10.850.000	1.613.000	-	12.463.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	35.402.000	4.890.000	-	40.292.000
3	- PREMIER MINISTERE	70.274.000	22.050.000	-	92.324.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	648.194.000	48.959.000	-	697.153.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	114.739.000	23.576.000	-	138.315.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	77.328.000	4.899.000	-	82.227.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	427.336.000	83.250.000	-	510.586.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	30751.000	.900.000	-	31.651.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	132553.000	16.063.000	-	148.616.000
10	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	21 723 000	90.995.000	-	112.718.000
11	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES H	14.500.000	6.300.000	-	20.800.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDROLIQUES	197.026.000	621.128.000	-	818.154.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	16.647.000	51.954.000	-	68.601.000
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	77.564.000	290.113.000	-	367.677.000
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	289.184.000	73.717.000	-	362.901.000
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	131.789.000	87.952.000	-	219.741.000
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	22.251.000	5.971.000	-	28.222.000
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	65.169.000	38.257.000	-	103.426.000
19	- MINISTERE DES SPORTS	109.452.000	20.558.000	-	130.010.000
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	564.637.000	75.485.000	-	640.122.000
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	123.424.000	17.247.000	-	140.671.000
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1571.680.000	186.932.000	-	1.758.612.000
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQU	437.260.000	151.425.000	-	588.685.000
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	23.905.000	35.347.000	-	59.252.000
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	69.362.000	43.419.000	-	112.781.000
26	- DETTE PUBLIQUE	1.008.000.000	2.677.000.000	-	3.685.000.000
27	- FONDS DU TRESOR			439.000.000	439 000 000
TOTAL		6.291.000.000	4.680.000.000	439.000.000	11.410.000.000

TABLEAU "C"

(En Dinars)

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>1 - Chambre des Députés</u>	<u>Investissements Directs</u> <u>1/- Changement d'intitulé de projets</u> - Etudes de restauration du palais de la Chambre des Députés au lieu de : Restauration du Palais de la Chambre (première tranche) - Restauration du Palais de la Chambre des Députés (première tranche) au lieu de : Restauration du Palais de la Chambre (deuxième tranche)			
	<u>2/- Réévaluation</u> - Extension du nouveau bâtiment (I)	48 000		(1) Coût initial : 446000 D Coût nouveau : 494000 D
	<u>3/- Projets Nouveaux</u> - Crédits d'études - Aménagements divers - Aménagements extérieurs - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements divers - Informatisation des services de la Chambre - Aménagement du bâtiment annexe de la Chambre des Députés	100 000 100 000 100 000 150 000 100 000 310 000 1 000 000		
	Sous Total 3	1 860 000		
	TOTAL		1 908 000	
<u>2 - Présidence de la République</u>	<u>I - Investissements Directs</u> - Crédits d'études - Extension des bureaux des services de la sécurité - Aménagement des locaux de la Garde Républicaine - Maintenance des ateliers à Gammarth - Construction du centre de formation et de recyclage à Gammarth - Acquisition de matériel roulant - Acquisition d'équipements - Acquisition de matériel spécial de sécurité - Acquisition et maintenance de matériel de transmission - Acquisition d'équipement pour la brigade maritime - Acquisition de matériel informatique - Résidence présidentielle de Carthage - Système de protection du Palais de Carthage - Système de protection résidence Dar El Khir à Hammamet	20 000 50 000 50 000 500 000 60 000 670 000 160 000 350 000 235 000 165 000 210 000 2 310 000 100 000 100 000		
	Total I	4 980 000		
	<u>II - Financement Public</u> * Institut Tunisien des Etudes Stratégiques - Etudes et équipements	140 000 140 000		
	TOTAL		5 120 000	
<u>3 - Premier Ministère</u>	* Premier Ministère I <u>I - Investissements Directs</u> - Programme de la réforme administrative - Aménagement divers au siège du Premier Ministère - Equipement du Premier Ministère - Acquisition de matériels informatiques - Amélioration des logiciels et des réseaux informatiques - Acquisition de matériels et d'équipement informatiques à l'Ecole Nationale d'Administration - Equipements divers à l'Ecole Nationale d'Administration - Dépenses d'insertion et de publication	200 000 350 000 120 000 100 000 190 000 50 000 50 000 10 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Premier Ministère (suite)	- Aménagement du siège du Tribunal Administratif	20 000		
	- Equipement du siège du Tribunal Administratif	30 000		
	- Equipement du siège de la Cour des Comptes	80 000		
	- Aménagement des locaux de la Cour des Comptes	60 000		
	- Informatisation du Conseil Economique et Social	20 000		
	- Equipement du Conseil Economique et Social	20 000		
	- Crédits d'études	10 000		
	- Equipement d'un bâtiment au Premier Ministère	500 000		
	Total I	1 810 000		
	II - Financement Public			
	* Centre d'information de formation, d'études et de documentation sur les associations	40 000		
	- Etudes	30 000		
	- Equipements informatiques	5 000		
	- Acquisition d'équipements	5 000		
	Total	1 850 000		
	* Premier Ministère II			
	I - Investissements Directs			
	- Acquisition de matériels informatiques	50 000		
	- Acquisition d'équipements divers	50 000		
	- Acquisition de matériel roulant	76 000		
	- Plan directeur informatique du CDN	240 000		
	- Centre Africain de formation des journalistes et communicateurs	20 000		
	- Edition d'ouvrages	200 000		
	- Equipement du Centre de Documentation Nationale	30 000		
	- Impression de photos et de documents	680 000		
	- Equipement des centres régionaux d'information et de documentation	104 000		
	- E.R.T.T.	825 000		
	- Acquisition d'équipements divers	175 000		
	- Equipement pour la formation	62 000		
	- Acquisition de matériel roulant	88 000		
	- Informatisation de l'ERTT	100 000		
	- Renouvellement des équipements pour la Radio	400 000		
	Total I	2 275 000		
	II - Financement Public			
	- Agence Tunisienne de Communication Extérieure	32 000		
	- Acquisition d'équipements divers	14 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	18 000		
	- Agence Tunis Afrique Presse	112 000		
	- Acquisition d'équipements	72 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	Total II	144 000		
	Total	2 419 000		
	TOTAL GENERAL		4 269 000	
4 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	I - Investissements Directs			
	A - Projets à caractère régional			
	- Extension et aménagement des écoles de la Sûreté Nationale	200 000		
	- Extension et aménagement des écoles de la Garde Nationale	150 000		
	- Construction de casernes et postes de la Garde Nationale	2 350 000		
	- Construction de casernes et postes de la Sûreté Nationale	2 600 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Intérieur et du Développement Local (suite)	- Aménagement et extension des casernes et postes de la Garde Nationale	300 000		
	- Aménagement et extension des casernes et postes de la Sûreté Nationale	590 000		
	- Construction et aménagement de salles de soins	60 000		
	- Aménagement des sièges de gouvernorats et délégations	480 000		
	- Construction de siège de délégations et de logements	480 000		
	Sous Total A	7 210 000		
	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains et immeubles	460 000		
	- Crédits d'études	450 000		
	- Aménagement des bâtiments administratifs	110 000		
	- Aménagement du hall central du Ministère	230 000		
	- Renouvellement du réseau électrique du Ministère	270 000		
	- Acquisition de matériel roulant	5 500 000		
	- Acquisition de groupes électrogènes	240 000		
	- Acquisition d'équipements et matériels	150 000		
	- Matériels informatiques	2 500 000		
	- Equipements pour les Ecoles de Police	181 000		
	- Equipements pour les Ecoles de la Garde Nationale	120 000		
	- Projet de Développement Municipal	80 000		
	- Equipement de l'Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	38 000		
	- Equipement du Centre National de Perfectionnement et de recyclage des cadres régionaux et municipaux	7 000		
	- Frais d'insertion et de publication	20 000		
	- Acquisition de matériel spécial	2 000 000		
	- Acquisition de matériel de transmission	5 400 000		
	- Matériel pour le contrôle de la circulation	500 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Police	120 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Garde Nationale	90 000		
	- Equipements des divers casernes, brigades et postes de la Sûreté Nationale	720 000		
	- Equipement des divers casernes, brigades et postes de la Garde Nationale	410 000		
	- Acquisition de pièces de rechange spéciales	190 000		
	- Programme spécial d'acquisition d'équipements de sécurité	600 000		
	- Equipement d'infirmeries et de centres de soins	85 000		
	- Equipement du centre des soins des F.S.I à la Marsa	260 000		
	- Projet de l'énergie solaire	140 000		
	- Equipement des ateliers de l'Administration Centrale	50 000		
	- Installation de réservoirs de carburant	150 000		
	- Acquisition de pièces de rechange pour les vedettes	500 000		
	- Acquisition d'équipements pour les unités frontalières	500 000		
	- Acquisition d'équipements pour passeports	700 000		
	- Acquisition d'équipement pour le centre d'accueil et d'orientation de Tunis El Ouardia	11 000		
	- Equipement des gouvernorats et délégations	200 000		
	Sous Total B	22 982 000		
	TOTAL I	30 192 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	- Caisse de prêts et soutien aux collectivités locales	14 000 000		
	- Office des logements des cadres actifs du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	500 000		
	- <u>Office National de la Protection Civile</u>	2 100 000		
	- Bâtiments	460 000		
	- Equipements	1 640 000		
	Total II	16 600 000		
	TOTAL		46 792 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>5 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme</u>	* Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Construction de la Justice Cantonale à Sbikha (1)	23 000		(1) Coût initial : 350000 D Coût nouveau : 373000 D
	- Construction du Tribunal de Première Instance à Tozeur (2)	120 000		(2) Coût initial : 2400000 D Coût nouveau : 2520000 D
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Mahdia (3)	3 000		(3) Coût initial : 230000 D Coût nouveau : 233000 D
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Gabés (4)	8 000		(4) Coût initial : 270000 D Coût nouveau : 278000 D
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Monastir (5)	7 000		(5) Coût initial : 320000 D Coût nouveau : 327000 D
	- Extension de la Cour d'Appel à Sousse (6)	45 000		(6) Coût initial : 450000 D Coût nouveau : 495000 D
	Sous Total 1	206 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Aménagements aux tribunaux de première instance	835 000		
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Béja	350 000		
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Gafsa	350 000		
	- Extension du Tribunal de Première Instance à Kairouan	350 000		
	- Aménagement et extension des prisons	5 090 000		
	- Centre de recyclage et d'initiation à Borj Touil	300 000		
	Sous Total A	7 275 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	100 000		
	- Construction et aménagement des locaux pour les archives	250 000		
	- Rénovation d'équipements de climatisation au siège du Ministère	250 000		
	- Installation de standards	60 000		
	- Acquisition de divers équipements et matériels	150 000		
	- Informatisation des juridictions	700 000		
	- Informatisation des services pénitenciers	900 000		
	- Frais de publicité et d'insertions	180 000		
	- Equipement des juridictions	200 000		
	- Programme d'immatriculation foncière obligatoire	380 000		
	- Equipement des prisons	700 000		
	- Etudes diverses pour les services pénitenciers	100 000		
	- Acquisition de terrains pour les services pénitenciers	100 000		
	- Acquisition de matériel roulant pour les services pénitenciers	1 154 000		
	- Acquisition d'équipement spécial	450 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	300 000		
	Sous Total B	5 974 000		
	Sous Total 2	13 249 000		
	TOTAL		13 455 000	
<u>6 - Ministère des Affaires Etrangères</u>	* Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Acquisition d'un immeuble pour l'Ambassade de Tunisie à Athènes (1)	65 000		(1) Coût initial : 1300000 D Coût nouveau : 1365000 D
	2 - Projets nouveaux			
	- Aménagements divers	60 000		
	- Equipements divers pour l'Administration centrale	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère des Affaires Etrangères (suite)</u>	- Informatisation de l'Administration centrale	200 000		
	- Informatisation des postes diplomatiques à l'étranger	100 000		
	- Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger	1 200 000		
	- Acquisition de matériel de communication	300 000		
	- Protection des postes diplomatiques à l'étranger	100 000		
	- Equipement des postes à l'étranger	450 000		
	Sous Total 2	2 560 000		
	TOTAL		2 625 000	
<u>7 - Ministère de la Défense Nationale</u>	* Investissements Directs			
	- Infrastructure militaire (programme 2003)	37 500 000		
	- Aménagement de l'hôpital militaire principal d'instruction de Tunis	3 000 000		
	- Equipements militaires (programme 2003)	77 500 000		
	- Aménagement des voies d'accès aux stations de communication	582 000		
	TOTAL		118 582 000	
<u>8 - Ministère des Affaires Religieuses</u>	* Investissements Directs			
	- Acquisition de matériel roulant	44 000		
	- Aménagements divers	207 000		
	- Acquisition d'équipements divers	40 000		
	- Acquisition de matériel informatique	15 000		
	- Grands aménagements d'édifices religieux	600 000		
	TOTAL		906 000	
<u>9 - Ministère Des Finances</u>	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	A- Diminution			
	- Bureau de contrôle à Haffouz (1)	-8 000		(1) Coût initial : 160000 D Coût nouveau : 152000 D
	- Bureau des Douanes à Siliana (2)	-75 000		(2) Coût initial : 540000 D Coût nouveau : 465000 D
	Sous Total A	-83 000		
	B- Augmentation			
	- Centre Douanier de Tamaghza (3)	+100 000		(3) Coût initial : 242000 D Coût nouveau : 342000 D
	- Equipement du centre de documentation des Douanes (4)	+216 000		(4) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1416000 D dont 1200000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total B	+316 000		
	Sous Total 1	233 000		
	2- Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction d'un abri pour scanner au poste douanier de Hazoua	47 000		
	- Construction d'un centre douanier à Kasserine	85 000		
	- Construction d'un passage douanier commun à Ras Jedir	2 000 000		
	- Construction d'un centre douanier à Tabarka	51 000		
	- Construction d'un abri pour scanner au poste douanier à Babouche	44 000		
	Sous Total A	2 227 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère Des Finances (suite)</u>	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition de terrains	150 000		
	- Etudes relatives aux constructions	151 000		
	- Aménagement et renouvellement de l'installation électrique du siège du département	400 000		
	- Acquisition de matériel roulant	142 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	120 000		
	- Acquisition d'équipements et matériels pour les recettes des finances et les bureaux de contrôles	900 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	350 000		
	- Acquisition d'un immeuble à Tunis	350 000		
	- Entretien et aménagement des recettes des finances et des bureaux de contrôle	830 000		
	- Acquisition de matériel roulant pour les services des douanes	193 000		
	- Acquisition de matériel de transmission pour les services des douanes	180 000		
	- Acquisition d'équipement spécial pour les services des douanes	250 000		
	- Aménagement et équipement du laboratoire d'analyse des douanes (5)	1 257 000		(5) dont 962000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement et extension des équipements du système SINDA (6)	1 493 000		(6) dont 1 195 000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total B	6 766 000		
	Sous Total 2	8 993 000		
	Total I	9 226 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>- Centre Informatique des Finances</u>	1 500 000		
	- Acquisition de matériels et équipements informatiques	1 500 000		
	<u>- Banque Tunisienne de Solidarité</u>	2 300 000		
	Total II	3 800 000		
	TOTAL		13 026 000	
<u>10 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale</u>	<u>* Développement</u>			
	<u>I - Investissements Directs</u>			
	- Aménagement du siège du département	20 000		
	- Acquisition de divers équipements	25 000		
	- Acquisition de matériel informatique	30 000		
	- Equipement de l'imprimerie du département	25 000		
	- Acquisition des logiciels et des cartes numériques	50 000		
	Total I	150 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>- Programme Régional de Développement</u>	70 000 000		
	<u>- Programme des chantiers régionaux</u>	10 000 000		
	<u>* Commissariat Général au Développement Régional</u>	10 110 000		
	- Programme de développement urbain intégré	10 000 000		
	- Etudes et séminaires	12 000		
	- Equipements divers	18 000		
	- Acquisition de matériel roulant	20 000		
	- Elaboration des informations géographiques	60 000		
	<u>* Office de Développement du Sud</u>	330 000		
	- Etudes et séminaires	90 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	150 000		
	- Equipements divers	50 000		
	- Coopération technique	40 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (suite)</u>	* Office de Développement du Nord Ouest	256 000		
	- Etudes et séminaires	90 000		
	- Matériels informatiques	80 000		
	- Acquisition de matériel roulant	36 000		
	- Equipements divers	14 000		
	- Coopération technique	20 000		
	- Aménagements divers	16 000		
	* Office de Développement du Centre Ouest	35 000		
	- Etudes et séminaires	15 000		
	- Equipements divers	20 000		
	* Institut National de la Statistique	2 215 000		
	- Equipement pour le Conseil National des Statistiques	15 000		
	- Enquête nationale de l'emploi	470 000		
	- Enquêtes économiques	180 000		
	- Equipements divers	30 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	- Recensement général de la Population et de l'habitat	1 500 000		
	* Institut d'Economie Quantitative	200 000		
	- Restauration des documents et archives	22 000		
	- Etudes et séminaires	80 000		
	- Matériels informatiques	50 000		
	- Equipements divers	25 000		
	- Aménagements divers	23 000		
	Total II	93 146 000		
	TOTAL	93 296 000		
	* Coopération Internationale			
	I - Investissements Directs			
	- Acquisition de matériels informatiques	50 000		
	Total I	50 000		
	II - Financement Public			
	- Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur	250 000		
	- Activités de l'agence à l'étranger	250 000		
	Total II	250 000		
	TOTAL	300 000		
	TOTAL GENERAL		93 596 000	
<u>11 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières</u>	* Investissements Directs			
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Kairouan	450 000		
	- Aménagements divers	63 000		
	- Acquisition de matériel roulant	171 000		
	- Equipements divers	70 000		
	- Etudes et équipements informatiques	377 000		
	- Immatriculation foncière	533 000		
	- Délimitation du domaine privé de l'Etat	550 000		
	- Etudes foncières	1 000 000		
	- Travaux de délimitation foncières	2 067 000		
	TOTAL		5 281 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
12 - Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques	* Agriculture et Ressources hydrauliques			
	* Administrations Techniques			
	I - Investissements Directs			
	1 - Changement de répartition des crédits			(1) Coût : 32550000 D répartis comme suit : 24750000 D sur ressources globales du Budget et 78000000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 24100000 D sur ressources globales du Budget 8450000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Sidi Aich (1)			
	2 - Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Barrage El Melah (2)	-3 000 000		(2) Coût initial : 38000000 D Coût nouveau : 35000000 D dont 23000000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Ettine (3)	-19 000 000		(3) Coût initial : 38000000 D Coût nouveau : 19000000 D dont 12000000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Douimis (4)	-1 000 000		(4) Coût initial : 25000000 D Coût nouveau : 24000000 D dont 16000000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total A	-23 000 000		
	B - Augmentation			
	- Protection de développement et de protection des forêts contre les incendies (5)	500 000		(5) Coût initial : 14100000 D Coût nouveau : 14600000 D dont 9900000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage El Harka (6)	7 000 000		(6) Coût initial : 25000000 D Coût nouveau : 32000000 D dont 21000000 D sur prêts extérieurs
	- Suivi du projet amélioration de la gestion des ressources naturelles (7)	20 000		(7) Coût initial : 740000 D Coût nouveau : 760000 D dont 640000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total B	7 520 000		
	Sous Total 2	-15 480 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire	280 000		
	- Institut National d'Agriculture de Tunis	80 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Moghrane	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Equipement Rural à Mjez El Bab	640 000		
	- Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	80 000		
	- Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	350 000		
	- Ecole Supérieure d'Industries Alimentaires à Tunis	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mateur	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture au Kef	180 000		
	- CFPP de Tabarka	30 000		
	- Equipement des écoles et des CFP de la pêche	240 000		
	- Aménagement des écoles et des CFP de la pêche	150 000		
	- Formation Professionnelle Agricole	380 000		
	- Institut de l'olivier	20 000		
	Sous Total A	2 730 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	B - Projets à caractère national			
	- Aménagements divers	120 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'administration centrale	100 000		
	- Création des pépinières des entreprises dans le domaine agricole et de la pêche	34 000		
	- Création d'un réseau informatique national de recherche et d'enseignement supérieur agricole	300 000		
	- Projets divers	1 000 000		
	- Conservation de diversité biologique et gestion des aires protégées	6 600 000		
	- Conservation de l'environnement dans le domaine de protection des oiseaux	150 000		
	- Etudes hydrauliques générales	300 000		
	- Contrôle et entretien des barrages et des ouvrages hydrauliques	200 000		
	- Barrage Gamgoum (8)	20 000 000		(8) dont 13000000 D sur prêts extérieurs
	- Barrage Ziatine (9)	43 000 000		(9) dont 30000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage El Harka (10)	21 000 000		(10) dont 14000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage El Melah (11)	4 000 000		(11) dont 3000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Ettine (12)	16 000 000		(12) dont 11000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Douimis (13)	3 000 000		(13) dont 2000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Ziatine (14)	10 000 000		(14) dont 6000000 D sur prêts extérieurs
	- Transfert des eaux du barrage Gamgoum (15)	5 000 000		(15) dont 3000000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes détaillées des barrages de la 2eme stratégie decennale	1 500 000		
	- Régénération des forages	30 000		
	- Recherches et expérimentations	70 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (16)	940 000		(16) dont 416000 D sur prêts extérieurs
	- Gestion de l'hydraulique publique	70 000		
	- Alimentation de la nappe phréatique	150 000		
	- Suivi du programme d'investissement dans le secteur hydraulique	24 000		
	- Remplacement des forages	3 000 000		
	- Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	100 000		
	- Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts	40 000		
	- Etudes statistiques agricoles	40 000		
	- Equipement de l'IRESA	40 000		
	- Dépenses de fonctionnement relatives à la recherche agricole	800 000		
	- Restructuration des terres domaniales	200 000		
	- Observatoire National de l'Agriculture (17)	462 000		(17) dont 343000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de recherche dans le secteur hydraulique (18)	404 000		(18) dont 258000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de contrôle du niveau de salinité à l'intérieur des périmètres irrigués (19)	510 000		(19) dont 440000 D sur prêts extérieurs
	- Promotion de la production végétale	200 000		
	- Promotion de la production animale	300 000		
	- Protection des produits agricoles	100 000		
	- Etudes techniques, économiques et sociales de la pêche	300 000		
	- Projet de suivi et de contrôle de la pêche par les satellites	300 000		
	Sous Total B	140 384 000		
	Sous Total 3	143 114 000		
	Total	127 634 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)	<p>* Commissariats Régionaux au Développement Agricole</p> <p>1 - Changement d'intitulé de projets</p> <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un PI à El Káalat (Nabeul) <p>au lieu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renovation du PI de Malaïbi (Nabeul) <p>Lire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de la station de pompage Badrouna -Sidi Ismaïl (Jendouba) <p>au lieu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la station de pompage Badrouna -Sidi Ismaïl (Jendouba) <p>2 - Réévaluation</p> <p>A - Augmentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de Sauvegarde des agrumes au Cap-Bon (Nabeul) (20) - Création d'un PI à partir du barrage Abid (Nabeul) (21) - Irrigation de la région de Nefza (Béja) (22) - Projet de développement agricole intégré de Sud du Kef (23) - Projet de développement agricole intégré de Siliana (24) - Projet de développement agricole de Nord Ouest du gouvernorat de Kairouan (25) - Création d'un PI à Ouled Nasser (Kairouan) (26) - Création d'un PI à Henchir El Jefta (Kairouan) (27) - Projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles (Kasserine) (28) - Création d'un PI à partir du barrage El Rmal (Sousse) (29) - Projet de développement agricole des délégations interieures dans le gouvernorat de Mahdia (2eme phase) (30) - Projet de développement agricole de Djebinia et El Hancha (Sfax) (31) 	<p>450 000</p> <p>950 000</p> <p>103 000</p> <p>1 400 000</p> <p>3 000 000</p> <p>1 600 000</p> <p>26 000</p> <p>38 000</p> <p>1 700 000</p> <p>270 000</p> <p>350 000</p> <p>30 000</p>		<p>(20) Coût initial : 27118000 D Coût nouveau : 27568000 D dont 15700000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(21) Coût initial : 8538000 D Coût nouveau : 9488000 D dont 6388000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(22) Coût initial : 22500000 D Coût nouveau : 22603000 D dont 16503000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(23) Coût initial : 5340000 D Coût nouveau : 6740000 D</p> <p>(24) Coût initial : 35685000 D Coût nouveau : 38685000 D dont 30591000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(25) Coût initial : 33500000 D Coût nouveau : 35100000 D dont 25100000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(26) Coût initial : 720000 D Coût nouveau : 746000 D dont 531000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(27) Coût initial : 600000 D Coût nouveau : 638000 D dont 458000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(28) Coût initial : 20070000 D Coût nouveau : 21770000 D dont 14000000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(29) Coût initial : 17000000 D Coût nouveau : 17270000 D dont 10570000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(30) Coût initial : 29500000 D Coût nouveau : 29850000 D dont 16400000 D sur prêts extérieurs</p> <p>(31) Coût initial : 1800000 D Coût nouveau : 1830000 D</p>

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)	- Projet d'amélioration de la gestion des eaux dans les oasis du Sud (Gafsa) (32)	163 000		(32) Coût initial : 11770000 D Coût nouveau : 11933000 D dont 8794000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des oasis d'El Hamma (Tozeur) (33)	133 000		(33) Coût initial : 1180000 D Coût nouveau : 1313000 D
	- Création d'un PI à Ouled El Ghrissi (Tozeur) (34)	150 000		(34) Coût initial : 660000 D Coût nouveau : 810000 D dont 560000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un PI à Bir Erroumi (Tozeur) (35)	475 000		(35) Coût initial : 770000 D Coût nouveau : 1245000 D dont 835000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'amélioration de la gestion des eaux dans les oasis du Sud (Tozeur) (36)	1 530 000		(36) Coût initial : 23860000 D Coût nouveau : 25390000 D dont 19240000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'amélioration de la gestion des eaux dans les oasis du Sud (Kébili) (37)	959 000		(37) Coût initial : 30320000 D Coût nouveau : 31279000 D dont 23609000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'amélioration de la gestion des eaux dans les oasis du Sud (Gabès) (38)	757 000		(38) Coût initial : 32270000 D Coût nouveau : 33027000 D dont 24270000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles (Medenine) (39)	640 000		(39) Coût initial : 7950000 D Coût nouveau : 8590000 D dont 5190000 D sur prêts extérieurs
	Total 2	14 724 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets communs			
	- Remunération d'ouvriers permanents au Titre II	3 400 000		
	- Travaux de forêts	30 900 000		
	- Travaux de CES	28 000 000		
	- Recherches et exploitations des nappes aquifères (40)	4 460 000		(40) dont 2730000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes pedologiques	400 000		
	- Etudes agro-economiques et statistiques	250 000		
	- Actions de vulgarisation de la pêche	100 000		
	- Frais d'insertion et de publication	200 000		
	- Equipements de forages (41)	2 860 000		(41) dont 2250000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des reseaux d'irrigation	2 000 000		
	- Maintenance des stations de pompages	1 300 000		
	- Aménagement des pistes agricoles	700 000		
	- Electrification des stations de pompage (42)	1 750 000		(42) dont 1050000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation en eau potable des zones rurales (43)	24 250 000		(43) dont 15960000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable (44)	2 500 000		(44) dont 1625000 D sur prêts extérieurs
	- Actions de vulgarisation agricole	1 200 000		
	- Actions de défense des cultures	200 000		
	- Développement de la production animale	5 000 000		
	- Suivi des crédits agricoles	80 000		
	- Projet d'amélioration de la productivité des exploitations privées	140 000		
	Sous Total A	109 690 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	B - Projets spécifiques			
	<u>CRDA de Ben Arous</u>	<u>55 000</u>		
	- Equipement du Parc	15 000		
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (45)	40 000		(45) dont 24000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Nabeul</u>	<u>15 000</u>		
	- Equipement du Parc	15 000		
	<u>CRDA de Zaghouan</u>	<u>550 000</u>		
	- Création d'un PI à Zidine à Nadhour (46)	550 000		(46) dont 358000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Bizerte</u>	<u>2 715 000</u>		
	- Equipement du Parc	15 000		
	- Adduction du PI de Ghazala au canal de Sejnane (47)	200 000		(47) dont 130000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du PI de Zegueb (48)	2 500 000		(48) dont 1625000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Béja</u>	<u>95 000</u>		
	- Aménagement des batiments administratifs	30 000		
	- Equipements administratifs	35 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	30 000		
	<u>CRDA de Jendouba</u>	<u>2 110 000</u>		
	- Adduction de la station de pompage de Badrouna Sidi Smail au PI de Bouhertma (49)	2 050 000		(49) dont 1330000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forage pour l'alimentation en eau potable (50)	60 000		(50) dont 30000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA du Kef</u>	<u>2 570 000</u>		
	- Création d'un PI à Souanni (51)	2 570 000		(51) dont 1800000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Siliana</u>	<u>535 000</u>		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Création d'un PI à Demane El Kharroub (52)	520 000		(52) dont 365000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Kairouan</u>	<u>860 000</u>		
	- Renovation du reseau téléphonique	10 000		
	- Equipements administratifs	20 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (53)	80 000		(53) dont 48000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un PI à Negagta (54)	750 000		(54) dont 490000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Kasserine</u>	<u>1 580 000</u>		
	- Aménagement des batiments administratifs	30 000		
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (55)	200 000		(55) dont 120000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation en eau potable de certains localités (56)	950 000		(56) dont 615000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un PI à El Arrague (57)	400 000		(57) dont 260000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Sidi Bouzid</u>	<u>2 020 000</u>		
	- Aménagement des batiments administratifs	20 000		
	- Equipements administratifs	15 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)	- Création de forages pour l'irrigation (58)	380 000		(58) dont 265000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des équipements de forages	120 000		
	- Création d'un PI à El Barrak (59)	1 000 000		(59) dont 700000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un PI à Ouled Amor (60)	485 000		(60) dont 340000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Sousse	300 000		
	- Aménagement du PI à El Safhaa (61)	300 000		(61) dont 195000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Monastir	675 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Aménagement des PI à Sehline, Bembla 2, et Bembla 3 (62)	660 000		(62) dont 430000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Sfax	990 000		
	- Amenagements des batiments administratifs	25 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Création d'un PI à Dhraa Ben Zied (63)	500 000		(63) dont 325000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un PI à Torbet El Diouan (64)	450 000		(64) dont 290000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Gafsa	570 000		
	- Equipements administratifs	45 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	150 000		
	- Aménagement du PI à Menzel Gammoudi (65)	150 000		(65) dont 98000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'irrigation (66)	225 000		(66) dont 135000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Tozeur	355 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Maintenance des reseaux de drainage	140 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	200 000		
	CRDA de Kébili	12 350 000		
	- Entretien des refroidisseurs	100 000		
	- Création des points d'eau (67)	470 000		(67) dont 280000 D sur prêts extérieurs
	- Curage des reseaux d'irrigation	80 000		
	- Maintenance des reseaux de drainage	100 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (68)	140 000		(68) dont 84000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des points d'eau	60 000		
	- Equipement des points d'eau (69)	100 000		(69) dont 60000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des Oasis à Mazraa Naji (70)	200 000		(70) dont 130000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de développement agricole et pastorale à Kébili (71)	11 000 000		(71) dont 5500000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Gabès	2 520 000		
	- Entretien des refroidisseurs	100 000		
	- Curage et assainissement des reseaux de drainage	100 000		
	- Création d'un PI à Oued El Ghirane (72)	400 000		(72) dont 260000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans à partir des eaux géothermiques (73)	150 000		(73) dont 90000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques</u> (suite)	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis d'El Saagui (74)	1 520 000		(74) dont 990000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'irrigation (75)	100 000		(75) dont 60000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (76)	150 000		(76) dont 90000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Medenine	675 000		
	- Equipements administratifs	25 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Maintenance des réservoirs d'eau	50 000		
	- Création des points d'eau dans les zones pastorales (77)	350 000		(77) dont 210000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des points d'eau (78)	150 000		(78) dont 120000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Tataouine	44 900 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Création des forages pour l'irrigation (79)	300 000		(79) dont 180000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de boisement des montagnes de la ville de Tataouine	1 000 000		
	- Projet de développement agricole et pastorale à Tataouine (80)	43 500 000		(80) dont 21750000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total B	76 440 000		
	Total 3	186 130 000		
	Total	200 854 000		
	Total I	328 488 000		
	II - Financement Public			
	- Encouragement de l'Etat au secteur de l'agriculture et de la pêche	139 985 000		
	* Office de l'Elevage et des Pâturages	6 412 000		
	- Projet de développement des ressources fourragères	3 700 000		
	- Projet d'amélioration génétique	2 000 000		
	- Encadrement du secteur de l'élevage ovin caprin et camélins	430 000		
	- Programme d'encadrement du secteur laitier	2 000		
	- Recherches relatives à l'utilisation et au développement de nouvelles technologies	30 000		
	- Aménagement des bâtiments et équipements	150 000		
	- Acquisition de matériel roulant	100 000		
	* Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	10 000 000		
	- Alimentation en eau potable des centres ruraux (81)	10 000 000		(81) dont 8000000 D sur prêts extérieurs
	* Agence Foncière Agricole	960 000		
	- Opérations relatives à la réforme agraire	860 000		
	- Schema directeur de l'informatique	100 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Agricoles	454 000		
	- Dépenses relatives à la promotion du secteur agricole et aux opérations de publicité	400 000		
	- Equipements divers	54 000		
	* Fondation Nationale de l'Amélioration de la race chevaline	135 000		
	- Aménagement de centres pour l'amélioration de la race chevaline	30 000		
	- Equipements divers	105 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	* Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest	59 000 000		
	- Projet de développement des zones forestières et montagneuses du nord ouest (3ème tranche) (82)	57 200 000		(82) dont 47600000 D sur prêts extérieurs
	- Dépenses de salaire des ouvriers du Titre II	1 800 000		
	* Office des Céréales	700 000		
	- Subvention pour la constitution d'un stock prévisionnel et stratégique des semences	700 000		
	Total II	217 646 000		
	TOTAL	546 134 000		
	* Environnement			
	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluations			
	A- Augmentation			
	- Renforcement du projet de la biodiversité et de la gestion des réserves (83)	20 000		(83) Coût initial : 200000 D Coût nouveau : 220000 D
	2 - Projets nouveaux			
	- Programme d'entretien des boulevards de l'environnement	200 000		
	- Programme de sensibilisation	350 000		
	- Assistance aux Communes pour la création des espaces verts	300 000		
	- Contribution dans l'aménagement des boulevards de la terre	150 000		
	- Participation à l'aménagement de sites du tourisme culturel et environnemental	285 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Agenda 21 régional et local	200 000		
	- Programme de la journée de l'environnement	100 000		
	- Acquisition d'équipement et de mobilier	40 000		
	- Logiciels	12 000		
	- Acquisition d'équipement informatiques et bureautiques	40 000		
	- Transformation de forêts en parcs urbains	1 000 000		
	- Etude sur les impacts des conventions environnementales sur le commerce extérieur	50 000		
	- Programme d'entretien des zones vertes	150 000		
	- Préparation des cartes sur les gîtes larvaires	100 000		
	- Projet de gestion durable de l'oasis de Chenini	150 000		
	- Projet intégré pour le développement durable à Dbeja	100 000		
	- Etude du deuxième rapport national sur les variations climatiques	50 000		
	- Renforcement des capacités nationales pour la gestion des dangers de la biotechnologie	100 000		
	Sous Total 2	3 437 000		
	Sous Total 1	3 457 000		
	II - Financement Public			
	* Agence Nationale de Protection de l'Environnement	4 050 000		
	- Etudes	60 000		
	- Equipements	60 000		
	- Amélioration des entrées des villes	200 000		
	- Programme de sensibilisation	300 000		
	- Aménagement du Parc "El Mourouj"	1 000 000		
	- Etude et aménagement des Parcs urbains	300 000		
	- Etude et évaluation du rapport annuel sur l'environnement	50 000		
	- Réseau de contrôle de la qualité de l'air	300 000		
	- Acquisition d'équipements d'intervention en cas d'une pollution accidentelle	60 000		
	- Renforcement du département des déchets solides	50 000		
	- Mise à niveau informatique	120 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, de l'Environ- nement et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Centre de traitement des déchets dangereux de Jradou	1 500 000		
	- Equipement pour le contrôle de la qualité de l'air	50 000		
	* Centre International des Technologies de l'Envi- ronnement de Tunis	490 000		
	- Equipement des laboratoires	150 000		
	- Equipement d'un atelier des recherches appliquées	50 000		
	- Valorisation de l'énergie des déchets du marché de gros	15 000		
	- Renforcement des actions du centre et assistance technique aux industries	100 000		
	- Valorisation des déchets de l'industrie agroalimentaire	15 000		
	- Instauration d'un Eco label environnemental tunisien	60 000		
	- Schema directeur informatique	100 000		
	Total II	4 540 000		
	TOTAL	7 997 000		
	TOTAL GENERAL		554 131 000	
<u>13 - Ministère de l'Industrie et de l'Energie</u>	I - Investissements Directs			
	- Acquisition d'équipements divers	45 000		
	- Schéma directeur de l'informatique	535 000		
	Total I	580 000		
	II - Financement Public			
	* Agence de Promotion de l'Industrie	660 000		
	- Promotion de l'investissement	455 000		
	- Programme d'investissements de l'Agence dans le cadre du Projet de Promotion des Institutions de Soutien à l'Industrie	95 000		
	- Assistance aux nouveaux promoteurs	110 000		
	* Office National des Mines	864 000		
	- Recherches minières	449 000		
	- Acquisition d'équipements divers	30 000		
	- Acquisition de matériels de laboratoires	60 000		
	- Schéma directeur de l'informatique	285 000		
	- Promotion du secteur minier	40 000		
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais	1 239 000		
	- Acquisition d'équipements de laboratoires	235 000		
	- Acquisition de terrains pour les laboratoires	814 000		
	- Etudes architecturales pour les laboratoires	160 000		
	- Formation et recyclage	30 000		
	* Fonds de promotion et de la décentralisation industrielle	39 000 000		
	* Programme de promotion de l'utilisation du gaz naturelle	3 000 000		
	* Agence Nationale des Energies Renouvelables	1 544 000		
	- Encouragement à l'incitation pour la maîtrise de l'énergie	515 000		
	- Divers projets d'utilisation rationnelle d'énergie	120 000		
	- Electrification rurale par les systèmes photovoltaïques	64 000		
	- Acquisition d'équipements	25 000		
	- Campagnes de sensibilisations	250 000		
	- Projets pilotes	70 000		
	- Energie de la biomasse	50 000		
	- Energie Eolienne	100 000		
	- Recherche scientifique	50 000		
	- Schema Directeur de l'informatique	300 000		
	* Projet de Promotion des Institutions de Soutien à l'Industrie (I)	10 000 000		
	Total II	56 307 000		
	Total		56 887 000	
				(1) Financé sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
14 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	I - Investissements Directs			
	1 - Changement de répartition de crédits			
	- Aménagement du réseau classé (programmes 1999 et 2000) (1)			(1) Coût : 251000000 D répartis comme suit : 85400000 D sur ressources globales du Budget 165600000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 105800000 D sur ressources globales du Budget 145200000 D sur prêts extérieurs
	2 - Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Construction de la Direction Régionale de l'Ariana (2)	-116 000		(2) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1084000 D
	- Etude de simplification des procédures au Ministère de l'Équipement et de l'Habitat (3)	-35 000		(3) Coût initial : 60000 D Coût nouveau : 25000 D
	- GP 8 et échangeur Charguia (4)	-37 000		(4) Coût initial : 8800000 D Coût nouveau : 8763000 D dont 3363000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de la GP 7 et MC 31 (5)	-364 000		(5) Coût initial : 13000000 D Coût nouveau : 12636000 D dont 8036000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau régional (Programme 1998) (6)	-300 000		(6) Coût initial : 22550000 D Coût nouveau : 22250000 D dont 16100000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis (Programme 1998) (7)	-1 710 000		(7) Coût initial : 30850000 D Coût nouveau : 29140000 D dont 17750000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes agricoles (Programme 1999) (8)	-14 100 000		(8) Coût initial : 101450000 D Coût nouveau : 87350000 D dont 64400000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis (Programme 1999) (9)	-28 670 000		(9) Coût initial : 102520000 D Coût nouveau : 73850000 D dont 31200000 D sur prêts extérieurs
	- Voiries structurantes des grandes villes (Programme 1999) (10)	-2 990 000		(10) Coût initial : 48730000 D Coût nouveau : 45740000 D dont 22830000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional (Programme 1999) (11)	-6 200 000		(11) Coût initial : 57000000 D Coût nouveau : 50800000 D dont 37000000 D sur prêts extérieurs
	- Liaison Menzel Bourguiba - Autoroute de Bizerte (12)	-13 600 000		(12) Coût initial : 36000000 D Coût nouveau : 22400000 D dont 11200000 D sur prêts extérieurs
	- Liaison Menzel Bourguiba - Bizerte (13)	-10 400 000		(13) Coût initial : 36000000 D Coût nouveau : 25600000 D dont 12800000 D sur prêts extérieurs
	- Site abri de pêche d'Aguir (14)	-800 000		(14) Coût initial : 3500000 D Coût nouveau : 2700000 D
	- Extension du port de pêche de Kélibia (15)	-900 000		(15) Coût initial : 3922000 D Coût nouveau : 3022000 D
	- Protection de la ville de Sfax contre les inondations (16)	-50 000		(16) Coût initial : 23202000 D Coût nouveau : 23152000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)	- Protection de la ville de l'Ariana contre les inondations (17)	-9 000		(17) Coût initial : 3400000 D Coût nouveau : 3391000 D
	- Protection de la ville de Siliana contre les inondations (18)	-106 000		(18) Coût initial : 2285000 D Coût nouveau : 2179000 D
	- Protection de la ville d'Ouled Haffouz contre les inondations (19)	-5 000		(19) Coût initial : 800000 D Coût nouveau : 795000 D
	- Protection de la ville d'El Hancha contre les inondations (20)	-23 000		(20) Coût initial : 1170000 D Coût nouveau : 1147000 D
	- Protection de la ville de Nefza contre les inondations (21)	-50 000		(21) Coût initial : 980000 D Coût nouveau : 930000 D
	- Protection de la ville de Nebeur contre les inondations (22)	-30 000		(22) Coût initial : 400000 D Coût nouveau : 370000 D
	- Protection de la ville de Sidi Bouzid contre les inondations (23)	-50 000		(23) Coût initial : 2800000 D Coût nouveau : 2750000 D
	- Protection de la ville d'Enfidha contre les inondations (24)	-6 000		(24) Coût initial : 1450000 D Coût nouveau : 1444000 D
	- Aménagement de l'Oued Moussa à Hammamet (25)	-130 000		(25) Coût initial : 2700000 D Coût nouveau : 2570000 D
	- Protection de la ville de Zaghouan contre les inondations (26)	-56 000		(26) Coût initial : 700000 D Coût nouveau : 644000 D
	- Protection de la ville de Tebourouk contre les inondations (27)	-108 000		(27) Coût initial : 600000 D Coût nouveau : 492000 D
	- Protection de la ville de Redaief contre les inondations (28)	-190 000		(28) Coût initial : 900000 D Coût nouveau : 710000 D
	- Protection de la ville de Metouia contre les inondations (29)	-28 000		(29) Coût initial : 600000 D Coût nouveau : 572000 D
	- Protection de la Cité Ben Romdhane contre les inondations (30)	-109 000		(30) Coût initial : 900000 D Coût nouveau : 791000 D
	- Protection des villes de Nabeul et Dar Chaâbane contre les inondations (31)	-100 000		(31) Coût initial : 1500000 D Coût nouveau : 1400000 D
	- Protection de la ville de Tejerouine contre les inondations (32)	-30 000		(32) Coût initial : 800000 D Coût nouveau : 770000 D
	- Protection de la ville de Sidi Bourouis contre les inondations (33)	-15 000		(33) Coût initial : 700000 D Coût nouveau : 685000 D
	- Protection de la ville de Bouficha contre les inondations (34)	-138 000		(34) Coût initial : 600000 D Coût nouveau : 462000 D
	- Protection de la ville de Chenini Nehal contre les inondations (35)	-230 000		(35) Coût initial : 1300000 D Coût nouveau : 1070000 D
	- Protection de Oued Blibéne contre les inondations (36)	-48 000		(36) Coût initial : 500000 D Coût nouveau : 452000 D
	- Protection de la ville de Dehmani contre les inondations (37)	-120 000		(37) Coût initial : 1000000 D Coût nouveau : 880000 D
	- Protection de la ville de Sidi Amor Bou Hajla contre les inondations (38)	-150 000		(38) Coût initial : 800000 D Coût nouveau : 650000 D
	- Protection de la ville de Béja contre les inondations (39)	-200 000		(39) Coût initial : 1000000 D Coût nouveau : 800000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménage- ment du Territoire</u> (suite)	- Protection des villes de Jendouba et Boussalem contre les inondations (40)	-60 000		(40) Coût initial : 1000000 D Coût nouveau : 940000 D
	- Indice du coût de construction (41)	-7 000		(41) Coût initial : 17000 D Coût nouveau : 10000 D
	Sous Total A	-82 270 000		
	B - Augmentation			
	- Extension de la Direction Régionale de Sfax (42)	200 000		(42) Coût initial : 145000 D Coût nouveau : 345000 D
	- Aménagement du carrefour de la GP1 à Skhira (43)	71 000		(43) Coût initial : 599000 D Coût nouveau : 670000 D
	- Etudes relatives aux bâtiments civils (44)	40 000		(44) Coût initial : 50000 D Coût nouveau : 90000 D
	- Bâtiments à cité Jardin (45)	5 000		(45) Coût initial : 2789000 D Coût nouveau : 2794000 D
	- Réhabilitation du réseau routier (programme 1996) (46)	154 000		(46) Coût initial : 29480000 D Coût nouveau : 29634000 D dont 17634000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du Lac Sud de Tunis (47)	65 000		(47) Coût initial : 2000000 D Coût nouveau : 2065000 D
	- Protection de la ville de Tataouine contre les inondations (48)	30 000		(48) Coût initial : 4700000 D Coût nouveau : 4730000 D
	- Protection de la ville de Moknine contre les inondations (49)	80 000		(49) Coût initial : 2600000 D Coût nouveau : 2680000 D
	- Protection de la ville de Ghomrassen contre les inondations (50)	30 000		(50) Coût initial : 2011000 D Coût nouveau : 2041000 D
	- Protection de la ville de Bekalta contre les inondations (51)	30 000		(51) Coût initial : 700000 D Coût nouveau : 730000 D
	- Protection de la ville de Ksour Essef contre les inondations (52)	115 000		(52) Coût initial : 800000 D Coût nouveau : 915000 D
	- Protection de la ville de Tyna contre les inondations (53)	200 000		(53) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1400000 D
	- Rémunération des agents permanents du Titre II (Régularisation de situation) (54)	50 000		(54) Coût initial : 70000 D Coût nouveau : 120000 D
	- Etude d'évaluation des coûts du logement(55)	75 000		(55) Coût initial : 40000 D Coût nouveau : 115000 D
	Sous Total B	1 145 000		
	Sous Total 2	-81 125 000		
	3 - Projets nouveaux			
	B - Projets à caractère régional			
	- Construction, extension et réhabilitation des brigades	250 000		
	- Construction de clôtures	100 000		
	- Aménagement de la direction régionale de de Kébili	45 000		
	- Aménagement de la direction régionale de Siliana	30000		
	- Aménagement de la direction régionale de Jendouba	68 000		
	- Voiries des villes (programme 2003)	13 500 000		
	- Revêtement des pistes rurales (programme 2003)	18 800 000		
	Sous Total A	32 793 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)	B - Projet à caractère national			
	- Acquisition d'équipements divers	35 000		
	- Acquisition et installation de matériel de télécommunication	60 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de bâtiments civils	1 250 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de ports maritimes	90 000		
	- Rémunération des agents permanents du Titre II (régularisation de situation)	700 000		
	- Programme d'aménagement de routes à Djerba	7 800 000		
	- Deux Echangeurs sur la GP8 (Tunis - Bizerte) (56)	24 000 000		(56) dont 12000000 D sur prêts extérieurs
	- Dédoulement de la GPI entre Sousse et M'saken (57)	27 600 000		(57) dont 14930000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement du réseau routier (58)	54 000 000		(58) dont 40000000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'un bac à Djerba	3 800 000		
	- Entretien périodique superficiel du réseau routier (programme 2003)	12 200 000		
	- Etudes routières	3 000 000		
	- Acquisition et installation de compteurs	1 500 000		
	- Voiries structurantes des grandes villes (programme 2003) (59)	43 700 000		(59) dont 22500000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du grand Tunis (programme 2003) (60)	44 500 000		(60) dont 17450000 D sur prêts extérieurs
	- Développement du réseau routier régional (61)	98 000 000		(61) dont 71 100 000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des pistes rurales (62)	120 000 000		(62) dont 86700000 D sur prêts extérieurs
	- Routes pour le tourisme culturel	2 000 000		
	- Routes desservant les zones industrielles	1 900 000		
	- Extension du port de pêche de Houmet Souk	3 500 000		
	- Domaine public maritime	30 000		
	- Etude d'infrastructure maritime	200 000		
	- Protection du Korniche de Monastir contre l'érosion marine	300 000		
	- Suivi de l'érosion du littoral	150 000		
	- Protection de la ville de Korbous contre l'érosion marine	400 000		
	- Protection de la ville de Kerkouane contre l'érosion marine	500 000		
	- Etude relative à la protection des villes contre les inondations	150 000		
	- Acquisition de terrains	800 000		
	- Protection de la ville d'El Alia contre les inondations	500 000		
	- Protection de la ville de Jerissa contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Haffouz contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Bir Lahfay contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Redayef contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Chnini-Nahal contre les inondations	1 400 000		
	- Protection de la ville de Beni Hassen contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Meteline contre les inondations	600 000		
	- Protection de la ville de Gafsa contre les inondations	1 200 000		
	- Protection de la ville de Bargou contre les inondations	800 000		
	- Protection des villes de Bembla et Menara contre les inondations	1 200 000		
	- Protection de la ville de Korba contre les inondations	600 000		
	- Protection de la ville de Gbollat contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Beni Darraj contre les inondations	500 000		
	- Levé topographique	40 000		
	- Photos aériennes et cartographie des villes	240 000		
	- Plans d'aménagement	400 000		
	- Etudes pilotes	80 000		
	- Géodésie et cartographie	1 700 000		
	- Programme d'investissement de l'agence urbaine du Grand Tunis	250 000		
	- Schéma d'aménagement des régions économiques	600 000		
	Sous Total B	467 075 000		
	Sous Total 3	499 868 000		
	Total I	418 743 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>* Société d'Études et de Promotion de Tunis Sud</u>	<u>600 000</u>		
	- Frais de suivi de l'aménagement du lac sud de Tunis	600 000		
	<u>* Agence de Réhabilitation et de rénovation urbaine</u>	<u>250 000</u>		
	- Schéma directeur en informatique	250 000		
	<u>* Société d'étude et d'aménagement du littoral de Sfax</u>	<u>500 000</u>		
	- Travaux d'aménagement du littoral Nord de Sfax : (Projet Taparura)	500 000		
	<u>* Agence de protection et d'aménagement du littoral</u>	<u>2 810 000</u>		
	- Equipements	15 000		
	- Formation et sensibilisation	100 000		
	- Acquisition de matériel roulant	45 000		
	- Observatoire du littoral	70 000		
	- Acquisition de logiciels et de matériels informatiques	40 000		
	- Etudes d'exécution relatives à l'aménagement du lac de l'Ariana	500 000		
	- Zones maritimes protégées	500 000		
	- Etude du lac de Moknine	75 000		
	- Etude du lac de Radés	75 000		
	- Etude des modèles de gestion du golf de Monastir	200 000		
	- Traitement du phénomène de la méduse	150 000		
	- Modèle de gestion du littoral	100 000		
	- Travaux préparatoires pour l'aménagement du lac de l'Ariana	500 000		
	- Elaboration du plan d'occupation des plages	170 000		
	- Contribution dans l'entretien des plages	250 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	Total II	4 160 000		
	TOTAL		422 903 000	
<u>15 - Ministère du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat</u>	<u>* Tourisme et Artisanat</u>			
	<u>I/- Investissements Directs</u>			
	<u>A - Projet à caractère régional</u>			
	- Participation à l'amélioration et protection de l'environnement dans les centres touristiques	500 000		
	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition du matériel roulant	45 000		
	- Schéma directeur informatique	100 000		
	- Aménagement des plages	200 000		
	Sous Total B	345 000		
	Total I	845 000		
	<u>II/- Financement Public</u>			
	<u>* Office National Tunisien du Tourisme</u>	<u>61 290 000</u>		
	- Infrastructure et aménagements touristiques	2 120 000		
	- Formation professionnelle	2 000 000		
	- Aide de l'Etat pour les promoteurs des projets touristiques	33 000 000		
	- Publicité et édition	21 000 000		
	- Etudes et publications	230 000		
	- Amélioration de l'environnement touristique	1 000 000		
	- Aménagements et équipements au siège	100 000		
	- Aménagements et équipements aux CRT	270 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	1 000 000		
	- Aménagements du port et de l'Hotel de sidi Bou Said	570 000		
	<u>* Office National de l'Artisanat</u>	<u>4 160 000</u>		
	- Equipements divers	210 000		
	- Aménagements divers	400 000		
	- Actions de promotion du secteur de l'Artisanat	1 150 000		
	- Etudes	100 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	180 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat (suite)</u>	- Séminaires régionaux	40 000		
	- Programme de formation et de recyclage	180 000		
	- Programme de mise à niveau du secteur de l'artisanat	100 000		
	- Fonds propre pour les artisans	1 800 000		
	* Office du Thermalisme	720 000		
	- Etudes et recherches	520 000		
	- Promotion du secteur du thermalisme	100 000		
	- Equipements informatiques	20 000		
	- Equipements divers	80 000		
	Total II	66 170 000		
	TOTAL	67 015 000		
	* Commerce			
	I - Investissements Directs			
	- Acquisition d'équipements de la metrologie légale et de contrôle de la qualité	65 000		
	- Acquisition d'équipements	20 000		
	- Aménagements divers	8 000		
	- Crédits d'études	10 000		
	Total I	103 000		
	II - Financement Public			
	* Centre de Promotion des Exportations	6 725 000		
	- Expositions et manifestations	2 750 000		
	- Projet de développement des exportations (1)	3 330 000		(1) dont 3000000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements informatiques	35 000		
	- Promotion des exportations	525 000		
	- Acquisition de matériel roulant	35 000		
	- Etudes	50 000		
	TOTAL	6 828 000		
	TOTAL GENERAL		73 843 000	
<u>16 - Ministère des Technologies de la Communication et du Transport</u>	* Technologies de la communication			
	Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Ecole Supérieure des Communications (1)	1 000 000		(1) Coût initial : 9300000 D Coût nouveau : 10300000 D
	2 - Projets nouveaux			
	- Equipements de climatisation	10 000		
	- Equipements informatiques	45 000		
	- Ecole Supérieure des Télécommunications	170 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communication	560 000		
	- Logiciels libres	275 000		
	- Diffusion de la culture numérique	150 000		
	- Protection des systèmes informatiques stratégiques	600 000		
	- Système référentiel national en informatique	500 000		
	- Observatoire des technologies de la communication	240 000		
	- Etude relative aux critères de sécurité informatique	60 000		
	- Etude relative à la sensibilisation et à la formation en matière de sécurité informatique	50 000		
	- Détecteur d'intrusions	400 000		
	Sous Total 2	3 060 000		
	Total	4 060 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère des Technologies de la Communication et du Transport (suite)	* Transport			
	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Etude du reseau du transport public dans le Grand Tunis (2)	320 000		(2) Coût initial : 3500000 D Coût nouveau : 3820000 D dont 2800000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes relatives à la mise à niveau du secteur du transport (3)	10 000		(3) Coût initial : 150000 D Coût nouveau : 160000 D
	- Automatisation du réseau d'observations météorologiques (4)	84 000		(4) Coût initial : 679000 D Coût nouveau : 763000 D
	- Amélioration des prévisions météorologiques à court terme (5)	203 000		(5) Coût initial : 600000 D Coût nouveau : 803000 D
	Sous Total 1	617 000		
	2 - Projets nouveaux			
	- Aménagements divers	40 000		
	- Acquisition des équipements administratifs	20 000		
	- Audit informatique	10 000		
	- Schéma directeur informatique	390 000		
	- Etude pour la gestion de la pointe du transport interurbain des personnes	50 000		
	- Equipement de bureau d'enquêtes	16 000		
	- Aménagement des stations météorologiques	130 000		
	- Renforcement des prestations météorologiques pour la navigation et la pêche	200 000		
	- Aménagement au siège à l'Institut National de la Météorologie	300 000		
	- Renforcement des capacités des systèmes d'information de communications à l'INM	482 000		
	- Acquisition d'instruments d'observation du croissant	80 000		
	- Acquisition des équipements administratifs pour l'Institut National de la Météorologie	20 000		
	Sous Total 2	1 738 000		
	TOTAL I	2 355 000		
	II - Financement Public			
	* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens	28 050 000		
	- Renouvellement de la voie et des ouvrages d'arts (6)	6 470 000		(6) dont 3500000 D sur prêts extérieurs
	- Protection du reseau de la voie ferroviaire	200 000		
	- Achevement du doublement voie Borj Cedria-K. Kebira	300 000		
	- Réseau de communications (7)	1 280 000		(7) sur prêts extérieurs
	- Equipements de sécurité (8)	500 000		(8) sur prêts extérieurs
	- Ouvrages de dénivellement rail-route	1 800 000		
	- Organisation, entretien et réhabilitation des communications (9)	1 700 000		(9) dont 1500000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagements des voies à l'intérieur des gares	300 000		
	- Aménagements des centres de maintenance (10)	500 000		(10) sur prêts extérieurs
	- Programme de la grosse maintenance	10 000 000		
	- Aménagements divers sur la voie de Tunis-Alger	2 500 000		
	- Rationalisation du transport des phosphates (11)	2 500 000		(11) dont 2000000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère des Technologies de la Communication et du Transport (suite)</u>	* Société du Métro Léger de Tunis	2 800 000		(12) sur prêts extérieurs
	- Ligne El Mourouj (12)	2 000 000		
	- Renouvellement de l'infrastructure de la ligne TGM	400 000		
	- Ligne Ouest à Manouba	400 000		
	* Société Nationale de Transport	1 250 000		
	- Aménagement des stations	200 000		
	- Etudes	350 000		
	- Aménagement du dépôt de Bab Saâdoun	600 000		
	- Aménagement de la station de Mornag	100 000		
	* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah	300 000		
	- Programme de la grosse maintenance	270 000		
	- Acquisition d'équipements de sécurité	30 000		
	* Sociétés Régionales de Transport	5 000 000		
	- Subvention d'investissement au profit des sociétés régionales de transport	5 000 000		
	Total II	37 400 000		
	TOTAL	39 755 000		
	TOTAL GENERAL		43 815 000	
<u>17 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance</u>	* Affaires de la Femme et de la Famille			(1) Les investissements seront répartis ultérieurement entre projets à caractère national et à caractère régional
	I - Investissements Directs			
	- Aménagements divers	200 000		
	- Acquisition de matériel roulant	17 000		
	- Equipements divers	40 000		
	- Equipements informatiques	22 000		
	- Plan d'action au profit de la famille	265 000		
	Total I	544 000		
	II - Financement Public			
	* CREDIF	364 000		
	- Acquisition de matériel roulant	17 000		
	- Plan directeur informatique	73 000		
	- Etudes	15 000		
	- Fonds documentaire	10 000		
	- Aménagements divers	49 000		
	- Acquisition de matériel de communication (Visio-Conference)	200 000		
	Total	908 000		
	* L'Enfance			
	I - Investissements Directs (1)			
	- Crédits d'études	90 000		
	- Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	40 000		
	- Centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance	2 620 000		
	- Clubs d'enfants	400 000		
	- Création de centres régionaux de l'informatique pour l'enfant	215 000		
	- Aménagement et équipement des clubs d'enfants	535 000		
	- Equipement des établissements de l'enfance	1 450 000		
	Total	5 350 000		
	TOTAL GENERAL		6 258 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>18 - Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs</u>	* Culture			
	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Centre des arts dramatique et scénique de Gafsa (1)	50 000		(1) Coût initial : 350000 D Coût nouveau : 400000 D
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction du siège commissariat régionale de la culture à Monastir	180 000		
	- Construction d'une salle de spectacle de la maison de culture à Menzel Mhiri	250 000		
	Sous Total A	430 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	100 000		
	- Aménagement des locaux des commissariats régionaux de la culture	50 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	100 000		
	- Equipement des commissariats régionaux de la culture	50 000		
	- Acquisition et installation d'équipements informatiques	100 000		
	- Equipement des écoles de musique et de danse	80 000		
	- Aménagement des écoles de musique et de danse	50 000		
	- Aménagement et extension des maisons de culture	800 000		
	- Equipement des maisons de culture	1 100 000		
	- Equipement des maisons de culture par l'informatique multimedia	150 000		
	- Equipement du centre culturel international d'Hammamet	50 000		
	- Aménagement et équipement du centre de Carthage de dialogue des civilisations	100 000		
	- Aménagement des bibliothèques publiques	500 000		
	- Acquisition de bibliobus	90 000		
	- Construction des bibliothèques publiques	1 290 000		
	- Equipement des bibliothèques publiques	500 000		
	- Installation d'un réseau informatique multimedia aux bibliothèques	150 000		
	- Acquisition de livres pour la lecture publique	2 000 000		
	- Année nationale du livre (2003)	100 000		
	- Acquisition de ciné-bus	35 000		
	- Equipement des théâtres de plein-air	100 000		
	- Contribution du Ministère dans l'aménagement des théâtres de plein-air	50 000		
	- Equipement des centre d'arts dramatiques et scéniques	170 000		
	- Equipement du laboratoire de conservation des biens archéologiques	50 000		
	- Délimination et relevé topographique des sites archéologiques	50 000		
	- Fouilles et études	120 000		
	- Acquisition de collections archéologiques	40 000		
	- Sauvegarde des découvertes fortuites	80 000		
	- Aménagement des musées	120 000		
	- Protection du patrimoine	100 000		
	- Restauration des monuments archéologiques classés	20 000		
	- Acquisition de terrains archéologiques à Carthage	1 200 000		
	- Equipements pour la sauvegarde des dépôts archéologiques	50 000		
	- Carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques	40 000		
	- Acquisition des terrains archéologiques	300 000		
	- Restauration, inventaire et codification des collections muséographiques	50 000		
	- Sauvegarde du site archéologique de Carthage	100 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Loisirs (suite)</u>	- Carte de base de données archéologiques	40 000		
	- Plan de sauvegarde des médinas	70 000		
	- Restauration des monuments historiques dans les médinas	200 000		
	- Acquisitions d'équipements pour l'INP	20 000		
	- Palais du Marbre (Musée de Skanes)	100 000		
	- Inventaire numérique des collections muséographiques	50 000		
	- Restauration et aménagement des palais et des villages montagneux du Sud Tunisien	50 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	30 000		
	- Equipement du centre national de calligraphie	20 000		
	- Dépôt du patrimoine traitionnel	50 000		
	- Protection du patrimoine sub-aquatique	20 000		
	- Acquisition du terrain du musée islamique à Rakkada	450 000		
	- Equipement des inspections régionales	50 000		
	- Centre culturel de Djerba	500 000		
	Sous Total B	11 685 000		
	Sous Total 2	12 115 000		
	TOTAL I	12 165 000		
<u>II/- Financement Public</u>	- Encouragement à la production des longs métrages	2 100 000		
	<u>- Agence de mise en valeur du patrimoine et de la promotion culturelle</u>	<u>24 500 000</u>		
	- projet de valorisation du patrimoine culturel national (2)	24 500 000		(2) projet entièrement financé par des prêts extérieurs, nonobstant la contribution de l'AMVPPC
	TOTAL II	26 600 000		
	TOTAL	38 765 000		
	* Jeunesse et Loisirs			
	* Investissements Directs (3)			(3) ces investissements seront répartis ultérieurement entre projets à caractère national et à caractère régional
	- Centres de camping	300 000		
	- Clubs des jeunes (création et aménagement)	1 130 000		
	- Aménagement et équipement des clubs de jeunes	1 100 000		
<u>19 - Ministère des Sports</u>	- Construction du complexe des jeunes de Gafsa	650 000		
	- Centre de recyclage et de la formation continue de Tozeur	450 000		
	- Crédits d'études	30 000		
	- Interventions dans le domaine des loisirs	500 000		
	- Observatoire national des jeunes	30 000		
	- Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse	170 000		
	- Equipements pour les établissements sociaux et éducatifs	700 000		
	- Stratégie nationale des clubs des jeunes	2 380 000		
	TOTAL	7 440 000		
	TOTAL GENERAL		46 205 000	
	I - Investissements Directs			
	A - Projets à caractère régional			
	- Aménagement de locaux des services centraux et régionaux	121 000		
	- Salles de sports	300 000		
	- Aménagement des stades	100 000		
	- Centre régional Medico-sportif à Monastir	100 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Sidi Bouzid	300 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Kairouan	250 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Gafsa	350 000		
	- Aménagement et entretien des espaces sportifs dans les écoles primaires	250 000		
	- Programme national d'aménagement des terrains de quartiers	1 000 000		
	Sous Total A	2 771 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère des Sports (suite)	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	230 000		
	- Aménagement de locaux des services centraux et régionaux	49 000		
	- Informatisation du Ministère	380 000		
	- Institut supérieur de l'éducation physique et des sports à Ksar Saïd	500 000		
	- Institut supérieur de l'éducation physique et des sports à Sfax	320 000		
	- Institut supérieur de l'éducation physique et des sports au Kef	400 000		
	- Acquisition d'équipements pour les unités de recherche	310 000		
	- Lycées sportifs	1 600 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Centres de séjour	50 000		
	- Centre culturel et sportif pour les jeunes d'El Menzah VI	120 000		
	- Aménagement des stades	3 095 000		
	- Salles des sports	2 085 000		
	- Complexes sportifs	1 320 000		
	- Centre de stage des équipes nationales à Ain Draham	130 000		
	- Engazonnement des stades	2 090 000		
	- Cité des sports et de la jeunesse à Tunis	700 000		
	- Construction du Centre National Medico Sportif	550 000		
	- Piste synthétique à Gabés	1 000 000		
	- Centre de Formation des jeunes footballeurs à la Marsa	100 000		
	- Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations du Football 2004	4 000 000		
	- Equipements sportifs	1 100 000		
	- Equipements pour la Medecine Sportive	100 000		
	- Equipement des centres sportifs pour la formation des jeunes	350 000		
	- Acquisition de matériel pour les services centraux et régionaux	130 000		
	Sous Total B	20 739 000		
	TOTAL I	23 510 000		
	II/- Financement Public			
	- Cité National Sportif	191 000		
	TOTAL		23 701 000	
20 - Ministère de la Santé Publique	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	a - Diminution			
	- Aménagement Hôpital Aziza Othmana (2eme tranche) (1)	-1 300 000		(1) Coût initial : 3200000 D Coût nouveau : 1900000 D
	Sous Total A	-1 300 000		
	b - Augmentation			
	- Hôpital Farhat Hached de Sousse : Construction unité d'urgence (2)	300 000		(2) Coût initial : 750000 D Coût nouveau : 1050000 D dont 700000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de l'hôpital de Foussana (3)	70 000		(3) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1270000 D
	- Construction de l'hôpital de circonscription de Nasrallah (4)	100 000		(4) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1300000 D
	- Hôpital de circonscription de Boussalem : Construction des services d'urgence (5)	40 000		(5) Coût initial : 300000 D Coût nouveau : 340000 D
	- Extension de l'hôpital de circonscription d'Enfidha (6)	60 000		(6) Coût initial : 120000 D Coût nouveau : 180000 D
	- Aménagement et extension de l'hôpital El Fahs (Consultations externes et l'urgence) (7)	120 000		(7) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1320000 D
	Sous Total B	690 000		
	Sous Total 1	-610 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Santé Publique (suite)</u>	2 - Projets nouveaux			
	* Administration Centrale			
	A - Projets à caractère régional			
	- Extension des consultations externes de l'hôpital Tahar Maâmouri de Nabeul	350 000		
	- Aménagement et renouvellement des services généraux de l'hôpital du Kef	750 000		
	- Renouvellement des équipements techniques, de la climatisation, des installations techniques, d'électricité, et de chauffage de l'hôpital de Siliana	300 000		
	- Construction des locaux d'entretien, magasins et consultations externes à l'hôpital de Tozeur	500 000		
	- Renouvellement des installations électriques et de climatisation à l'hôpital de Medenine	300 000		
	- Construction d'un service d'urgence à l'hôpital de Kébili	300 000		
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Moularés	1 500 000		
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Douz	1 500 000		
	- Construction d'un hôpital de circonscription à Majel Bel Abbés	1 200 000		
	- Construction d'un centre de santé de base à Chénini	250 000		
	- Construction des centres de santé de base	100 000		
	- Renouvellement et extension des centres de santé de base	200 000		
	- Construction d'un centre intermédiaire de santé à Sakiet Eddeyer - Sakiet Ezzit à Sfax	600 000		
	- Aménagement et réhabilitation (Programme 2003)	1 740 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital Régional de Béja	300 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital Régional de Jendouba	300 000		
	- Equipement du service Radio de l'hôpital des Aghlabites	50 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital Ettadhamen	50 000		
	- Equipement des services des consultations externes de l'hôpital de Kheireddine	100 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital de Bouarada	125 000		
	- Equipement de service d'urgence, de consultations externes et l'administration de l'hôpital de Midoun	125 000		
	- Equipement de l'hôpital de Soliman	125 000		
	- Equipement de l'hôpital de Gaâfour	125 000		
	- Equipement de l'hôpital de Sbeitla	125 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Gafsa	400 000		
	Sous Total A	11 415 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et immeubles	250 000		
	- Crédits d'études	300 000		
	- Aménagement de dépôt et de magasins	100 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	100 000		
	- Equipement des unités d'entretien	150 000		
	- Equipement de l'administration centrale et régionale	300 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	400 000		
	- Equipement des écoles de la Santé Publique	300 000		
	- Equipement des établissements publics administratifs	1 500 000		
	- Réhabilitation et extension des écoles de la santé publique	100 000		
	- Frais d'insertion et de publication	100 000		
	- Campagnes de médecine préventive	13 645 000		
	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire : crédits d'études	400 000		
	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire régionale : crédits d'études	200 000		
	- Apurement d'anciens projets	200 000		
	- Aménagement et réhabilitation (programme 2003)	1 385 000		
	- Acquisition d'ambulances (8)	1 800 000		
	- Equipement des centres de santé de base (programme 2003)	300 000		
				(8) dont 1200000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	- Acquisition de 4 scanners (9)	2 850 000		(9) dont 2300000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis (10)	500 000		(10) dont 250000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital régional de Bizerte (11)	3 000 000		(11) dont 1500000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service Radio de l'hôpital des Aghlabites (12)	250 000		(12) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extention de l'hôpital Ettadhamen (13)	250 000		(13) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extention de l'hôpital Bouarada (14)	125 000		(14) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de service d'urgence, de consultations externes et l'administration de l'hôpital de Midoun (15)	125 000		(15) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de Soliman (16)	125 000		(16) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de Gaâfour (17)	125 000		(17) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de Sbeitla (18)	125 000		(18) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Majel Bel Abbés	150 000		(18) dont 100000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des hôpitaux (programme 2003) (19)	9 000 000		(19) dont 4500000 D sur prêts extérieurs
	- Entretien des équipements lourds (programme 2003)	3 000 000		
	- Centre de maternité et de néonatalogie à la Rabta : aménagement du service d'hospitalisation "B"	200 000		
	- Aménagement du service d'orthopédie et des brûlés à l'hôpital de la Rabta	1 500 000		
	- Aménagement et construction d'un laboratoire et une pharmacie à l'hôpital Abderahmane Mami à l'Ariana	1 750 000		
	- Aménagement et extention du service des laboratoires, du centre anti-poison et de medecine légale à l'hôpital Farhat Hached de Sousse	500 000		
	- Aménagement de l'étage supérieur de la clinique de medecine et de chirurgie dentaire de l'hôpital Fatouma Bourguiba à Monastir	400 000		
	- Renouvellement d'équipement de lutte contre les incendies d'électricité à l'hôpital Habib Bourguiba Sfax	600 000		
	- Aménagement des consultations externes de l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax	350 000		
	- Renouvellement des ascenseurs, du groupe électrogène et aménagement extérieur de l'hôpital Hédi Chaker de Sfax	600 000		
	- Equipement des centres d'hymodialyse (programme 2003)	200 000		
	Sous Total B	47 255 000		
	TOTAL	58 670 000		
	* Les Etablissements Publics de la santé			
	A - Projet Commun			
	- Aménagement et réhabilitation (programme 2003)	875 000		
	Sous Total A	875 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>Ministère de la Santé Publique (suite)</u>	B - Projets Spécifiques			
	<u>Institut de Neurologie de Tunis</u>	150 000		
	- Lutte contre les incendies	150 000		
	<u>Hôpital de la Rabta</u>	600 000		
	- Renouvellement des installations électriques (2eme tranche)	600 000		
	<u>Institut d'Ophthalmologie</u>	400 000		
	- Aménagement des services de l'unité d'exploration	400 000		
	<u>Hôpital Charles Nicolle</u>	1 350 000		
	- Aménagement des services de chirurgie "A" (consultations externes) et de chirurgie "B" réanimation	1 350 000		
	<u>Hôpital Farhat Hached de Sousse</u>	300 000		
	- Equipement des services d'urgence	300 000		
	<u>Hôpital Fattouma Bourguiba à Monastir</u>	2 150 000		
	- Renouvellement des installations fluides medicales, d'urgence de l'otopsie et de la psychiatrie	1 200 000		
	- Aménagement des services d'urologie et de neurologie	950 000		
	<u>Hôpital Razi</u>	2 500 000		
	- Remplacement des services hospitaliers Sfar et Pinel et renouvellement d'autres services	2 500 000		
	Sous Total B	7 450 000		
	Total	8 325 000		
	Sous Total 2	66 995 000		
	Total I	66 385 000		
	II/- Financement Public			
	* <u>Office National de la Famille et de la Population</u>	1 445 000		
	- Acquisition de matériels et équipements médicaux	50 000		
	- Aménagement et équipement des centres régionaux	150 000		
	- Construction du siège social de l'office	625 000		
	- Schéma directeur informatique	400 000		
	- Equipement de l'administration centrale	50 000		
	- Equipement de l'administration régionale	50 000		
	- Construction d'un centre de santé reproductive à la délégation Ettadhamen	100 000		
	- Recherches et études	20 000		
	* <u>Centre Informatique du Ministère de la Santé Publique</u>	140 000		
	- Matériels informatiques	30 000		
	- Installation des équipements "Internet"	45 000		
	- Formation	25 000		
	- Etudes (sécurité informatique)	40 000		
	* <u>Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environne- mental des Produits</u>	133 000		
	- Matériels informatiques	13 000		
	- Acquisition d'équipements de contrôle	60 000		
	- Formation	20 000		
	- Etudes et recherches	40 000		
	Total II	1 718 000		
	TOTAL		68 103 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
21 - Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité	I - Investissements Directs			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction d'un complexe administratif à l'Ariana	650 000		
	- Construction de 2 unités locales de l'inspection de travail	130 000		
	- Construction de 12 unités locales de la promotion sociale	780 000		
	- Acquisition de 2 unités locales de la promotion sociale	115 000		
	Sous Total A	1 675 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Aménagements divers	500 000		
	- Acquisition de matériel roulant	400 000		
	- Acquisition d'équipements divers	500 000		
	- Equipements informatiques et bureautiques	100 000		
	- Plan directeur informatique	500 000		
	- Aménagement et équipement des salles informatiques	150 000		
	- Programme des centres des handicapés	900 000		
	- Structure de recherche dans le domaine de la Productivité et des salaires	20 000		
	- Aménagements au centre des handicapés moteurs à Nabeul	50 000		
	- Centre de formation professionnelle des handicapés sourd à Ksar Hellal	75 000		
	- Impression de manuels pédagogiques pour la formation continue	30 000		
	- Construction de centre de protection et d'orientation sociale à Grand Tunis (études)	100 000		
	- Construction de la 2eme tranche de l'Institut de Promotion des Handicapés	400 000		
	- Equipement de l'Institut de la promotion des handicapés	25 000		
	- Aménagement et équipement de l'Institut National de Protection de l'Enfance	350 000		
	- Centre Pilote d'Observation des Mineurs	205 000		
	- Programme national d'enseignement des adultes	700 000		
	- Construction du centre de protection de l'enfance menacée	1 400 000		
	- Aménagement et équipement du Centre de Protection des personnes âgées au kef	50 000		
	- Equipement "Dar El Ourabi" des personnes âgées à la Manouba	25 000		
	- Aménagement du centre des personnes âgées à la Manouba	15 000		
	- Extension du centre des personnes âgées à Menzel Bourguiba	25 000		
	- Extension du centre des personnes âgées à Jendouba	30 000		
	- Aménagement du centre des handicapés mentaux à la Manouba	20 000		
	- Aménagement d'un dépôt de l'UTSS à Sfax	40 000		
	- Contribution à la construction du siège du comité régional de solidarité à Manouba	100 000		
	- Aménagement du centre de protection des personnes âgées à Beja	25 000		
	- Equipement de la direction de l'inspection de medecine de travail et de la sécurité professionnelle	40 000		
	Sous Total B	6 775 000		
	TOTAL I	8 450 000		
	II/- Financement Public			
	* Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale	10 000 000		
	* Office des Tunisiens à l'Etranger	40 000		
	TOTAL II	10 040 000		
	TOTAL		18 490 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>22 - Ministère de l'Education et de la Formation</u>	* Education			
	Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Construction et aménagement des services centraux (1)	200 000		(1) Coût initial : 1070000 D Coût nouveau : 1270000 D
	- Rénovation du poste de transformation électrique des services centraux (2)	120 000		(2) Coût initial : 310000 D Coût nouveau : 430000 D
	- Aménagement du Centre National de formation des formateurs à Carthage (3)	500 000		(3) Coût initial : 2582000 D Coût nouveau : 3082000 D
	- Construction de 20 écoles préparatoires	500 000		(4) Coût initial : 27760000 D Coût nouveau : 28260000 D dont 13120000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 22 écoles préparatoires (programme 2002) (5)	6 380 000		(5) Coût initial : 30800000 D Coût nouveau : 37180000 D dont 16148000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de l'école préparatoire de Sidi Daoud (6)	250 000		(6) Coût initial : 740000 D Coût nouveau : 990000 D
	- Construction de l'école préparatoire de Sejoumi (7)	300 000		(7) Coût initial : 930000 D Coût nouveau : 1230000 D
	- Construction de l'école internationale de Tunis (8)	80 000		(8) Coût initial : 2485000 D Coût nouveau : 2565000 D
	- Construction de 20 lycées secondaires (programmes 1999 et 2000) (9)	1 800 000		(9) Coût initial : 42168000 D Coût nouveau : 43968000 D dont 14560000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 7 lycées secondaires (programme 2001) (10)	350 000		(10) Coût initial : 14110000 D Coût nouveau : 14460000 D dont 6130000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 10 lycées secondaires (programme 2002) (11)	400 000		(11) Coût initial : 21000000 D Coût nouveau : 21400000 D dont 9130000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 2 lycées dont un avec internat (programme 2002) (12)	100 000		(12) Coût initial : 4800000 D Coût nouveau : 4900000 D
	- Equipement du Centre National de Maintenance (13)	265 000		(13) Coût initial : 1606000 D Coût nouveau : 1871000 D dont 1859000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total 1	11 245 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction et extension des écoles primaires	2 950 000		
	- Aménagement d'espaces pour les classes préparatoires	1 400 000		
	- Aménagement des écoles primaires (14)	1 500 000		(14) dont 720000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 11 écoles préparatoires (1ère tranche) (programme 2003)	7 260 000		
	- Construction de 12 écoles préparatoires (Programme 2003) (15)	19 200 000		(15) dont 8352000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles préparatoires (16)	2 500 000		(16) dont 720000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 21 lycées secondaires (programme 2003) (17)	44 100 000		(17) dont 19475000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)</u>	- Construction d'un lycée pilote avec Internat (programme 2003) (18)	2 700 000		(18) dont 1192000 D sur prêts extérieurs
	- Extension des écoles préparatoires	16 588 000		
	- Construction de laboratoires	1 200 000		
	- Aménagement des lycées secondaires (19)	1 600 000		(19) dont 720000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de dortoirs, cuisines, réfectoires et chambres froides	6 050 000		
	- Equipement d'espaces pour les classes préparatoires	800 000		
	- Equipement des écoles primaires	235 000		
	- Equipement des écoles préparatoires et des lycées secondaires	7 930 000		
	- Extension des lycées secondaires	6 442 000		
	Sous Total A	122 455 000		
	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Etudes générales (20)	500 000		(20) sur prêts extérieurs
	- Acquisition de terrains et immeubles	500 000		
	- Acquisition de terrains auprès de l'AFH	1 000 000		
	- Crédits d'études	300 000		
	- Extension et aménagement des CREFOC	250 000		
	- Aménagement de l'ancien bâtiment de l'Administration Centrale (sous-sol)	350 000		
	- Institut National de Bureautique et de Micro-informatique	500 000		
	- Equipement des CREFOC	100 000		
	- Equipement des Directions Régionales de l'Education	200 000		
	- Equipement du centre national de formation des formateurs à Carthage	350 000		
	- Equipement de deux centres pilotes d'éducation et de formation continue (21)	350 000		(21) sur prêts extérieurs
	- Equipement des réseaux EDUNET (22)	300 000		(22) sur prêts extérieurs
	- Développement des logiciels pour les établissements scolaires (23)	60 000		(23) sur prêts extérieurs
	- Mise en place d'un système d'information dans les administrations centrales et régionales (24)	180 000		(24) sur prêts extérieurs
	- Equipement informatique de l'administration centrale et régionale	400 000		
	- Formation (25)	2 370 000		(25) dont 1480000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des écoles primaires (matériel didactique et photocopieurs) (26)	3 300 000		(26) dont 1800000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les écoles primaires (27)	10 000 000		(27) dont 8000000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des écoles préparatoires et des lycées (matériel didactique) (28)	21 130 000		(28) dont 19430000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatique des écoles préparatoires et des lycées (29)	4 995 000		(29) dont 4356000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres régionaux de l'Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique (30)	75 000		(30) sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles primaires prioritaires (31)	800 000		(31) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles préparatoires prioritaires (32)	800 000		(32) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles de métiers	100 000		
	- Acquisition d'équipement au profit des établissements scolaires (Photocopieurs, Micro-ordinateurs, imprimantes...)	1 500 000		
	- Achat de livres	500 000		
	Sous Total B	50 910 000		
	Sous Total 2	173 365 000		
	Total	184 610 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)</u>	* Formation			
	<u>I - Investissement Directs</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	- Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle (33)	-203 000		(33) Coût initial : 2187000 D Coût nouveau : 1984000 D dont 1050000 D sur prêts extérieurs
	- Contribution de l'Etat aux dépenses de formation du personnel relatives aux investissements technologiques (34)	-1 238 000		(34) Coût initial : 2000000 D Coût nouveau : 762000 D
	- Programme de formation continue (35)	-429 000		(35) Coût initial : 3700000 D Coût nouveau : 3271000 D
	- Renforcement institutionnel de la formation continue (36)	-319 000		(36) Coût initial : 319000 D Coût nouveau : néant
	Sous Total 1	-2 189 000		
	<u>2 - Projets nouveaux</u>			
	- Equipement de l'administration centrale	20 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	- Publication de documents pour information	13 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	15 000		
	- Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation	276 000		
	- Formation des formateurs et des encadreurs de formation (37)	5 885 000		(37) dont 5069000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de materiel roulant (38)	73 000		(38) sur prêts extérieurs
	Sous Total 2	6 322 000		
	TOTAL I	4 133 000		
	<u>II/- Financement Public</u>			
	<u>- Structures de la promotion supérieure du travail (39)</u>	1 146 000		(39) dont 160000 D sur prêts extérieurs
	<u>- Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle</u>	46 068 000		
	- Construction et équipement des centres de formation professionnelle (40)	43 204 000		(40) financé comme suit : 20404000 D sur prêts extérieurs 22800000 D sur le fonds de promotion de la formation et de l'apprentissage professionnel
	- Aménagement et entretien des centres de la Formation Professionnelle	750 000		
	- Equipements de formation pour les centres	814 000		
	- Acquisition de terrains	400 000		
	- Dépenses de l'importation des équipements	30 000		
	- Crédits d'études	100 000		
	- Acquisition de materiel roulant pour l'ATFP (41)	770 000		(41) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	Total II	47 214 000		
	TOTAL	51 347 000		
	TOTAL GENERAL		235 957 000	
<u>23 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie</u>	* Enseignement Supérieur			
	<u>I - Investissement Directs</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	- Construction du siège de l'université du centre (1)	250 000		(1) Coût initial : 1200000 D Coût nouveau : 1450000 D
	- Construction du siège de l'université de la Manouba (2)	250 000		(2) Coût initial : 900000 D Coût nouveau : 1150000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (suite)</u>	- Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba (3)	495 000		(3) Coût initial : 6200000 D Coût nouveau : 6695000 D
	- Institut Supérieur de Gestion de Sousse (4)	180 000		(4) Coût initial : 4202000 D Coût nouveau : 4382000 D
	- Restaurant universitaire de Kairouan (5)	250 000		(5) Coût initial : 1300000 D Coût nouveau : 1550000 D dont 1105000 D sur prêts extérieurs
	- Foyer universitaire du Kef (6)	520 000		(6) Coût initial : 5500000 D Coût nouveau : 6020000 D dont 4309000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire du Kef (7)	270 000		(7) Coût initial : 1300000 D Coût nouveau : 1570000 D
	- Foyer universitaire El Bassatine à Monastir (8)	180 000		(8) Coût initial : 2200000 D Coût nouveau : 2380000 D
	- Restaurant universitaire de Zaghouan (9)	225 000		(9) Coût initial : 1300000 D Coût nouveau : 1525000 D
	Sous Total 1	2 620 000		
	2 - Projets nouveaux			
	* - Administration centrale			
	- Achat de terrains	3 000 000		
	- Crédits d'études	2 500 000		
	- Achat de matériel roulant	550 000		
	- Frais d'insertion et de publication	80 000		
	- Pédagogie et la fonction enseignante (10)	583 000		(10) dont 553000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration des moyens de gestion (11)	1 104 000		(11) dont 1078000 D sur prêts extérieurs
	- Contribution à la promotion du secteur de l'enseignement supérieur privé (12)	180 000		(12) sur prêts extérieurs
	- Faculté des Sciences Physiques, Mathématiques et Naturelles	1 200 000		
	- Institut de Presse et des Sciences de l'Information	600 000		
	- Faculté de Pharmacie de Monastir	400 000		
	- Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises	600 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir	250 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Jendouba	1 650 000		
	- Institut Supérieur des Beaux Arts de Sousse	450 000		
	- Pépinière à l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Siliana (13)	1 310 000		(13) dont 800000 D sur prêts extérieurs
	- Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir	1 500 000		
	- Institut Supérieur de Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Moknine	700 000		
	- Institut Supérieur de l'Informatique et des Mathématiques de Monastir	1 000 000		
	- Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kairouan	1 500 000		
	- Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion de Kairouan	1 000 000		
	- Institut Supérieur de l'Informatique de l'Ariana	2 500 000		
	- Institut Supérieur des Arts et Métiers de Gabés	3 000 000		
	- Institut Supérieur de Commerce et de la Comptabilité de Bizerte	5 000 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires du Kef	1 400 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires de Mahdia	3 200 000		
	- Institut Supérieur de l'Informatique et de la Fiscalité de Sousse	1 200 000		
	- Institut Supérieur de Musique de Sfax	3 900 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (suite)</u>	- Aménagements divers	5 000 000		
	- Aménagement de terrains	6 000 000		
	- Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis	500 000		
	- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis	400 000		
	- Faculté des Sciences de Bizerte	250 000		
	- Faculté des Sciences de Monastir	1 200 000		
	- Institut Préparatoire aux Etudes des Sciences Humaines de Tunis	750 000		
	- Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs de Tunis	250 000		
	- Institut Supérieur d'Art Dramatique de Tunis	110 000		
	- Divers équipements d'enseignement	100 000		
	- Equipements des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques	3 000 000		
	- Introduction de nouvelles technologies d'enseignement (14)	1 500 000		(14) dont 1200000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des équipements de laboratoires aux établissements d'enseignement (15)	1 732 000		(15) dont 1386000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement de livres et manuels aux établissements d'enseignement (16)	1 500 000		(16) dont 1200000 D sur prêts extérieurs
	- Restaurant universitaire El Ouroud à Monastir	1 500 000		
	- Restaurant universitaire à l'Ariana	1 600 000		
	- Restaurant universitaire à Moknine	1 000 000		
	- Foyer universitaire de Mahdia	1 780 000		
	- Protection des établissements universitaires et des centres d'hébergement	500 000		
	- Cité universitaire Omar El Khattab à Gabés	450 000		
	- Aménagement du restaurant de l'I.S.F.M de Kairouan	500 000		
	- Cité universitaire de Ben Arous	800 000		
	- Cité universitaire à El Mourouj	250 000		
	- Foyer universitaire de Gafsa	650 000		
	- Foyer universitaire Ibn Sina à Sousse	850 000		
	- Cité universitaire Fattouma Bourguiba à Monastir	650 000		
	- Equipements au titre des oeuvres universitaires	1 000 000		
	- Appui aux programmes de la recherche scientifique	12 600 000		
	- Espaces pour la recherche aux établissements d'enseignement	5 000 000		
	- Pépinières d'entreprises	2 000 000		
	- Complexes communs pour la recherche	3 000 000		
	- Ecoles doctorales	1 000 000		
	Sous Total	97 779 000		
	* - Universités			
	<u>Université Ezzitouna</u>	<u>60 000</u>		
	- Divers équipements d'enseignement	60 000		
	<u>Université de Tunis</u>	<u>1 000 000</u>		
	- Divers équipements d'enseignement	650 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	200 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	150 000		
	<u>Université de Tunis El Manar</u>	<u>1 600 000</u>		
	- Divers équipements d'enseignement	475 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	625 000		
	<u>Université 7 Novembre à Carthage</u>	<u>1 000 000</u>		
	- Divers équipements d'enseignement	200 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	300 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (suite)	<u>Université de la Manouba</u>	900 000		
	- Divers équipements d'enseignement	520 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	280 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	100 000		
	<u>Université du Centre</u>	2 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	400 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 200 000		
	<u>Université du Sud</u>	2 000 000		
	- Divers équipements d'enseignement	450 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	450 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 100 000		
	Sous Total	8 560 000		
	Sous Total 2	106 339 000		
	Total I	108 959 000		
II/- Financement Public				
	<u>- Cité des Sciences de Tunis</u>	6 000 000		
	- Etudes	74 000		
	- Constructions et aménagements	5 148 000		
	- Acquisition d'équipements	308 000		
	- Expositions, Formation et documentations	470 000		
	TOTAL	114 959 000		
* Recherche Scientifique et Technologie				
I - Investissements Directs				
1 - Changement d'intitulé d'un projet				
	- Construction d'un siège pour le Secrétariat d'Etat et les structures y rattachées			
	au lieu de :			
	- Construction d'un siège pour le Ministère et les structures y rattachées			
2 - Réévaluation				
A - Diminution				
	- Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique (17)	-3 281 000		(17) Coût initial : 4312000 D Coût nouveau : 1031000 D
	- Centre des Etudes et des Recherches Economiques et Sociales (Etude de la construction d'un siège) (18)	-4 000		(18) Coût initial : 288000 D Coût nouveau : 284000 D
	- Programme national de recherche scientifique (Programmes avant 1998) (19)	-263 000		(19) Coût initial : 8516000 D Coût nouveau : 8253000 D
	- Ressources du vivant : Génopole (20)	-8 000		(20) Coût initial : 1560000 D Coût nouveau : 1552000 D
	- Programme national de recherche scientifique (Programme 1998) (21)	-748 000		(21) Coût initial : 9950000 D Coût nouveau : 9202000 D
	- Gestion durable et qualité de l'eau (22)	-316 000		(22) Coût initial : 2100000 D Coût nouveau : 1784000 D
	- Energies nouvelles et renouvelables (23)	-34 000		(23) Coût initial : 1568000 D Coût nouveau : 1534000 D
	- Réparation d'un bateau de recherche (24)	-17 000		(24) Coût initial : 155000 D Coût nouveau : 138000 D
	- Centre national d'aquaculture de Monastir (25)	-4 000		(25) Coût initial : 125000 D Coût nouveau : 121000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (suite)</u>	- Gestion optimale des ressources naturelles (26)	-131 000		(26) Coût initial : 550000 D Coût nouveau : 419000 D
	Sous Total A	-4 806 000		
	B - Augmentation			(27) Coût initial : 3000000 D Coût nouveau : 3700000 D
	- Centre de biotechnologie à Sfax (1ère tranche) (27)	700 000		
	Sous Total B	700 000		
	Total 2	-4 106 000		
	3 - Projet nouveaux			
	- Etudes relatives à la création de Technopoles	600 000		
	- Acquisition de matériel roulant	100 000		
	- Equipement du siège du Secrétariat d'Etat	30 000		
	- Schéma directeur informatique (2ème tranche)	860 000		
	- Réseau fédéré de la recherche scientifique	1 070 000		
	- Valorisation des résultats de la recherche et enregistrement des brevets d'invention	600 000		
	- Technopole de Bordj Cedria (construction de 2 ateliers relais : étude)	70 000		
	- Technopole de Bordj Cedria (construction d'une pépinière d'entreprises : 2ème tranche)	2 000 000		
	- Institut national de recherche et d'analyse physico-chimique	100 000		
	- Acquisition d'équipements scientifiques (3ème tranche)	3 500 000		
	- Programme national de recherche scientifique (Programme 2003)	22 000 000		
	- Institut national de recherche scientifique et technique (construction du laboratoire eau et environnement)	800 000		
	- Projets de recherche innovants	400 000		
	- Soutien de la culture scientifique	300 000		
	- Soutien de la coopération scientifique	800 000		
	- Evaluation des activités de la recherche scientifique	150 000		
	- Institut national des sciences et technologies de la mer	950 000		
	- Suivi des forêts	700 000		
	- Exploitation et maintenance d'un bateau de recherche	350 000		
	Total 3	35 380 000		
	TOTAL I	31 274 000		
	II/- Financement Public			
	* Institut des régions arides	700 000		
	- Aménagements divers	205 000		
	- Acquisition d'équipements divers	212 000		
	- Valorisation des résultats de la recherche	15 000		
	- Acquisition de matériel informatique	68 000		
	- Extension d'un laboratoire	30 000		
	- Construction de bureaux administratifs	20 000		
	- Extension du siège social de l'Institut	100 000		
	- Création d'un forage	50 000		
	* Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires	743 000		
	- Equipement de laboratoires	300 000		
	- Acquisition de matériel informatique et bureautique	40 000		
	- Equipement de l'unité pilote de production de la mouche des fruits (2ème tranche)	200 000		
	- Construction d'un réservoir d'eau potable	150 000		
	- Construction de salles d'application (étude)	45 000		
	- Aménagement du laboratoire des molécules	8 000		
	TOTAL II	1 443 000		
	TOTAL	32 717 000		
	TOTAL GENERAL		147 676 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>24 - Ministère de l'Emploi</u>	<u>I - Investissements Directs</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	- Promotion de la formation professionnelle et de l'emploi (1)	-449 000		(1) Coût initial : 660000 D Coût nouveau : 211000 D
	Sous Total 1	-449 000		
	<u>2 - Projets nouveaux</u>			
	- Aménagements divers	50 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	15 000		
	- Equipement des directions régionales	40 000		
	- Equipement de l'administration centrale	20 000		
	- Acaquisition d'équipements informatiques	50 000		
	- Publication des documents pour information	29 000		
	Sous Total 2	204 000		
	Total I	-245 000		
	<u>II/- Financement Public</u>			
	<u>- Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle</u>	535 000		
	<u>- Agence Tunisienne de l'Emploi</u>	4 883 000		
	- Construction et aménagement des bureaux d'emploi	1 894 000		
	- Modernisation des services de l'emploi	2 989 000		
	<u>- Programme National de Promotion de l'Emploi (2)</u>	15 980 000		(2) dont 1680000 D sur prêts extérieurs
	<u>- Programme National de Formation Continue (3)</u>	6 494 000		(3) dont 2794000 D sur prêts extérieurs
	<u>- Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers</u>	6 200 000		
	Total II	34 092 000		
	TOTAL		33 847 000	
Total Général des crédits de programme de l'Etat :		2 037 376 000	Dinars	

TABLEAU " D "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE CAPITAL DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2003

EN DINARS

		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	TOTAL GENERAL
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	2.208.000	-	2.208.000	-	-	-	2.208.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	4.980.000	-	4.980.000	140.000	-	-	5.120.000
3	- PREMIER MINISTRE	9.885.000	-	9.885.000	220.000	-	12.000.000	22.105.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	23.132.000	7.210.000	30.342.000	16.891.000	-	-	47.233.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	27.239.000	7.025.000	34.264.000	-	-	-	34.264.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	7.165.000	-	7.165.000	-	-	2.000.000	9.165.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	118.582.000	-	118.582.000	2.900.000	-	-	121.482.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.024.000	-	1.024.000	-	-	-	1.024.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	5.494.000	4 154 000	9.648.000	3.800.000	-	3.339.000	16.787.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	300.000	-	300.000	100.063.000	-	-	100.363.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	6.200.000	-	6.200.000	-	-	-	6.200.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	187.527.000	2.730.000	190.257.000	211.742.000	-	225.310.000	627.309.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	684.000	-	684.000	51.487.000	-	10.000.000	62.171.000
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	459.887.000	33.064.000	492.951.000	4.160.000	-	433.794.000	930.905.000
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	2.216.000	-	2.216.000	70.256.000	-	3.000.000	75.472.000
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	5.656.000	-	5.656.000	47.800.000	-	23.000.000	76.456.000
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	5.927.000	-	5.927.000	444.000	-	-	6.371.000
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	65.347.000	1 960 000	67.307.000	2.240.000	-	5.470.000	75.017.000
19	- MINISTERE DES SPORTS	20.892.000	3.021.000	23.913.000	330.000	-	-	24.243.000
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	61.085.000	11 265 000	72.350.000	2.580.000	-	30.260.000	105.190.000
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	6.135.000	2.915.000	9.050.000	10.072.000	-	-	19.122.000
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	19.902.000	96.619.000	116.521.000	2.610.000	-	101.077.000	220.208.000
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	181.715.000	-	181.715.000	8.436.000	-	21.649.000	211.800.000
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	561.000	-	561.000	27.929.000	-	5.812.000	34.302.000
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	..	-	-	-	185.483.000	-	185.483.000
TOTAL		1.223.743.000	169.963.000	1.393.706.000	564.100.000	185.483.000	876.711.000	3.020.000.000

TABLEAU " E "
PREVISIONS DE RECTETTES ET DE DEPENSES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2003

EN DINARS		
DESIGNATION DES COMPTES	RECETTES	DEPENSES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
- Fonds de Solidarité Nationale	30.000.000	30.000.000
- Fonds National pour L'Emploi	80.000.000	80.000.000
- PREMIER MINISTERE		
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat	1.000.000	1.000.000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques	34.000.000	34.000.000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL		
- Fonds Commun des Collectivités Locales	-	-
- Fonds de Protection Civile et de la Sécurité Routière	3.500.000	3.500.000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		
- Fonds du service National	6.000.000	6.000.000
- MINISTERE DES FINANCES		
- Compte de Cautionnement Mutuel des Comptables Publics	100.000	100.000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES		
- Fonds de garantie Automobile	2.000.000	2.000.000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier	4.200.000	4.200.000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES		
- Fonds de Développement de le Secteur de l'Agriculture et de la pêche	17.400.000	17.400.000
- Fonds de Dépollution	1.000.000	1.000.000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE		
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle	43.000.000	43.000.000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat	4.800.000	4.800.000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés	34.000.000	34.000.000
- Fonds de Développement des Autoroutes	50.000.000	50.000.000
- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT		
- Fonds de Protection des Zones Touristiques	7.000.000	7.000.000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique	10.000.000	10.000.000
- Caisse Générale de Compensation	5.000.000	5.000.000
- Fonds de Peromotion des Exportations	4.000.000	4.000.000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT		
- Fonds de Développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication	45.000.000	45.000.000
- MINISTERE DES SPORTS		
- Fonds National de Promotion des Sports	7.000.000	7.000.000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE		
- Fonds National de Solidarité Sociale	6.000.000	6.000.000
- Fonds des accidents du travail	-	-
- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION		
- Fonds de Soutien, d'Entretien et de Maintenance des Etablissements Scolaires	1.000.000	1.000.000
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel	43.000.000	43.000.000
TOTAL	439.000.000	439.000.000

TABLEAU " F "
RECTETTES ET DE DEPENSES DES BUDGETS RATTACHES POUR ORDRE
AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2003

EN DINARS

DESINATION DES CHAPITRES		Nombres	Prévisions			
			Recettes			Dépenses
			Subvention de l'Etat	Recettes Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	3	371.000	-	371.000	371.000
3	- PREMIER MINISTERE	7	19.791.000	31.651.000	51.442.000	51.442.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	11	4.883.000	672.000	5.555.000	5.555.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	40	11.858.000	2.612.000	14.470.000	14.470.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	1	-	260.000	260 000	260 000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	28	9.413.000	6.286.000	15.699.000	15.699.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1	67.000	-	67.000	67.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	3	300.000	1.056.000	1.356.000	1.356.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	1	30.000	37.000	67.000	67.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	1	-	15.000.000	15.000.000	15.000.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	89	18.151.500	37.624.000	55.775.500	55.775.500
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1	-	1.460.000	1.460.000	1.460.000
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	3	5.338.000	2.602.000	7.940.000	7.940.000
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	22	3.473.000	274.000	3.747.000	3.747.000
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	31	9.491.000	628.000	10.119.000	10.119.000
19	- MINISTERE DES SPORTS	35	4.842.000	990.000	5.832.000	5.832.000
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	204	53.570.000	113.520.000	167.090.000	167.090.000
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	21	3.979.000	1.290.000	5.269.000	5.269.000
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1243	32.269.000	24.516.000	56.785.000	56.785.000
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	235	71.162.000	20.885.000	92.047.000	92.047.000
TOTAL GENERAL		1980	248.988.500	261.363.000	510.351.500	510.351.500

TABLEAU "F"
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2003

(En dinars)

N D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE				
1	Conseil Constitutionnel	111000		111000	111000
2	Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	126000		126000	126000
3	Services du Médiateur Administratif	134000		134000	134000
3	Total des Budgets des Etablissements relevant de la Présidence de la République	371000		371000	371000
	PREMIER MINISTERE				
	Premier Ministère 1				
1	Conseil d'Etat				
	Section I : Tribunal Administratif	313000		313000	313000
	Section II : Cour des Comptes	630000		630000	630000
2	Conseil Economique et Social	346000		346000	346000
3	Ecole Nationale d'Administration	2639000	253000	2892000	2892000
4	Les Archives Nationales	260000	4000	264000	264000
4	Total	4188000	257000	4445000	4445000
	Premier Ministère 2				
1	Etablissement de la Radiodiffusion Télévision Tunisienne	15309000	31350000	46659000	46659000
2	Centre de Documentation National	214000	9000	223000	223000
3	Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs	80000	35000	115000	115000
3	Total	15603000	31394000	46997000	46997000
7	Total des Budgets des Etablissements relevant du Premier Ministère	19791000	31651000	51442000	51442000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL				
1	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Police et de la Sûreté Nationale	370000	14100	384100	384100
2	Ecole de la Sûreté Nationale de Manouba	70000	4400	74400	74400
3	Ecole Nationale de Formation des Inspecteurs de Police à Sousse	199000	28000	227000	227000
4	Ecole Nationale de Formation des Agents de la Tenue à Sidi Saâd	655000	96100	751100	751100
5	Ecole Nationale de Formation des Officiers de Police Adjoints de Bizerte	286000	23400	309400	309400
6	Centre National de Formation Continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa	414000	10000	424000	424000
7	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile et des Services Pénitentiaires	1087000	123000	1210000	1210000
8	Centre National de Perfectionnement et de Recyclage des Cadres Régionaux et Municipaux	103000	330000	433000	433000
9	Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	117000		117000	117000
10	Centre d'Accueil et d'Orientation de Tunis (El Ouardia)	170000		170000	170000
11	Hôpital des Forces de Sécurité Intérieure de la Marsa	1412000	43000	1455000	1455000
11	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Local	4883000	672000	5555000	5555000
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME				
	Etablissements de Formation	850000	37000	887000	887000
1	Institut Supérieur de Magistrature	576000		576000	576000
2	Centre de Recyclage et d'Instruction de Borj Touil	274000	37000	311000	311000
	Etablissements de Recherches	377000	75000	452000	452000
3	Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires	377000	75000	452000	452000
	Etablissements de Réabilitations Sociales	10631000	2500000	13131000	13131000
4	Etablissement des Prisons et de la Rééducation	2798700	20000	2818700	2818700
5	Centre d'Action Educative de Gammarth	178130	83000	261130	261130

(En dinars)

N D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
6	Centre d'Education de Sidi El Hani	130840	146000	276840	276840
7	Centre d'Action Educative d'Agareb-Sfax	124160	25500	149660	149660
8	Centre d'Action Educative de Mejez El Bab	81940	17000	98940	98940
9	Centre d'Action Educative de Naâssen	91690	14000	105690	105690
10	Centre d'Observation d'El M'Ghira	67040	32500	99540	99540
11	Centre d'Action Educative de Souk Jedid	1600		1600	1600
12	Centre du Travail Rééducatif d'El Haouareb	436840	345000	781840	781840
13	Centre du Travail Rééducatif de Rjim Maâtoug	73340	3000	76340	76340
14	Centre du Travail Rééducatif du Sers	86940	130000	216940	216940
15	Prison de Tunis	1009240	450000	1459240	1459240
16	Prison des Femmes de la Manouba	112790	136000	248790	248790
17	Prison de Sfax	470040		470040	470040
18	Prison de Borj Roumi	768140	330500	1098640	1098640
19	Prison de Nadhour	233140	200000	433140	433140
20	Prison de Saouaf	156340	151000	307340	307340
21	Prison de Sousse	271840		271840	271840
22	Prison de Kasserine	316340	86000	402340	402340
23	Prison du Kef	186340		186340	186340
24	Prison de Gafsa	176190	11000	187190	187190
25	Prison de Bizerte	161540	7500	169040	169040
26	Prison de Mahdia	431040	100000	531040	531040
27	Prison de Gabès	155640	6000	161640	161640
28	Prison de Béja	76440	1000	77440	77440
29	Prison de Monastir	192440	15000	207440	207440
30	Prison de Harboub-Médenine	192540		192540	192540
31	Prison de Kairouan	115940	1000	116940	116940
32	Prison de Siliana	86940		86940	86940
33	Prison de Sidi Bouzid	152940	10000	162940	162940
34	Prison de Mornag	221870		221870	221870
35	Prison Eddy au Kef	42840	166000	208840	208840
36	Prison de Zaghouan	90540		90540	90540
37	Prison de Jendouba	125440	2000	127440	127440
38	Prison de la Rabta	115190		115190	115190
39	Prison de Borj El Amri	468100	11000	479100	479100
40	Prison de Messaâdine	229940		229940	229940
40	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	11858000	2612000	14470000	14470000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
1	Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes		260000	260000	260000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Etrangères		260000	260000	260000
	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE				
	<u>Etablissements de Formation</u>	3558000	280000	3838000	3838000
1	Académie Militaire	713000		713000	713000
2	Académie Navale	225000		225000	225000
3	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires de Sousse	460000		460000	460000
4	Institut de la Défense Nationale	40000		40000	40000
5	Ecole d'Etat Major	90000		90000	90000
6	Ecole des Sous-Officiers à Bizerte	150000		150000	150000
7	Ecole Technique de l'Armée de Terre	130000		130000	130000
8	Ecole d'Application d'Armes à Bouficha	100000		100000	100000
9	Ecole des Sports Militaires	19000		19000	19000
10	Ecole de l'Aviation Militaire	39000		39000	39000
11	Ecole des Spécialités Aéronautiques	73000		73000	73000
12	Ecole des Caporaux	72000		72000	72000
13	Ecole de l'Aviation de Borj El Amri	905000	280000	1185000	1185000
14	Centre d'Instruction Navale	60000		60000	60000
15	Centre d'Instruction de Défense Antiaérienne	28000		28000	28000
16	Centre d'Instruction de Génie Militaire	12000		12000	12000
17	Centre d'Instruction Aéronautique	12000		12000	12000
18	Ecole de la Santé Militaire	20000		20000	20000
19	Ecole d'Application du Service de Santé Militaire	20000		20000	20000

(En dinars)

N D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
20	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Bizerte	170000		170000	170000
21	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Sfax	170000		170000	170000
22	Ecole Supérieure de Guerre	50000		50000	50000
	Etablissements de Santé	5820000	6000000	11820000	11820000
23	Centre d'Expertise de Médecine Aéronautique	80000	140000	220000	220000
24	Centre Militaire de Transfusion Sanguine	145000	360000	505000	505000
25	Centre d'Expertise de Plongée Sous-marine	15000		15000	15000
26	Hôpital Militaire Principal d'Instruction	5400000	5400000	10800000	10800000
27	Hôpital Militaire à Gabès	180000	100000	280000	280000
	Etablissements Culturels	35000	6000	41000	41000
28	Musée National Militaire	35000	6000	41000	41000
28	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Défense Nationale	9413000	6286000	15699000	15699000
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES				
1	Institut Supérieur des Sciences Religieuses de Tunis	67000		67000	67000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Religieuses	67000		67000	67000
	MINISTERE DES FINANCES				
1	Institut National des Finances	300000	20000	320000	320000
2	Ecole National de Douane				
3	Centre Médical des Douanes		1036000	1036000	1036000
3	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Finances	300000	1056000	1356000	1356000
	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE				
	1- Développement				
1	Ecole de la Statistique	30000	37000	67000	67000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	30000	37000	67000	67000
	MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES				
1	Conservation de la Propriété Foncière		15000000	15000000	15000000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		15000000	15000000	15000000
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES				
	- Etablissements de Recherche				
1	Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie	410000	300000	710000	710000
2	Institut de Recherche du Génie Rural, Eaux et Forêts	420000	100000	520000	520000
3	Institut de L'Olivier	243000	35000	278000	278000
4	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunisie	135000	372000	507000	507000
5	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	603000	22000	625000	625000
	TOTAL	1811000	829000	2640000	2640000
	- Etablissements d'Enseignement Supérieur				
6	Ecole de Médecine Vétérinaire	635000	144000	779000	779000
7	Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	640000	160000	800000	800000
8	Ecole Supérieure d'Agriculture de Moghrane	542000	185000	727000	727000
9	Ecole Supérieure des Ingénieurs de l'Equipement Rural de Mejez El Bab	460000	173000	633000	633000
10	Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	180000	194000	374000	374000
11	Ecole Supérieure d'horticulture et d'élevage à Chott Mariem	610000	203000	813000	813000
12	Ecole Supérieure des Industries Alimentaires à Tunis	202000	46000	248000	248000
13	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur	287000	180000	467000	467000
14	Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef	405000	161000	566000	566000
	TOTAL	3961000	1446000	5407000	5407000
	- Etablissements de Formation				
15	Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	347000	13000	360000	360000
16	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Monastir	82000	5000	87000	87000
17	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Zarzis	86000	9000	95000	95000
18	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Gabès	83000	14000	97000	97000
19	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Ghar El Melh	97000	8000	105000	105000
20	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Tébourba	72000	1000	73000	73000
21	Centre de Formation Professionnelle et de Recyclage à la Pêche de Mahdia	134000	35000	169000	169000
22	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Agrumiculture et Viticulture de Bou-chrik du Gouvernorat de Nabeul	230000	115000	345000	345000
23	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en élevage bovin de Sidi Bouzid	119000	43000	162000	162000
24	Lycée Professionnel agricole de Jeunes filles de Soukra du Gouvernorat de l'Ariana	146000	21000	167000	167000

(En dinars)

N D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
25	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en élevage Bovin de Thibar du Gouvernement de Béja	154000	171000	325000	325000
26	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle en Mécanique Navale de Kélibia du Gouvernement de Nabeul	147000	45000	192000	192000
27	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle des Patrons Hauturiers de Rimel de Bizerte du Gouvernement de Bizerte	175000	69000	244000	244000
28	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Sfax du Gouvernement de Sfax	124000	7000	131000	131000
29	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tabarka du Gouvernement de Jendouba	106000	22000	128000	128000
30	Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi Thabet du Gouvernement de l'Ariana	74000	150000	224000	224000
31	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole de l'Arboriculture en Zones Arides de Boughrara du Gouvernement de Sfax	81000	78000	159000	159000
32	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Grandes Cultures de Bou-salem du Gouvernement de Jendouba	54000	96000	150000	150000
33	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Phéniciculture de Dégache du Gouvernement de Tozeur	61000	208000	269000	269000
34	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Cultures Maraîchères de Primeurs de Chatt-Mariem du Gouvernement de Sousse	74000	36000	110000	110000
35	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Machinisme Agricole de Jougar du Gouvernement de Zaghouan	96000	25000	121000	121000
36	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Aménagement des Périmètres Irrigués de Barroua du Gouvernement de Kairouan	63000	96000	159000	159000
37	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Elevage bovin de Sidi Thabet du Gouvernement de l'Ariana	85000	211000	296000	296000
38	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Aviculture de Sidi Thabet du Gouvernement de l'Ariana	50000	292000	342000	342000
39	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Domaine de la Mécanique à El Kantra du Gouvernement de Siliana	65000	48000	113000	113000
40	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur des Forêts de Rimel du Gouvernement de Bizerte	44000	60000	104000	104000
41	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Oueslatia du Gouvernement de Kairouan	43000	70000	113000	113000
42	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla du Gouvernement de Kasserine	49000	66000	115000	115000
43	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Hakim-Sud du Gouvernement de Jendouba	68000	120000	188000	188000
44	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Thibar du Gouvernement de Béja	65000	40000	105000	105000
45	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bouzid du Gouvernement de Sidi Bouzid	60000	35000	95000	95000
46	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Souassi du Gouvernement de Mahdia	73000	84000	157000	157000
47	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Alia du Gouvernement de Bizerte	73000	115000	188000	188000
48	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bourouis du Gouvernement de Siliana	43000	150000	193000	193000
49	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Testour du Gouvernement de Béja	78000	8000	86000	86000
50	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zarkine du Gouvernement de Gabès	58000	76000	134000	134000
51	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Takelsa du Gouvernement de Nabeul	75000	69000	144000	144000
52	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Jammel du Gouvernement de Monastir	44000	88000	132000	132000
53	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gafsa du Gouvernement de Gafsa	68000	50000	118000	118000
54	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Fajja du Gouvernement de Médenine	72000	94000	166000	166000
55	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gourdhab du Gouvernement de Tataouine	34000	12000	46000	46000
56	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Ben Arous	50000	4000	54000	54000
57	Centre de Formation Professionnelle Agricole du Kef	44000	4000	48000	48000
58	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Kébili	34000	2000	36000	36000
59	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Manouba	20000	2000	22000	22000
TOTAL		3900000	2967000	6867000	6867000
- Etablissements de Promotion Sectorielle					
60	Observatoire National Agricole	103000	5000	108000	108000
TOTAL		103000	5000	108000	108000
- Etablissements de Développement Agricole					
61	Bureau de Contrôle des Unités de Production Agricole	200000		200000	200000
62	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tunis	181000	2000	183000	183000
63	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Manouba	470500	2452000	2922500	2922500
64	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de l'Ariana	1005000	865000	1870000	1870000
65	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Ben Arous	150000	630000	780000	780000
66	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Nabeul	400000	3068000	3468000	3468000
67	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Zaghouan	270000	50000	320000	320000
68	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Bizerte	279000	1719000	1998000	1998000
69	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Jendouba		3415000	3415000	3415000
70	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Béja	50000	2230000	2280000	2280000
71	Commissariat Régional pour le Développement Agricole du Kef	423000	62000	485000	485000
72	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Siliana	113000	1020000	1133000	1133000
73	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kairouan	550000	640000	1190000	1190000
74	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kasserine	390000	450000	840000	840000
75	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sidi Bouzid	381000	75000	456000	456000
76	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sousse	400000	230000	630000	630000

N D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
77	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Monastir	200000	550000	750000	750000
78	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Mahdia	481000	39000	520000	520000
79	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sfax	355000	29000	384000	384000
80	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gafsa	403000	255000	658000	658000
81	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tozeur	275000	115000	390000	390000
82	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kébili	296000	160000	456000	456000
83	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gabès	431000	75000	506000	506000
84	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Médenine	373000	24000	397000	397000
85	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tataouine	300000	52000	352000	352000
	TOTAL	8376500	18207000	26583500	26583500
	- Autres Etablissements				
86	Régie de l'Exploitation Forestière		2000000	2000000	2000000
87	Régie des Sondages Hydrauliques		8450000	8450000	8450000
88	Régie de Matériel, de Terrassement et d'Hydraulique Agricole		3300000	3300000	3300000
89	Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques		420000	420000	420000
	TOTAL		14170000	14170000	14170000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	18151500	37624000	55775500	55775500
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
1	Centre d'Essai et de Technique de la Construction		1460000	1460000	1460000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Equipelement et de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire		1460000	1460000	1460000

N° D'OR DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	MINISTERE DES TECNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT				
	1 - Technologie des Communications				
1	Ecole Supérieure des Communications	998000	53000	1051000	1051000
2	Institut Supérieur des Etudes Téchnologiques des Communications	1300000	113000	1413000	1413000
	Total	2298000	166000	2464000	2464000
	2 - Trasport				
3	Institut National de la Mérérologie	3040000	2436000	5476000	5476000
	Total	3040000	2436000	5476000	5476000
3	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Technologie de la Communication et du Transport	5338000	2602000	7940000	7940000
	<u>MINSITERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE</u>				
	<u>2- ENFANCE</u>				
	<u>A- Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
1	Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	194000	20000	214000	234000
	Total	194000	20000	214000	214000
	<u>B- Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>				
	<u>Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance</u>				
2	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bardo	127800		127800	127800
3	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance Cité Elkhadra	126000	3500	129500	129500
4	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Hammam Lif	111000		111000	111000
5	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Radès	166200		166200	166200
6	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Morneg	151500		151500	151500
7	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Mégrine	62200		62200	62200
8	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bizerte	161500		161500	161500
9	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Ain Drahem	145400		145400	145400
10	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance au Kef	183300	500	183800	183800
11	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sekia	134000		134000	134000
12	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sousse	133800		133800	133800
13	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Monastir	126400	8500	134900	134900
14	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Kasserine	245400		245400	245400
15	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Haffouzze	131700	500	132200	132200
16	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sfax	116600	500	117100	117100
17	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Gafsa	158900	500	159400	159400
18	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Bouzid	272500		272500	272500
19	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Benguerdane	102900		102900	102900
20	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Douz	112900		112900	112900
	Total	2770000	14000	2784000	2784000
	<u>C- Autres Etablissements</u>				
21	Centre National de l'Informatique pour l'Enfant	429000	240000	669000	669000
22	Observatoire National de l'Enfance	80000		80000	80000
	Total	509000	240000	749000	749000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	3473000	274000	3747000	3747000
	<u>MINSITERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS</u>				
	<u>1- CULTURE</u>				
	<u>A- Commissariats Régionaux à la Culture</u>				
1	Commissariat Régional à la Culture de Tunis	637000	58000	695000	753000
2	Commissariat Régional à la Culture de l'Ariana	146500	9500	156000	156000
3	Commissariat Régional à la Culture de Ben Arous	312500	23500	336000	336000
4	Commissariat Régional à la Culture de Bizerte	289000	25500	314500	314500
5	Commissariat Régional à la Culture de Nabeul	410000	28500	438500	438500
6	Commissariat Régional à la Culture de Béja	316500	13000	329500	329500
7	Commissariat Régional à la Culture de Jendouba	326000	13500	339500	339500

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
8	Commissariat Régional à la Culture de Zaghouan	166500	8000	174500	174500
9	Commissariat Régional à la Culture de Siliana	215000	11000	226000	226000
10	Commissariat Régional à la Culture du Kef	394000	11500	405500	405500
11	Commissariat Régional à la Culture de Kasserine	296500	15500	312000	312000
12	Commissariat Régional à la Culture de Kairouan	361000	29500	390500	390500
13	Commissariat Régional à la Culture de Sousse	351500	17000	368500	368500
14	Commissariat Régional à la Culture de Monastir	390500	24500	415000	415000
15	Commissariat Régional à la Culture de Mahdia	364500	17500	382000	382000
16	Commissariat Régional à la Culture de Sfax	409000	28500	437500	437500
17	Commissariat Régional à la Culture de Gabès	218500	21000	239500	239500
18	Commissariat Régional à la Culture de Sidi Bouzid	213000	13000	226000	226000
19	Commissariat Régional à la Culture de Gafsa	382000	14500	396500	396500
20	Commissariat Régional à la Culture de Touzeur	204000	9500	213500	213500
21	Commissariat Régional à la Culture de Kébéli	187500	9000	196500	196500
22	Commissariat Régional à la Culture de Médenine	219000	12000	231000	231000
23	Commissariat Régional à la Culture de Tataouine	160000	9500	169500	169500
24	Commissariat Régional à la Culture de la Manouba	165000	10000	175000	175000
	Total	7135000	433000	7568000	7568000
	<u>B-Autres Etablissements Culturels</u>				
25	Institut National de la Patrimoine	1187000	5000	1192000	1192000
26	Bibliothèque Nationle	580000	20000	600000	600000
27	Centre National de Communication Culturelle	60000	2000	62000	62000
28	Institut National de Musique	24000	48000	72000	72000
29	Centre National de Musique et des Arts Populaires	15000	70000	85000	85000
30	Centre des Musiques Arabe et Méditerranéennes Palais du	310000	50000	360000	360000
	Total	2176000	195000	2371000	2371000
	<u>2- JEUNESSE ET LOISIR</u>				
1	Observatoire National pour les Jeunes	180000		180000	180000
	Total	180000		180000	180000
31	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs	9491000	628000	10119000	10119000
	MINISTERE DES SPORTS				
	<u>A - Etablissements de Recherches</u>				
1	Centre d'Etude, de Recherche et de Documentations	132000	30000	162000	162000
	Total	132000	30000	162000	162000
	<u>B-Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
2	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Ksar Saïd	634000	155000	789000	789000
3	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Sfax	381000	104000	485000	485000
4	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique au Kef	366000	79000	445000	445000
	Total	1381000	338000	1719000	1719000
	<u>C-Etablissements Médicales</u>				
5	Centre National de Médecine Sportif	350000	70000	420000	420000
	Total	350000	70000	420000	420000
	<u>E- Etablissements de la Jeunesse, de l'Enfance et du Sport</u>				
	<u>* Commissariats Régionaux</u>				
6	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Tunis	85200	10000	95200	95200
7	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Ben Arous	153800	1000	154800	154800
8	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de l'Ariana	88200	1000	89200	89200
9	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Bizerte	66200	1000	67200	67200
10	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Nabeul	112100	10000	122100	122100
11	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Béja	103400	1000	104400	104400
12	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Jendouba	107400	1000	108400	108400
13	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Zaghouan	66400	1000	67400	67400
14	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Siliana	72100	1000	73100	73100

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
15	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance du Kef	154900	1000	155900	155900
16	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Kasserine	115600	1000	116600	116600
17	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Kairouan	83400	10000	93400	93400
18	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Sousse	91800	10000	101800	101800
19	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Monastir	84500	1000	85500	85500
20	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Mahdia	92900	5000	97900	97900
21	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Sfax	183500	10000	193500	193500
22	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Gabès	88300	6000	94300	94300
23	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Sidi Bouzid	84400	5000	89400	89400
24	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Gafsa	75500	5000	80500	80500
25	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Touzeur	96600	1000	97600	97600
26	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Kébili	57400	1000	58400	58400
27	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Medenine	133800	2000	135800	135800
28	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Tataouine	54200	1000	55200	55200
29	Commissariat Régional à la Jeunesse et à l'Enfance de Manouba	72400	1000	73400	73400
	Total	2324000	87000	2411000	2411000
	* Autres Etablissements				
30	Centre Culturel et Sportif de la Jeunesse - El Menzah VI	150000	170000	320000	320000
31	Complexe Sportif de Borj Cédria	60000	240000	300000	300000
32	Complexe Sportif International d'Ain Draham	50000	55000	105000	105000
33	Centre Régional d'Athlétisme de Gafsa	150000		150000	150000
34	Centre Régional d'Athlétisme de Sidi Bouzid	150000		150000	150000
35	Centre Régional d'Athlétisme de Kairouan	95000		95000	95000
	Total	655000	465000	1120000	1120000
35	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Sports	4842000	990000	5832000	5832000
	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE				
	- Direction Régionale de la Santé Publique de Tunis				
1	Institut National de la Santé Publique	170000		170000	170000
2	Centre National de Transfusion Sanguine	700000	1500000	2200000	2200000
3	Centre National de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé Publique	150000	10000	160000	160000
4	Centre d'Assistance Médicale Urgente	2050000	125000	2175000	2175000
5	Centre National de Radio-Protection	150000	270000	420000	420000
6	Centre National de Pharmaco-Vigilance	200000	60000	260000	260000
7	Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire	260000		260000	260000
8	Centre d'Etudes Techniques de Maintenance Biomédicale et Hospitalière	470000	630000	1100000	1100000
9	Centre d'Imagerie par Résonnance Magnétique		1700000	1700000	1700000
10	Centre National de Greffe de la Moëlle Osseuse	650000	2585000	3235000	3235000
11	Laboratoire Nationale de Contrôle des Médicaments		1500000	1500000	1500000
12	Hôpital de Khéreddine	230000	1065000	1295000	1295000
13	Ecole des Sciences Infermières de Tunis	286000		286000	286000
14	Groupement de Santé de Tunis Nord	1280000	450000	1730000	1730000
15	Groupement de Santé de Tunis Sud	1520000	675000	2195000	2195000
16	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Tunis	450000	50000	500000	500000
17	Centre National pour la Promotion de la Trasplantation d'Organes	150000	35000	185000	185000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Tunis	8716000	10655000	19371000	19371000
	- Direction Régionale de la Santé Publique de Ben Arous				
18	Hôpital de Ben Arous	330000	1480000	1810000	1810000
19	Groupement de Santé de Base de Ben Arous	1550000	817000	2367000	2367000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Ben Arous	1880000	2297000	4177000	4177000
	- Direction Régionale de la Santé Publique d'Ariana				
20	Hôpital de Douar Hicher Ettadhamen	570000	350000	920000	920000
21	Groupement de Santé de Base de l'Ariana	440000	282000	722000	722000
22	Hôpital de l'Ariana	180000	1350000	1530000	1530000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de l'Ariana	1190000	1982000	3172000	3172000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Manouba</u>				
23	Hôpital de Tébouba	360000	302000	662000	662000
24	Groupeement de Santé de Base de Manouba	400000	225000	625000	625000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Manouba	760000	527000	1287000	1287000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Bizerte</u>				
25	Hôpital de Menzel Bourguiba		4350000	4350000	4350000
26	Hôpital "Habib Bougatfa" de Bizerte		3120000	3120000	3120000
27	Ecole des Sciences Infermière à Menzel Bourguiba	148000		148000	148000
28	Hôpital "Hassen Belkhoja" de Ras Jebel	435000	432000	867000	867000
29	Hôpital de Mateur	335000	280000	615000	615000
30	Hôpital d'El Alia	175000	140000	315000	315000
31	Hôpital de Séjnane	250000	216000	466000	466000
32	Groupeement de Santé de Base de Bizerte	555000	203000	758000	758000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Bizerte	1898000	8741000	10639000	10639000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Nabeul</u>				
33	Hôpital de Nabeul		2870000	2870000	2870000
34	Hôpital "Mohamed Taher Maâmouri" de Nabeul		4205000	4205000	4205000
35	Ecole des Sciences Infermière de Nabeul	148000		148000	148000
36	Hôpital de Grombalia	370000	399000	769000	769000
37	Hôpital de Menzel Bouzelfa	140000	163000	303000	303000
38	Hôpital de Béni Khallèd	155000	183000	338000	338000
39	Hôpital de Soliman	205000	183000	388000	388000
40	Hôpital de Menzel Témime		2260000	2260000	2260000
41	Hôpital de Kélibia	225000	280000	505000	505000
42	Hôpital de Haouria	185000	134000	319000	319000
43	Hôpital de Korba	250000	286000	536000	536000
44	Hôpital de Hammamet	185000	237000	422000	422000
45	Groupeement de Santé de Base de Nabeul	455000	372000	827000	827000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Nabeul	2318000	11572000	13890000	13890000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Zaghouan</u>				
46	Hôpital de Zaghouan	200000	1500000	1700000	1700000
47	Hôpital du Fahs	275000	237000	512000	512000
48	Hôpital Ennadour	140000	103000	243000	243000
49	Groupeement de Santé de Base de Zaghouan	260000	146000	406000	406000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Zaghouan	875000	1986000	2861000	2861000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Jendouba</u>				
50	Hôpital de Jendouba	200000	3920000	4120000	4120000
51	Ecole des Sciences Infermière à Jendouba	95000		95000	95000
52	Hôpital de Bou Salem	455000	366000	821000	821000
53	Hôpital de Gardimaou	355000	302000	657000	657000
54	Hôpital de Aïn Draham	455000	195000	650000	650000
55	Hôpital de Tebarka	385000	302000	687000	687000
56	Hôpital de Fernana	255000	188000	443000	443000
57	Groupeement de Santé de Base de Jendouba	470000	214000	684000	684000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Jendouba	2670000	5487000	8157000	8157000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Béja</u>				
58	Hôpital de Béja		2940000	2940000	2940000
59	Ecole des Sciences Infermière à Béja	81000		81000	81000
60	Hôpital de Tébourouk	240000	163000	403000	403000
61	Hôpital de Nefza	265000	280000	545000	545000
62	Hôpital de Mezez El Bab	80000	1130000	1210000	1210000
63	Hôpital de Testour	225000	173000	398000	398000
64	Hôpital de Amdoune	180000	103000	283000	283000
65	Hôpital de Guebellat	105000	65000	170000	170000
66	Groupeement de Santé de Base de Béja	405000	169000	574000	574000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Béja	1581000	5023000	6604000	6604000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique du Kef</u>				
67	Hôpital "M'hamed Bourguiba" du Kef	950000	2210000	3160000	3160000
68	Ecole des Sciences Infermière au Kef	114000		114000	114000
69	Hôpital de Dahmani	210000	150000	360000	360000
70	Hôpital de Sakiet Sidi Youssef	190000	103000	293000	293000
71	Hôpital de Tajerouine	530000	300000	830000	830000
72	Hôpital d'El Ksour	125000	80000	205000	205000
73	Groupeement de Santé de Base du Kef	475000	295000	770000	770000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional du Kef	2594000	3138000	5732000	5732000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Siliana</u>				
74	Hôpital de Siliana	350000	1950000	2300000	2300000
75	Ecole des Sciences Infermière de Siliana	76000		76000	76000
76	Hôpital de Gaâfour	185000	103000	288000	288000
77	Hôpital de Bouarada	165000	146000	311000	311000
78	Hôpital de Makthar	265000	163000	428000	428000
79	Hôpital de Rouhia	145000	113000	258000	258000
80	Hôpital de Krib	135000	124000	259000	259000
81	Hôpital de Bargou	155000	92000	247000	247000
82	Hôpital de Kesra	155000	92000	247000	247000
83	Hôpital de Sidi Bourouis	105000	70000	175000	175000
84	Groupeement de Santé de Base de Siliana	465000	180000	645000	645000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Siliana	2201000	3033000	5234000	5234000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Kasserine</u>				
85	Hôpital de Kasserine	550000	2630000	3180000	3180000
86	Ecole des Sciences Infermière à Kasserine	80000		80000	80000
87	Hôpital de Fériana	385000	248000	633000	633000
88	Hôpital de Sebeitla	350000	242000	592000	592000
89	Hôpital de Sbiba	345000	248000	593000	593000
90	Hôpital de Thela	455000	286000	741000	741000
91	Groupeement de Santé de Base de Kasserine	515000	247000	762000	762000
92	Hôpital de Foussana	240000	150000	390000	390000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Kasserine	2920000	4051000	6971000	6971000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Kairouan</u>				
93	Hôpital "Ibn El Jazzar" de Kairouan		6010000	6010000	6010000
94	Ecole des Sciences Infermière à Kairouan	100000		100000	100000
95	Hôpital de Hajeb El Ayoun	245000	150000	395000	395000
96	Hôpital de Haffouz	230000	227000	457000	457000
97	Hôpital de Oueslatia	265000	175000	440000	440000
98	Hôpital de Bouhajla	275000	304000	579000	579000
99	Hôpital de Nasrallah	220000	153000	373000	373000
100	Hôpital de Sbikha	180000	167000	347000	347000
101	Hôpital de Chebika	130000	119000	249000	249000
102	Hôpital d'El Ala	185000	146000	331000	331000
103	Groupeement de Santé de Base de Kairouan	455000	360000	815000	815000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Kairouan	2285000	7811000	10096000	10096000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Sousse</u>				
104	Ecole des Sciences Infermière à Sousse	157000		157000	157000
105	Hôpital d'Enfidha	310000	283000	593000	593000
106	Hôpital de M'Saken		1500000	1500000	1500000
107	Hôpital "Habib Bayari" de Kalaâ Kébira	270000	291000	561000	561000
108	Hôpital de Sidi Bouali	145000	87000	232000	232000
109	Hôpital de Kalaâ Sghira	105000	43000	148000	148000
110	Groupeement de Santé de Base de Sousse	760000	529000	1289000	1289000
111	Hôpital de Bouficha	135000	134000	269000	269000
112	Centre d'Imagerie par Résonnance Magnétique du Centre		700000	700000	700000
113	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sousse	300000	20000	320000	320000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Sousse	2182000	3587000	5769000	5769000

(En dinars)

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Monastir</u>				
114	Institut de Formation Continue du Personnel de la Santé à Monastir	130000	25000	155000	155000
115	Clinique de Chirurgie Dentaire de Monastir	320000	210000	530000	530000
116	Hôpital de Ksar Hellal		1350000	1350000	1350000
117	Hôpital "M'hamed Ben Salah" de Moknine		1400000	1400000	1400000
118	Hôpital de Jemmel	330000	379000	709000	709000
119	Hôpital de Bekalta	105000	70000	175000	175000
120	Hôpital de Tébourba	175000	173000	348000	348000
121	Hôpital de Zeramdine	150000	92000	242000	242000
122	Hôpital de Ouerdanine	120000	108000	228000	228000
123	Hôpital de Bou-Hjar	120000	108000	228000	228000
124	Hôpital de Sahline	120000	92000	212000	212000
125	Hôpital de Ksibet El Mediouni	120000	85000	205000	205000
126	Groupeement de Santé de Base de Monastir	455000	300000	755000	755000
127	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Monastir	340000	60000	400000	400000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Monastir	2485000	4452000	6937000	6937000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Mahdia</u>				
128	Hôpital "Tahar Sfar" de Mahdia		4515000	4515000	4515000
129	Ecole des Sciences Infermières à Mahdia	62000		62000	62000
130	Hôpital de Souassi	305000	232000	537000	537000
131	Hôpital de Chebba	235000	183000	418000	418000
132	Hôpital d'El Jem	305000	389000	694000	694000
133	Hôpital de Chorbane	145000	129000	274000	274000
134	Hôpital d'Ouled Chamakh	125000	108000	233000	233000
135	Hôpital de Sidi Alouane	135000	124000	259000	259000
136	Hôpital de Boumerdès	125000	129000	254000	254000
137	Hôpital de Melloulech	80000	80000	160000	160000
138	Hôpital de Ksour Essef	205000	158000	363000	363000
139	Hôpital de Hbira	100000	66000	166000	166000
140	Groupeement de Santé de Base de Mahdia	400000	146000	546000	546000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Mahdia	2222000	6259000	8481000	8481000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Sfax</u>				
141	Ecole des Sciences Infermière à Sfax	219000		219000	219000
142	Hôpital de Maharès	150000	1000000	1150000	1150000
143	Hôpital de Jébéniana	300000	1300000	1600000	1600000
144	Hôpital de Kerkhénnah	200000	750000	950000	950000
145	Hôpital de Bir Ali Ben Khélifa	155000	237000	392000	392000
146	Hôpital de Sékhira	150000	136000	286000	286000
147	Groupeement de Santé de Base de Sfax	1740000	901000	2641000	2641000
148	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé à Sfax	380000	40000	420000	420000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Sfax	3294000	4364000	7658000	7658000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Gafsa</u>				
149	Hôpital Houcine Bouzaïene à Gafsa	500000	3310000	3810000	3810000
150	Hôpital de Metlaoui	300000	1350000	1650000	1650000
151	Ecole des Sciences Infermière à Gafsa	110000		110000	110000
152	Hôpital de Belkhir	110000	43000	153000	153000
153	Hôpital de Sened	255000	150000	405000	405000
154	Hôpital de M'Dila	195000	119000	314000	314000
155	Hôpital de Moularès	330000	140000	470000	470000
156	Hôpital de Redeyef	320000	150000	470000	470000
157	Hôpital d'El Guetar	195000	87000	282000	282000
158	Groupeement de Santé de Base de Gafsa	510000	293000	803000	803000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Gafsa	2825000	5642000	8467000	8467000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Tozeur</u>				
159	Hôpital de Tozeur		1500000	1500000	1500000
160	Ecole des Sciences Infermière à Tozeur	67000		67000	67000
161	Hôpital de Nafta	220000	124000	344000	344000
162	Hôpital de Dégache	185000	129000	314000	314000
163	Hôpital de Hezoua	110000	26000	136000	136000
164	Hôpital de Tameghza	95000	38000	133000	133000
165	Groupeement de Santé de Base de Tozeur	230000	75000	305000	305000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Tozeur	907000	1892000	2799000	2799000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Sidi Bouzid</u>				
166	Hôpital de Sidi Bouzid	500000	1960000	2460000	2460000
167	Ecole des Sciences Infirmerie à Sidi Bouzid	71000		71000	71000
168	Hôpital de Regueb	185000	216000	401000	401000
169	Hôpital de Menzel Bouzaïene	115000	80000	195000	195000
170	Hôpital de Ben Aoun	125000	94000	219000	219000
171	Hôpital de Meknassy	275000	129000	404000	404000
172	Hôpital de Mazzouna	170000	146000	316000	316000
173	Hôpital d'Ouled Haffouz	165000	151000	316000	316000
174	Hôpital de Jelma	210000	194000	404000	404000
175	Hôpital de Bir el Hefay	125000	108000	233000	233000
176	Groupeement de Santé de Base de Sidi Bouzid	335000	169000	504000	504000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Sidi Bouzid	2276000	3247000	5523000	5523000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Gabès</u>				
177	Hôpital "Docteur Mohamed Ben Sassi" de Gabès		4170000	4170000	4170000
178	Ecole des Sciences Infirmerie à Gabès	110000		110000	110000
179	Hôpital d'El Hamma	290000	296000	586000	586000
180	Hôpital de Marth	280000	259000	539000	539000
181	Hôpital de Matmata	185000	124000	309000	309000
182	Hôpital de Ouedhref	250000	167000	417000	417000
183	Groupeement de Santé de Base de Gabès	330000	237000	567000	567000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Gabès	1445000	5253000	6698000	6698000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Kébili</u>				
184	Hôpital de Kébili		2100000	2100000	2100000
185	Ecole des Sciences Infirmerie à Kébili	67000		67000	67000
186	Hôpital de Douz	245000	175000	420000	420000
187	Hôpital de Souk El Ahad	175000	136000	311000	311000
188	Hôpital d'El Faouar	130000	70000	200000	200000
189	Groupeement de Santé de Base de Kébili	330000	158000	488000	488000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Kébili	947000	2639000	3586000	3586000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Medenine</u>				
190	Hôpital "Habib Bourguiba" à Medenine	650000	1990000	2640000	2640000
191	Hôpital "Sadok M'Kaddem" Jerba		2215000	2215000	2215000
192	Ecole des Sciences Infirmerie à Medenine	119000		119000	119000
193	Hôpital de Zarziz		1880000	1880000	1880000
194	Hôpital de Bengardene	330000	930000	1260000	1260000
195	Hôpital de Midoun	150000	150000	300000	300000
196	Hôpital de Béni Kedache	155000	80000	235000	235000
197	Hôpital de Sidi Makhlof	135000	87000	222000	222000
198	Groupeement de Santé de Base de Medenine	340000	145000	485000	485000
199	Groupeement de Santé de Base de Jerba	380000	175000	555000	555000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Medenine	2259000	7652000	9911000	9911000
	<u>- Direction Régionale de la Santé Publique de Tataouine</u>				
200	Hôpital de Tataouine		1790000	1790000	1790000
201	Ecole Professionnelle de la Santé Publique à Tataouine	90000		90000	90000
202	Hôpital de Ghomrassen	135000	134000	269000	269000
203	Hôpital de Rémada	170000	69000	239000	239000
204	Groupeement de Santé de Base de Tataouine	445000	237000	682000	682000
	Total des Budgets des Etablissements Relevant de la Direction Régional de Tataouine	840000	2230000	3070000	3070000
204	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Santé Publique	53570000	113520000	167090000	167090000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE				
	<u>centre de Défense et d'Intégration Sociales</u>				
1	Centre de Défense et d'Intégration Sociales à Daouar Hicher	90000		90000	90000
2	Centre de Défense et d'Intégration Sociales de Mellassine	100000	2000	102000	102000
3	Centre de Défense et d'Intégration Sociale à Sfax	60000		60000	60000
4	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Gafsa	45000		45000	45000
5	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Kairouan	45000		45000	45000
6	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Dar Châaben El Fehri	50000		50000	50000
7	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Kasserine	35000		35000	35000
8	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Sousse	45000		45000	45000
9	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Gabès	40000		40000	40000
10	Centre de Défense et d'Intégration Sociale de Bizerte	30000		30000	30000
	Total	540000	2000	542000	542000
	<u>Etablissements de Promotion des Handicapés</u>				
11	Institut de Promotion des Handicapés	365000	7000	372000	372000
12	Centre de Formation Professionnelle des Handicapés Sourds à Ksar Hellal	70000	3000	73000	73000
13	Complexe Sanitaire et Educatif des Insuffisants Moteurs à Nabeul	54000	1000	55000	55000
14	Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Ksar Said	145000	163000	308000	308000
	Total	634000	174000	808000	808000
	<u>Autres Etablissements</u>				
15	Institut National du Travail et des Etudes Sociales	750000	50000	800000	800000
16	Institut de la Santé et de la Sécurité du Travail	200000	1025000	1225000	1225000
17	Centre de Promotion Sociale	500000		500000	500000
18	Institut National de Protection de l'Enfance	690000	2000	692000	692000
19	Centre Pilote du Contrôle des Mineurs de la Manouba	195000	2000	197000	197000
20	Centre Sociale et Educatif "Essanad"	320000		320000	320000
21	Centre d'Observation et d'Oriention Social à Douar Hicher	150000	35000	185000	185000
	Total	2805000	1114000	3919000	3919000
21	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité	3979000	1290000	5269000	5269000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION					
1- EDUCATION					
Etablissements d'Enseignement Secondaire :					
A- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :					
001	Collège Sadiki de Tunis	75 000	10 000	85 000	85 000
002	Lycée Pilote Bourguiba - Tunis	47 000	72 100	119 100	119 100
003	Lycée Alaoui	36 700	6 300	43 000	43 000
004	Lycée du Bardo	45 000	9 500	54 500	54 500
005	Lycée de Khaznadar	59 000	9 500	68 500	68 500
006	Lycée d'El Omrane	130 600	60 000	190 600	190 600
007	Lycée rue Imam Muslim d'El Menzah	67 000	10 500	77 500	77 500
008	Lycée de Montfleury à Tunis	35 000	6 000	41 000	41 000
009	Lycée rue du Pacha à Tunis	35 000	5 000	40 000	40 000
010	Lycée rue de Russie à Tunis	35 000	7 500	42 500	42 500
011	Lycée de Carthage Présidence	68 000	7 200	75 200	75 200
012	Lycée de Carthage Hannibal	31 000	3 500	34 500	34 500
013	Lycée rue 2 mars 1934 à La Goulette	24 000	6 100	30 100	30 100
014	Lycée Cité Ibn Khaldoun à Tunis	43 000	7 700	50 700	50 700
015	Lycée de Séjoumi	51 000	9 800	60 800	60 800
016	Lycée 2 mars 1934 à El Ouardia	54 000	10 500	64 500	64 500
017	Lycée Sportif d'El Menzah	208 000	3 000	211 000	211 000
018	Lycée Aboul Kacem Chebbi à El Omrane	30 000	6 500	36 500	36 500
019	Lycée d'El Menzah IX	24 500	5 500	30 000	30 000
020	Lycée El Ahd El Jedid à El Kabaria	25 000	6 900	31 900	31 900
021	Lycée de Zahroun	46 000	9 300	55 300	55 300
022	Lycée Cité Jardin	25 000	7 200	32 200	32 200
023	Lycée 7 novembre 1987 à Bardo	27 000	5 400	32 400	32 400
024	Lycée avenue 9 avril 1938 à Tunis	65 000	9 800	74 800	74 800
025	Lycée Bab El Khadra à Tunis	76 000	9 900	85 900	85 900
026	Lycée d'El Omrane Supérieur	40 000	6 500	46 500	46 500
027	Lycée le Kram	33 000	6 100	39 100	39 100
028	Lycée rue de Marseille à Tunis	30 000	6 000	36 000	36 000
029	Lycée de Jebel Jeloud	22 500	4 500	27 000	27 000
030	Lycée El Imtiyaze à Sidi Hassine	25 000	7 000	32 000	32 000
031	Lycée de Marsa-Essaada	35 000	10 000	45 000	45 000
032	Lycée de Carthage Birsia	20 000	2 000	22 000	22 000
033	Lycée Ibn Sina à El Kabbaria	18 000	3 500	21 500	21 500
034	Lycée Pilote des arts à El Omrane	14 000	1 000	15 000	15 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :		1 600 300	351 300	1 951 600	1 951 600
B- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de l'Ariana :					
035	Lycée Pilote de l'Ariana	100 000	32 100	132 100	132 100
036	Lycée El Menzah VI	40 000	8 300	48 300	48 300
037	Lycée Kheireddine à l'Ariana	32 000	6 800	38 800	38 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
038	Lycée Chabbi Cité Ettadhemen à l'Ariana	30 000	9 500	39 500	39 500
039	Lycée El Wafa route de Raoued à l'Ariana	30 000	9 300	39 300	39 300
040	Lycée de Kalaât El Andalous	20 000	8 400	28 400	28 400
041	Lycée Hannibal à l'Ariana	50 000	7 400	57 400	57 400
042	Lycée rue El Attarine à l'Ariana	26 000	6 500	32 500	32 500
043	Lycée Rafaha à M'Nihla	26 000	6 700	32 700	32 700
044	Lycée de Sidi Thabet	18 000	8 200	26 200	26 200
045	Lycée Hassen Hosni Abdelwaheb à El Mnihla	32 000	6 300	38 300	38 300
046	Lycée de Soukra	18 000	5 000	23 000	23 000
047	Lycée cité Ennasser à Ariana	14 000	2 400	16 400	16 400
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de L'Ariana :		436 000	116 900	552 900	552 900
C- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Manouba :					
048	Lycée Hannibal à Tébourba	41 000	54 000	95 000	95 000
049	Lycée Ibn Abi Dhiab à Manouba	42 000	12 000	54 000	54 000
050	Lycée El Farabi à Mornaguia	27 000	7 500	34 500	34 500
051	Lycée Ibn Arafat à Jedaida	25 000	6 000	31 000	31 000
052	Lycée Assad Ibn El Fourat à Oued Ellil	25 000	10 000	35 000	35 000
053	Lycée Hamouda Bacha à Manouba	31 000	7 000	38 000	38 000
054	Lycée route Chouigui à Tebourba	42 000	5 000	47 000	47 000
055	Lycée des Jeunes à Douar Hicher	27 000	7 500	34 500	34 500
056	Lycée Ibn Mandhour à Borj El Armi	17 000	7 000	24 000	24 000
057	Lycée Khaled Ibn El Oualid à Douar Hicher	20 000	9 000	29 000	29 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Manouba :		297 000	125 000	422 000	422 000
D- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Ben Arous :					
058	Lycée Ibn Rachik à Ezzahra	53 700	9 900	63 600	63 600
059	Lycée de Ben Arous	78 400	11 600	90 000	90 000
060	Lycée de Hammam-Lif	45 900	9 100	55 000	55 000
061	Lycée Ibn Khaldoun à Radès	37 000	5 700	42 700	42 700
062	Lycée rue Taha Hussein à Megrine	37 000	5 700	42 700	42 700
063	Lycée de Mornag	30 500	6 800	37 300	37 300
064	Lycée 7 novembre 1987 à M'hamdia	31 000	8 200	39 200	39 200
065	Lycée Ibn Mandhour à la Nouvelle Médina	31 000	6 200	37 200	37 200
066	Lycée El Mourouj 1	26 800	6 800	33 600	33 600
067	Lycée de Fouchana	21 500	8 700	30 200	30 200
068	Lycée Farhat Hached à Radès	111 000	11 300	122 300	122 300
069	Lycée El Mourouj 4	26 000	7 000	33 000	33 000
070	Lycée Cité Essalem à Boumhel	19 000	5 300	24 300	24 300
071	Lycée de Borj Cedria	23 200	5 800	29 000	29 000
072	Lycée cité El Amel à Fouchana	21 000	9 100	30 100	30 100
073	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Mornag	14 000	3 300	17 300	17 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
074	Lycée de Nouvelle Médina 3	14 000	2 900	16 900	16 900
075	Lycée de MHamdia	14 000	2 800	16 800	16 800
	Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Ben Arous :	635 000	126 200	761 200	761 200
	E- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Zaghuan :				
076	Lycée Slimène Ben Slimène à Zaghuan	49 000	48 000	97 000	97 000
077	Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Fahs	49 000	86 000	135 000	135 000
078	Lycée Ibn Charaf à Nadhour	34 000	71 000	105 000	105 000
079	Lycée Cité Ennozha à Zaghuan	43 000	42 000	85 000	85 000
080	Lycée Ibn Charaf à Zriba	14 000	4 000	18 000	18 000
081	Lycée Ibn Rachik à Bir Mécharga	20 000	29 000	49 000	49 000
082	Lycée El Farabi à El Fahs	17 000	6 000	23 000	23 000
	Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Zaghuan :	226 000	286 000	512 000	512 000
	F- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Bizerte :				
083	Lycée Habib Thameur à Bizerte	33 000	7 900	40 900	40 900
084	Lycée de Menzel Bourguiba	39 500	37 500	77 000	77 000
085	Lycée de Mateur	26 500	145 000	171 500	171 500
086	Lycée rue Bach Hamba à Bizerte	22 500	5 500	28 000	28 000
087	Lycée Mohamed Ali Annabi à Ras Jebel	44 500	44 000	88 500	88 500
088	Lycée Farhat Hached à Bizerte	44 000	7 000	51 000	51 000
089	Lycée 7 novembre 1987 à El Alia	25 000	7 100	32 100	32 100
090	Lycée route de Tabarka à Mateur	32 000	8 000	40 000	40 000
091	Lycée de Sejnane	41 000	87 100	128 100	128 100
092	Lycée Hédi Chaker à Bizerte	26 000	5 700	31 700	31 700
093	Lycée El Canal à Menzel Abderrahmen	28 000	6 500	34 500	34 500
094	Lycée Avicenne à Menzel Bourguiba	49 000	50 300	99 300	99 300
095	Lycée 7 novembre 1987 à Bizerte	46 000	36 900	82 900	82 900
096	Lycée de Menzel Jamil	35 000	5 000	40 000	40 000
097	Lycée de Bazina	15 000	87 500	102 500	102 500
098	Lycée de Ras jebel	18 500	4 000	22 500	22 500
099	Lycée Ibn Rochd à Menzel Bourguiba	19 000	5 500	24 500	24 500
100	Lycée 13 octobre 1963 à Bizerte	13 000	1 600	14 600	14 600
	Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Bizerte :	557 500	552 100	1 109 600	1 109 600
	G- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Nabeul :				
101	Lycée Bourguiba à Hammam El Ghézaz	21 000	6 500	27 500	27 500
102	Lycée de Korba	28 000	45 000	73 000	73 000
103	Lycée Abdel Aziz Khouja à Kélibia	41 000	66 500	107 500	107 500
104	Lycée de Hammamet	35 000	10 000	45 000	45 000
105	Lycée 23 janvier 1952 à Béni Khalled	28 000	53 000	81 000	81 000
106	Lycée de Béni Khair	26 000	10 000	36 000	36 000
107	Lycée à El Hawana	28 000	58 000	86 000	86 000
108	Lycée rue El Andalous à Menzel Témime	25 000	10 700	35 700	35 700
109	Lycée de Bouargoub	24 000	47 000	71 000	71 000
110	Lycée Cité El Bousten à Kélibia	24 000	7 400	31 400	31 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
111	Lycée El Mida	25 000	57 400	82 400	82 400
112	Lycée de Takelsa	23 000	70 000	93 000	93 000
113	Lycée Mahmoud Messaâdi à Nabeul	120 700	63 200	183 900	183 900
114	Lycée route de la Plage à Soliman	22 300	6 000	28 300	28 300
115	Lycée Grombalia	58 000	61 000	119 000	119 000
116	Lycée rue Taieb M'Hiri à Menzel Temime	58 000	68 000	126 000	126 000
117	Lycée Pilote de Nabeul	55 000	31 300	86 300	86 300
118	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Bouzelfa	13 000	5 500	18 500	18 500
119	Lycée rue El Menzah à Béni Khalled	15 000	4 000	19 000	19 000
120	Lycée 7 novembre 1987 à Dar Chaâbane El Fehri	23 000	8 000	31 000	31 000
121	Lycée avenue Ali Belahouane à Nabeul	63 500	54 500	118 000	118 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Nabeul :		756 500	743 000	1 499 500	1 499 500
H- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Béja :					
122	Lycée Ibn El Haïthem à Béja	55 600	5 700	61 300	61 300
123	Lycée Amor Kalchani à Béja	42 000	44 400	86 400	86 400
124	Lycée Tahar Ben Achour à Nefza	50 000	51 000	101 000	101 000
125	Lycée Béchr Sfar à Amdoun	20 200	32 100	52 300	52 300
126	Lycée Ibn Abi Dhiyf à Tebourouk	32 000	34 700	66 700	66 700
127	Lycée El Ahd El Jedid à Thibar	38 000	80 000	118 000	118 000
128	Lycée Ibn Zaydoun à Testour	49 700	39 600	89 300	89 300
129	Lycée 2 mars 1934 à Goubellat	24 200	45 800	70 000	70 000
130	Lycée Ibn Mandhour d'El M'Zara à Béja	32 000	5 100	37 100	37 100
131	Lycée Ibn El Baytar à Mejez El Bab	21 000	23 500	44 500	44 500
132	Lycée Aboul kacem Echebbi à Mejez El Bab	59 000	40 000	99 000	99 000
133	Lycée 2 mars 1934 à Béja	59 500	73 500	133 000	133 000
134	Lycée avenue de l'environnement à Béja	25 200	3 000	28 200	28 200
135	Lycée 7 novembre 1987 à Nefza	18 000	4 000	22 000	22 000
136	Lycée Ali Belahouane à Béja	33 000	3 000	36 000	36 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Béja :		559 400	485 400	1 044 800	1 044 800
I- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Jendouba :					
137	Lycée avenue de la Liberté à Jendouba	56 000	54 000	110 000	110 000
138	Lycée d'Ain Draham	45 000	110 000	155 000	155 000
139	Lycée 2 mars 1934 à Tabarka	40 000	49 500	89 500	89 500
140	Lycée de Bousalem	55 000	121 000	176 000	176 000
141	Lycée de Ghardimaou	55 500	97 000	152 500	152 500
142	Lycée Khemaies El Hajri à Jendouba	27 000	7 000	34 000	34 000
143	Lycée de Fernana	56 000	132 000	188 000	188 000
144	Lycée Aboul Kacem Chabbi à Ghardimaou	17 000	4 000	21 000	21 000
145	Lycée de Tabarka	40 000	39 000	79 000	79 000
146	Lycée 9 avril 1938 à Jendouba	42 500	44 500	87 000	87 000
147	Lycée avenue de l'environnement à Bousalem	34 000	73 000	107 000	107 000
148	Lycée El Ahd El Jedid Cité Hédi Ben Hassine à Jendouba	25 000	54 500	79 500	79 500
149	Lycée El Imtyaze à Oued M'Liz	15 000	29 000	44 000	44 000
150	Lycée de Bousalem Sud	17 000	3 500	20 500	20 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Jendouba :		525 000	818 000	1 343 000	1 343 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
J- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale du Kef :					
151	Lycée Pilote du Kef	65 000	65 000	130 000	130 000
152	Lycée de Tajerouine	36 000	77 300	113 300	113 300
153	Lycée d'El Ksour	30 000	53 300	83 300	83 300
154	Lycée avenue Mongi Slim à Kef	57 000	45 600	102 600	102 600
155	Lycée Habib Bourguiba à Dahmani	32 000	55 900	87 900	87 900
156	Lycée de Jérissa	32 000	31 600	63 600	63 600
157	Lycée du Sers	32 000	58 500	90 500	90 500
158	Lycée de Kalaât-Snane	30 000	34 500	64 500	64 500
159	Lycée de Kalaâ El Khasba au Kef	28 000	13 200	41 200	41 200
160	Lycée de Neber	33 000	67 600	100 600	100 600
161	Lycée rue Ahmed Amara au Kef	120 000	29 200	149 200	149 200
162	Lycée 8 Février 1958 à Sakiet Sidi Youssef	30 000	75 800	105 800	105 800
163	Lycée 2 mars 1934 à Kef	46 000	44 000	90 000	90 000
164	Lycée El Ahd El Jedid à Tajerouine	18 000	3 500	21 500	21 500
165	Lycée du Kef Ouest	18 000	2 500	20 500	20 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale du Kef :		607 000	657 500	1 264 500	1 264 500
K- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Siliana :					
166	Lycée de Siliana	60 000	76 000	136 000	136 000
167	Lycée de Bou Arada	50 000	50 000	100 000	100 000
168	Lycée de Bargou	24 000	49 000	73 000	73 000
169	Lycée d'El Krib	41 000	60 000	101 000	101 000
170	Lycée d'Errouhia	33 000	74 000	107 000	107 000
171	Lycée de Makthar	57 000	102 500	159 500	159 500
172	Lycée 2 mars 1934 à Siliana	57 000	93 000	150 000	150 000
173	Lycée Gaâfour	30 000	60 000	90 000	90 000
174	Lycée avenue Farhat Hached à Makthar	17 500	3 000	20 500	20 500
175	Lycée Cité El Hayet à Sidi Bourouis	14 000	24 000	38 000	38 000
176	Lycée avenue 7 novembre 1987 à Kesra	15 000	54 000	69 000	69 000
177	Lycée avenue 7 novembre 1987 à Gaâfour	16 000	2 000	18 000	18 000
178	Lycée Ibn Khaldoun à Siliana	60 500	57 000	117 500	117 500
179	Lycée 7 novembre 1987 à Bouarada	18 000	12 000	30 000	30 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Siliana :		493 000	716 500	1 209 500	1 209 500
L- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kasserine :					
180	Lycée 2 mars 1934 à Kasserine	55 000	67 300	122 300	122 300
181	Lycée Sbeitla	80 000	151 000	231 000	231 000
182	Lycée Ibn Charaf à Thala	40 000	56 100	96 100	96 100
183	Lycée Chabbi à Kasserine	78 000	8 600	86 600	86 600
184	Lycée Sbiba	37 000	64 000	101 000	101 000
185	Lycée Fériana	45 000	45 200	90 200	90 200
186	Lycée Foussana	19 000	68 000	87 000	87 000
187	Lycée de Mejel Bel Abbès	25 000	100 000	125 000	125 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
188	Lycée de Kasserine	60 000	71 500	131 500	131 500
189	Lycée Cité El Manar à Kasserine	38 000	6 000	44 000	44 000
190	Lycée El Athar à Sbeitla	33 000	4 500	37 500	37 500
191	Lycée de Jedehan	21 000	56 000	77 000	77 000
192	Lycée de Thala	20 000	75 100	95 100	95 100
193	Lycée 7 novembre 1987 à Sebeïla	18 000	65 000	83 000	83 000
194	Lycée Cité Ezzouhour à Kasserine	14 000	4 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kasserine :		583 000	842 800	1 425 800	1 425 800
M- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sousse :					
195	Lycée Pilote de Sousse	60 000	65 500	125 500	125 500
196	Lycée avenue Tahar Sfar à Sousse	61 000	23 600	84 600	84 600
197	Lycée Abdelaziz El Behi à Sousse	34 000	7 200	41 200	41 200
198	Lycée Ali Bourguiba à Kalaâ Kébira	44 000	18 600	62 600	62 600
199	Lycée de Hammam Sousse	40 000	10 600	50 600	50 600
200	Lycée Farhat Hached à M'Saken	32 000	7 300	39 300	39 300
201	Lycée de Sidi Bou Ali	23 000	27 300	50 300	50 300
202	Lycée Cité Ernadh à Sousse	28 000	6 000	34 000	34 000
203	Lycée Salem Ben Hamida à Akouda	22 000	3 700	25 700	25 700
204	Lycée 2 mars 1934 à Sousse	61 000	19 500	80 500	80 500
205	Lycée Othman Chatti à M'Saken	40 000	9 800	49 800	49 800
206	Lycée de Sousse	50 000	7 700	57 700	57 700
207	Lycée Cité Erromana à Kalaâ Séghira	20 000	4 200	24 200	24 200
208	Lycée Ibn Rochd Cité Riadh à Sousse	18 000	3 700	21 700	21 700
209	Lycée d'Enfidha	38 000	88 700	126 700	126 700
210	Lycée El Jawhara à Sousse	22 000	5 000	27 000	27 000
211	Lycée de Bouficha	28 000	31 100	59 100	59 100
212	Lycée Cité Nouvelle à M'Saken	14 000	3 200	17 200	17 200
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sousse :		635 000	342 700	977 700	977 700
N- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kairouan :					
213	Lycée Ibn Rachik à Kairouan	60 200	9 000	69 200	69 200
214	Lycée Rakkada à Kairouan	28 000	56 300	84 300	84 300
215	Lycée de Nasrallah	32 000	72 000	104 000	104 000
216	Lycée de Haffouz	45 000	127 100	172 100	172 100
217	Lycée de Bou Hajla	42 000	114 200	156 200	156 200
218	Lycée de Oueslatia	25 000	58 000	83 000	83 000
219	Lycée de Sbikha	38 000	80 300	118 300	118 300
220	Lycée Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	27 000	7 100	34 100	34 100
221	Lycée Ali Zaouaoui à Hajeb El Ayoun	35 000	67 300	102 300	102 300
222	Lycée d'El Ala	20 000	81 200	101 200	101 200
223	Lycée de Cherarda	20 000	57 200	77 200	77 200
224	Lycée Dar El Amen à Kairouan	59 300	54 000	113 300	113 300
225	Lycée Ibn El Jazzar à Kairouan	35 000	8 200	43 200	43 200
226	Lycée rue Ibn Arafa à Chbika	15 000	4 300	19 300	19 300
227	Lycée Ibn Khaldoun à El Oueslatia	17 000	43 100	60 100	60 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
228	Lycée les Aghlabides à Kairouan	20 000	6 500	26 500	26 500
229	Lycée 7 novembre 1987 à Nasrallah	15 000	2 800	17 800	17 800
230	Lycée de Menzel M'Hiri	15 000	3 300	18 300	18 300
231	Lycée Pilote de Kairouan	40 000	1 800	41 800	41 800
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kairouan :		588 500	853 700	1 442 200	1 442 200
O- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Monastir :					
232	Lycée Bourguiba à Monastir	71 200	9 800	81 000	81 000
233	Lycée Said Abi Baker à Moknine	40 000	8 000	48 000	48 000
234	Lycée de Jemmal	44 000	10 000	54 000	54 000
235	Lycée de Tébourba	43 000	9 200	52 200	52 200
236	Lycée de Bekalta	17 000	3 700	20 700	20 700
237	Lycée 7 novembre 1987 à Sayada	20 000	4 200	24 200	24 200
238	Lycée de Béni Hassen	16 000	2 600	18 600	18 600
239	Lycée de Ksibet El Mediouni à Monastir	34 000	7 000	41 000	41 000
240	Lycée Ali Bourguiba de Bembala	20 000	4 100	24 100	24 100
241	Lycée de Khénis	14 000	2 200	16 200	16 200
242	Lycée 7 novembre 1987 à Sahline	19 000	3 700	22 700	22 700
243	Lycée avenue Fattouma Bourguiba à Monastir	48 000	10 500	58 500	58 500
244	Lycée 2 mars 1934 à Ksar-Hellal	37 000	7 000	44 000	44 000
245	Lycée 7 novembre 1987 à Moknine	19 000	4 000	23 000	23 000
246	Lycée 7 novembre 1987 à Zeramdine	24 000	4 100	28 100	28 100
247	Lycée Cité Erriadh 2 à Ksar Hellal	33 000	4 000	37 000	37 000
248	Lycée 7 novembre 1987 à Ouerdanine	14 000	3 000	17 000	17 000
249	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Hayet	11 000	19 200	30 200	30 200
250	Lycée 7 novembre 1987 à Jemmel	22 000	3 500	25 500	25 500
251	Lycée de Amiret El Hajje à Moknine	17 000	4 000	21 000	21 000
252	Lycée de Lamta	24 000	5 000	29 000	29 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Monastir :		587 200	128 800	716 000	716 000
P- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Mahdia :					
253	Lycée de Ksour Essaf	49 000	48 500	97 500	97 500
254	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chebba	42 000	35 600	77 600	77 600
255	Lycée d'El Jem	46 000	84 000	130 000	130 000
256	Lycée Tahar Sfar à Mahdia	35 000	6 500	41 500	41 500
257	Lycée de Chorbanc	24 000	90 000	114 000	114 000
258	Lycée de Boumerdès	22 000	26 300	48 300	48 300
259	Lycée de Rejiche	17 000	3 000	20 000	20 000
260	Lycée de Sidi Alouane	21 000	51 700	72 700	72 700
261	Lycée de H'Bira	20 000	73 000	93 000	93 000
262	Lycée de Souassi	33 000	91 800	124 800	124 800
263	Lycée Ibn Sina à Mahdia	62 000	16 000	78 000	78 000
264	Lycée de Melloulech	20 000	3 500	23 500	23 500
265	Lycée de Ouled Chamakh	19 500	38 000	57 500	57 500
266	Lycée 7 novembre 1987 à Ksour Essef	18 000	3 500	21 500	21 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Mahdia :		428 500	571 400	999 900	999 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
Q- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sfax :					
267	Lycée Pilote de Sfax	56 400	44 700	101 100	101 100
268	Lycée 15 Novembre 1955 à Sfax	56 000	10 300	66 300	66 300
269	Lycée Hédi Chaker à Sfax	49 900	11 000	60 900	60 900
270	Lycée Majida Boulila à Sfax	114 100	28 900	143 000	143 000
271	Lycée 25 Juillet 1957 à Sfax	27 600	4 500	32 100	32 100
272	Lycée Habib Thameur à Sfax	32 600	6 600	39 200	39 200
273	Lycée Farhat Hached à Kerkennah	24 000	23 500	47 500	47 500
274	Lycée 18 Janvier 1952 à Jébeniana	33 400	69 700	103 100	103 100
275	Lycée Habib Maâzoun à Sfax	28 700	5 000	33 700	33 700
276	Lycée Mohamed Ali à Sfax	58 600	8 100	66 700	66 700
277	Lycée El Hancha	28 100	91 000	119 100	119 100
278	Lycée Mongi Slim à Sakiet Ezzit	31 000	8 000	39 000	39 000
279	Lycée d'Agareb	29 100	45 000	74 100	74 100
280	Lycée de Bir Ali Ben Khelifa	12 500	173 500	186 000	186 000
281	Lycée de Menzel Chaker	38 400	121 500	159 900	159 900
282	Lycée Cité El Habib à Sfax	29 100	6 200	35 300	35 300
283	Lycée 20 mars 1956 à Sfax	62 800	22 300	85 100	85 100
284	Lycée 9 avril 1938 à Sfax	53 200	11 700	64 900	64 900
285	Lycée Ali Bourguiba à Maharès	55 700	79 200	134 900	134 900
286	Lycée de Hzag	17 500	2 800	20 300	20 300
287	Lycée El Ahd El Jedid à Skhira	19 500	81 200	100 700	100 700
288	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chihia	27 400	4 500	31 900	31 900
289	Lycée Mahmoud Megdiche à Sfax	21 100	3 400	24 500	24 500
290	Lycée Abou El Hassen El Lakhmi à Sfax	17 200	3 500	20 700	20 700
291	Lycée 7 novembre 1987 à El Amra	21 100	3 400	24 500	24 500
292	Lycée de Ghraiba	19 500	99 600	119 100	119 100
293	Lycée 7 novembre 1987 à Bir Ali Ben Khélifa	20 500	55 900	76 400	76 400
294	Lycée Sadok Féki à Sakiet Eddayer	22 800	2 700	25 500	25 500
295	Lycée 7 novembre 1987 à Sfax	35 600	13 600	49 200	49 200
296	Lycée Fadhel Ben Achour route de Mahdia à Sakiet Eddayer	14 000	3 000	17 000	17 000
297	Lycée Hédi Soussi à Sfax	27 200	5 800	33 000	33 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sfax :		1 084 600	1 050 100	2 134 700	2 134 700
R- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gafsa :					
298	Lycée Pilote de Gafsa	31 000	76 000	107 000	107 000
299	Lycée Houcine Bouzaïene à Gafsa	83 000	32 000	115 000	115 000
300	Lycée Cité des Jeunes Gafsa	64 000	72 000	136 000	136 000
301	Lycée Ahmed Tili à Gafsa Ksar	38 000	7 000	45 000	45 000
302	Lycée 2 mars 1934 à Redeyef	55 000	40 000	95 000	95 000
303	Lycée de Moularès	37 000	8 000	45 000	45 000
304	Lycée de M'Dhila	28 000	7 000	35 000	35 000
305	Lycée d'El Guetar	47 000	48 000	95 000	95 000
306	Lycée de Sned	36 000	114 000	150 000	150 000
307	Lycée de Métlaoui	41 000	9 000	50 000	50 000
308	Lycée Ibn Rached à Gafsa	33 000	7 000	40 000	40 000
309	Lycée route de Gafsa à Métlaoui	27 000	4 000	31 000	31 000
310	Lycée Ahmed Senoussi à Gafsa	97 000	40 000	137 000	137 000
311	Lycée 7 novembre 1987 à Métlaoui	52 000	7 000	59 000	59 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
312	Lycée 7 novembre 1987 à El Ksar Gafsa	30 000	5 000	35 000	35 000
313	Lycée El Ahd El Jedid à Gafsa	20 000	5 000	25 000	25 000
314	Lycée 7 novembre 1987 à El Guetar	20 000	5 000	25 000	25 000
315	Lycée de Belkhir	19 000	101 000	120 000	120 000
316	Lycée Cité Sidi AbdelKader à Redeyef	18 000	4 000	22 000	22 000
317	Lycée de Sidi Aiche	22 000	68 000	90 000	90 000
318	Lycée de Zannouch	14 000	5 000	19 000	19 000
319	Lycée de Haoual El Ouedi - Belkhir	14 000	36 000	50 000	50 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Gafsa :		826 000	700 000	1 526 000	1 526 000
S- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :					
320	Lycée de Sidi Bouzid	60 000	108 800	168 800	168 800
321	Lycée de Mknassy	60 000	116 000	176 000	176 000
322	Lycée de Jelma	35 000	74 000	109 000	109 000
323	Lycée de Sidi Ali Ben Aoun	35 000	52 600	87 600	87 600
324	Lycée d'Ouled Haffouz	34 500	57 400	91 900	91 900
325	Lycée de Regueb	53 000	111 500	164 500	164 500
326	Lycée de Menzel Bouzaïene	32 500	82 000	114 500	114 500
327	Lycée de Bir El Hafey	35 000	97 000	132 000	132 000
328	Lycée de Mezouna	26 000	87 000	113 000	113 000
329	Lycée 2 mars 1934 à Sidi Bouzid	42 000	115 300	157 300	157 300
330	Lycée Lassouda à Sidi Bouzid	59 000	121 000	180 000	180 000
331	Lycée de Sebbala	28 000	63 800	91 800	91 800
332	Lycée 9 avril 1938 à Sidi Bouzid	65 000	91 500	156 500	156 500
333	Lycée Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	28 000	4 800	32 800	32 800
334	Lycée Tahar Haddad à Regueb	26 000	54 000	80 000	80 000
335	Lycée Ibn Rochd à Mknassy	26 000	3 500	29 500	29 500
336	Lycée Ibn Arafa à Souk Jedid	17 000	86 500	103 500	103 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid :		662 000	1 326 700	1 988 700	1 988 700
T- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tozeur :					
337	Lycée de Nafta	35 000	16 200	51 200	51 200
338	Lycée 2 mars 1934 à Dégache	37 000	20 600	57 600	57 600
339	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Tozeur	45 000	6 000	51 000	51 000
340	Lycée El Imtyaze à Tozeur	29 000	4 500	33 500	33 500
341	Lycée Béchir Khéraief à Nafta	14 000	3 000	17 000	17 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tozeur :		160 000	50 300	210 300	210 300
U- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gabès :					
342	Lycée Cité El Manara à Gabès	37 000	8 800	45 800	45 800
343	Lycée Mohamed Ali à El Hamma	37 000	49 200	86 200	86 200
344	Lycée de Mareth	37 000	58 000	95 000	95 000
345	Lycée Boulbaba à Gabès	38 000	7 500	45 500	45 500
346	Lycée 7 novembre 1987 à Metouia	29 000	6 000	35 000	35 000
347	Lycée d'Oasis Chenini à Gabès	24 000	5 800	29 800	29 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
348	Lycée Tahar Haddad à El Hamma	33 000	7 400	40 400	40 400
349	Lycée avenue de la République à Gabès	36 000	7 500	43 500	43 500
350	Lycée Nouvelle Matmata	26 000	32 700	58 700	58 700
351	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Gabès	46 000	27 100	73 100	73 100
352	Lycée El Argoub à Mareth	28 000	36 000	64 000	64 000
353	Lycée de Sombat	30 000	49 500	79 500	79 500
354	Lycée de Ghannouche	22 000	5 000	27 000	27 000
355	Lycée Pilote de Gabès	40 000	34 500	74 500	74 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Gabès :		463 000	335 000	798 000	798 000
V- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kébili :					
356	Lycée 7 Novembre 1987 à Douz	31 000	10 500	41 500	41 500
357	Lycée Ibn Mandhour à Kébili	26 500	26 000	52 500	52 500
358	Lycée Ibn El Haïthem à Souk Lahad	30 000	7 500	37 500	37 500
359	Lycée El Ahd El Jedid à Douz	24 000	4 000	28 000	28 000
360	Lycée Ibn El Jazzar à Kébili	32 000	25 000	57 000	57 000
361	Lycée Ibn Khaldoun à Tombar	24 500	4 000	28 500	28 500
362	Lycée Kheireddine à Janoura	24 500	4 500	29 000	29 000
363	Lycée rue Ibn Sina à Kébili	31 000	32 000	63 000	63 000
364	Lycée El Intiyaze à Douz	23 000	18 000	41 000	41 000
365	Lycée El Ahd El Jedid à El Faouar	24 000	43 500	67 500	67 500
366	Lycée de Menchia	23 000	4 500	27 500	27 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kébili :		293 500	179 500	473 000	473 000
W- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Médenine :					
367	Lycée de Ben Guerdane	50 000	50 000	100 000	100 000
368	Lycée de Midoune	27 000	9 200	36 200	36 200
369	Lycée 2 mars 1934 à Zarzis	27 000	6 100	33 100	33 100
370	Lycée route de Gabès à Médenine	22 000	5 500	27 500	27 500
371	Lycée d'El May	29 000	5 000	34 000	34 000
372	Lycée Pilote de Medenine	58 000	29 000	87 000	87 000
373	Lycée de Béni Khedache	29 000	64 000	93 000	93 000
374	Lycée de Ajm à Jerba	32 000	6 500	38 500	38 500
375	Lycée 7 novembre 1987 Houmet Essouk à Jerba	25 000	5 000	30 000	30 000
376	Lycée 7 novembre 1987 à Ben Guerdane	28 000	6 000	34 000	34 000
377	Lycée de Medenine	78 000	75 000	153 000	153 000
378	Lycée Houmet Essouk à Jerba	78 000	16 000	94 000	94 000
379	Lycée de Zarzis	60 000	22 500	82 500	82 500
380	Lycée Ibn Rochd à Zarzis	25 000	3 300	28 300	28 300
381	Lycée 7 novembre 1987 à Médenine	30 000	40 000	70 000	70 000
382	Lycée Ibn Sina route de Tataouine à Médenine	25 000	7 100	32 100	32 100
383	Lycée de Sidi Makhlouf	27 000	71 500	98 500	98 500
384	Lycée Ibn Hazm route El Marsa à Ben Gardane	21 000	6 000	27 000	27 000
385	Lycée de Sidi Zékn à Jerba	15 000	2 400	17 400	17 400
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Médenine :		686 000	430 100	1 116 100	1 116 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
X- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tataouine :					
386	Lycée de Tataouine	68 500	34 000	102 500	102 500
387	Lycée 2 mars 1934 à Ghomrassen	29 000	14 500	43 500	43 500
388	Lycée de Rogba à Tataouine	25 000	4 000	29 000	29 000
389	Lycée Cité 7 novembre 1987 à Tataouine	55 800	56 000	111 800	111 800
390	Lycée Cité Mahrajen à Tataouine	24 000	6 500	30 500	30 500
391	Lycée de Bir Lahmar	16 000	3 300	19 300	19 300
392	Lycée de Remada	33 000	37 900	70 900	70 900
393	Lycée Cité Broumet à Tataouine	22 000	4 800	26 800	26 800
394	Lycée de Smar à Tataouine	20 000	30 000	50 000	50 000
395	Lycée El Ahd El Jedid à Ghomrassen	18 000	2 500	20 500	20 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tataouine :		311 300	193 500	504 800	504 800
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		14 001 300	11 982 500	25 983 800	25 983 800
Etablissements du deuxième Cycle de l'Enseignement de Base :					
A - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tunis :					
001	Ecole préparatoire Cité Ibn Sina Ksar Said - le Bardo	15 000	3 500	18 500	18 500
002	Ecole préparatoire avenue Bab Djedid - Tunis	33 000	5 100	38 100	38 100
003	Ecole préparatoire d' El Hafsia Tunis	16 000	4 200	20 200	20 200
004	Ecole préparatoire de Carthage Dermech	24 000	6 000	30 000	30 000
005	Ecole préparatoire Place Leader - Tunis	23 000	2 400	25 400	25 400
006	Ecole préparatoire Ibn Rochd - Tunis	25 000	3 300	28 300	28 300
007	Ecole préparatoire rue Abderrazak Chraïbi à Tunis	15 000	1 700	16 700	16 700
008	Ecole préparatoire rue du Maroc - Tunis	18 000	4 600	22 600	22 600
009	Ecole préparatoire rue Habib Thameur le Bardo	18 000	3 600	21 600	21 600
010	Ecole préparatoire à Bir Kram El Omrane	17 000	4 000	21 000	21 000
011	Ecole préparatoire d'Essarajine	15 000	2 200	17 200	17 200
012	Ecole préparatoire avenue Béchir Sfar - Tunis	15 000	2 300	17 300	17 300
013	Ecole préparatoire Cité El Khadra - Tunis	25 000	5 000	30 000	30 000
014	Ecole préparatoire d'El Manar 2	20 000	3 700	23 700	23 700
015	Ecole préparatoire avenue 15 Octobre 1961 à El Kabaria	22 000	5 600	27 600	27 600
016	Ecole préparatoire d' El Aouina	34 200	7 000	41 200	41 200
017	Ecole préparatoire Beau Site El Menzah	15 000	3 400	18 400	18 400
018	Ecole préparatoire rue de la Gare - Tunis	20 000	2 600	22 600	22 600
019	Ecole préparatoire rue Mejez El Bab - Tunis	15 000	3 500	18 500	18 500
020	Ecole préparatoire de Mellassine	17 000	7 000	24 000	24 000
021	Ecole préparatoire rue El Aghlab Temimi El Omrane	15 000	2 200	17 200	17 200
022	Ecole préparatoire de Marsa-Erriadh	24 000	5 100	29 100	29 100
023	Ecole préparatoire rue El Hédi Chaker - Tunis	15 000	3 200	18 200	18 200
024	Ecole préparatoire El Ouardia à Tunis	26 000	6 000	32 000	32 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
025	Ecole préparatoire rue El Jahedh - le Kram	20 000	5 000	25 000	25 000
026	Ecole préparatoire "El Imam Ibn Arafa" Cité Souissi le Bardo	15 000	6 500	21 500	21 500
027	Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaa à Harayria	25 000	7 600	32 600	32 600
028	Ecole préparatoire rue des Tulipes El Ouardia	20 000	3 600	23 600	23 600
029	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour - La Marsa	22 000	4 000	26 000	26 000
030	Ecole préparatoire Cité Essalama - Kabaria 2	20 000	4 500	24 500	24 500
031	Ecole préparatoire Kheiredine - Le Bardo	23 000	8 500	31 500	31 500
032	Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Sidi Hassine	20 000	8 300	28 300	28 300
033	Ecole préparatoire Ibn Sina 1 à El Kabaria	28 000	5 500	33 500	33 500
034	Ecole préparatoire rue Errassas à El Menzah	17 500	3 500	21 000	21 000
035	Ecole préparatoire Cité Bougatfa à Ezzahrouni	25 000	8 000	33 000	33 000
036	Ecole préparatoire d'El Manar I	15 000	2 300	17 300	17 300
037	Ecole préparatoire rue Jughurta à Bardo	15 000	3 000	18 000	18 000
038	Ecole préparatoire El Agba	20 000	6 000	26 000	26 000
039	Ecole préparatoire El Farabi à La-Goulette	25 000	6 100	31 100	31 100
040	Ecole préparatoire rue Karatchi - Le Bardo	15 000	2 800	17 800	17 800
041	Ecole préparatoire rue 62140 Cité Ettahrir	18 000	5 000	23 000	23 000
042	Ecole préparatoire route Mejez El Bab Sidi Hassine	26 000	6 600	32 600	32 600
043	Ecole préparatoire El Mourouj 2	17 500	3 500	21 000	21 000
044	Ecole préparatoire Assad Ibn Elfourrat El Kram Ouest	18 000	5 000	23 000	23 000
045	Ecole préparatoire rue des Glacières à Tunis	15 000	2 000	17 000	17 000
046	Ecole préparatoire rue de Lénine Tunis	20 000	4 000	24 000	24 000
047	Ecole préparatoire Cité Ibn Sina 2 - El Kabaria	18 000	5 300	23 300	23 300
048	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Hassine	24 500	8 600	33 100	33 100
049	Ecole préparatoire rue de Skikda - Djebel Jeloud	15 000	5 200	20 200	20 200
050	Ecole préparatoire Cité Bach Hamba - Ezzouhour	15 000	4 000	19 000	19 000
051	Ecole préparatoire rue Ibn Hasnia Cité Ettahrir	15 000	3 700	18 700	18 700
052	Ecole préparatoire de Sidi Daoued	15 000	3 500	18 500	18 500
053	Ecole préparatoire avenue Taieb M'Hiri - La Marsa	15 000	6 500	21 500	21 500
054	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun 4	15 000	4 500	19 500	19 500
055	Ecole préparatoire Fattouma Bourguiba - Le Bardo	15 000	3 300	18 300	18 300
056	Ecole Préparatoire 2 mars 1934 à Jebel Jeloud	15 000	2 100	17 100	17 100
057	Ecole Préparatoire 7 novembre 1987 cité Ibn Khaldoun	15 000	4 000	19 000	19 000
058	Ecole Préparatoire de Sejoumi	15 000	2 000	17 000	17 000
059	Ecole Préparatoire à El Omrane Supérieur	20 000	5 000	25 000	25 000
060	Ecole Préparatoire Sidi Amor à El Kram Ouest	15 000	3 900	18 900	18 900
061	Ecole Préparatoire rue Louis Bray cité El Khadhra à Tunis	15 000	1 800	16 800	16 800
062	Ecole Préparatoire d'El Harayria	15 000	3 600	18 600	18 600
063	Ecole Préparatoire de Sidi Hassine	15 000	4 600	19 600	19 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tunis :		1 194 700	280 100	1 474 800	1 474 800
B - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de l'Ariana :					
064	Ecole préparatoire Cité El Ghazala Ariana	15 000	6 500	21 500	21 500
065	Ecole préparatoire Beyrem V El Menzah 8	15 000	2 000	17 000	17 000
066	Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 l'Ariana	14 000	6 000	20 000	20 000
067	Ecole préparatoire Cité El Bousten Ariana	15 000	6 100	21 100	21 100
068	Ecole préparatoire d'El Menzah VI	14 000	4 300	18 300	18 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEFENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
069	Ecole préparatoire Borj Louzir l'Ariana	15 000	7 300	22 300	22 300
070	Ecole préparatoire d'El Menzah V	13 000	3 000	16 000	16 000
071	Ecole préparatoire Cité de la République M'Nihla	20 000	7 700	27 700	27 700
072	Ecole préparatoire El Farabi - Jaâfar	15 000	6 500	21 500	21 500
073	Ecole préparatoire M'Nihla	14 000	6 500	20 500	20 500
074	Ecole préparatoire Cité Ettadhamen	21 000	9 500	30 500	30 500
075	Ecole préparatoire de Borj El Baccouche à l'Ariana	28 000	9 500	37 500	37 500
076	Ecole préparatoire Cité El Mourouj - Kalaât El Andalous	15 000	6 500	21 500	21 500
077	Ecole préparatoire Dar Fadhal - La Soukra	15 000	5 300	20 300	20 300
078	Ecole préparatoire Cité des Journalistes El Ghazala à l'Ariana	20 000	5 000	25 000	25 000
079	Ecole préparatoire 9 avril 1938 Cité Ettadhamen 3	15 000	5 100	20 100	20 100
080	Ecole préparatoire Riadh Ennasr à l'Ariana	15 000	2 400	17 400	17 400
081	Ecole préparatoire Cité El Bassatine - El M'Nihla	21 000	8 800	29 800	29 800
082	Ecole Préparatoire 18 janvier 1952 à Ettadhamen	14 000	6 400	20 400	20 400
083	Ecole Préparatoire cité Rafaha à El M'Nihla	14 000	2 700	16 700	16 700
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de l'Ariana		328 000	117 100	445 100	445 100
C - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Manouba :					
084	Ecole préparatoire Echabbi à Mornaguia	12 000	6 000	18 000	18 000
085	Ecole préparatoire Erriadh à Jedaida	14 000	4 000	18 000	18 000
086	Ecole préparatoire Khaznadar Den-Den Manouba	17 000	5 500	22 500	22 500
087	Ecole préparatoire Ibn Sina Oued Ellil	14 000	5 000	19 000	19 000
088	Ecole préparatoire rue Abou Taieb Moutanabi la Manouba	15 000	3 500	18 500	18 500
089	Ecole préparatoire El Ahid El Jedid à El Battan	15 000	7 000	22 000	22 000
090	Ecole préparatoire Ibnou Rochd à Denden	16 000	4 000	20 000	20 000
091	Ecole préparatoire Ulysse à Tebourba	13 000	2 500	15 500	15 500
092	Ecole préparatoire 7 novembre Douar Hicher	12 000	5 000	17 000	17 000
093	Ecole préparatoire 20 mars Mornaguia	13 000	4 500	17 500	17 500
094	Ecole préparatoire Cité de la Radio à Jedaida	16 000	6 500	22 500	22 500
095	Ecole préparatoire Kheireddine à Manouba	16 000	4 000	20 000	20 000
096	Ecole préparatoire Chabaou Oued Ellil	14 000	6 000	20 000	20 000
097	Ecole préparatoire Ibn Rachik - Douar Hicher	18 000	7 000	25 000	25 000
098	Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Douar Hicher	16 000	7 000	23 000	23 000
099	Ecole préparatoire Cité Errimel Tebourba	15 000	6 000	21 000	21 000
100	Ecole préparatoire Cité Mouezia - Oued Ellil	16 000	7 000	23 000	23 000
101	Ecole préparatoire Bir Zitouna à Tébourba	13 000	6 000	19 000	19 000
102	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi à Douar Hicher	15 000	5 000	20 000	20 000
103	Ecole Préparatoire de Féjjet-Khémakhem à Mornaguia	11 000	2 000	13 000	13 000
104	Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à Manouba	11 000	2 000	13 000	13 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Manouba		302 000	105 500	407 500	407 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
D - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Ben Arous :					
105	Ecole préparatoire Aboul Abbès Ahmed Al Abyani à Boumhel	12 900	6 100	19 000	19 000
106	Ecole préparatoire de Fouchana	11 000	5 200	16 200	16 200
107	Ecole préparatoire Abdallah Farhat - Radès	29 000	4 200	33 200	33 200
108	Ecole préparatoire 2 mars 1934 Ezzahra	19 200	4 300	23 500	23 500
109	Ecole préparatoire avenue de la République Hammam-Lif	20 000	5 100	25 100	25 100
110	Ecole préparatoire Taieb MHiri à Mégrine Riadh	10 900	2 200	13 100	13 100
111	Ecole préparatoire Mongi Slim à Sidi Rezig	12 500	3 100	15 600	15 600
112	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi de Ben Arous	20 000	5 800	25 800	25 800
113	Ecole préparatoire Ahmed Ibn Abi Dhiaf à Mhamdia	12 000	5 200	17 200	17 200
114	Ecole préparatoire la Nouvelle Medina	16 100	3 900	20 000	20 000
115	Ecole préparatoire de Khélidia	10 500	3 400	13 900	13 900
116	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ben Arous	13 800	3 000	16 800	16 800
117	Ecole préparatoire Moufida Bourguiba Hammam-Lif	11 800	3 300	15 100	15 100
118	Ecole préparatoire Nâassane	13 700	6 500	20 200	20 200
119	Ecole préparatoire El Mourouj 3	20 600	5 900	26 500	26 500
120	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat Hammam Chott	14 600	4 400	19 000	19 000
121	Ecole préparatoire Mustapha Krraïef Mhamdia	14 600	5 400	20 000	20 000
122	Ecole préparatoire de Mornag	17 300	5 600	22 900	22 900
123	Ecole préparatoire Mongi Slim Ezzahra	12 500	3 600	16 100	16 100
124	Ecole préparatoire El Mourouj 5	11 600	5 600	17 200	17 200
125	Ecole préparatoire Cité Chaker Megrine	11 800	2 700	14 500	14 500
126	Ecole préparatoire Cité Erromanna la Nouvelle Médina 3	15 000	4 900	19 900	19 900
127	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Radès	36 000	6 600	42 600	42 600
128	Ecole préparatoire de Yasminate	12 300	4 200	16 500	16 500
129	Ecole préparatoire à El Mourouj 6	14 900	6 100	21 000	21 000
130	Ecole préparatoire Habib Thameur à Hammam-Lif	15 100	2 900	18 000	18 000
131	Ecole préparatoire à Sebbalat Mornag	12 000	4 600	16 600	16 600
132	Ecole préparatoire de Mourouj 1	13 000	4 500	17 500	17 500
133	Ecole préparatoire à Bir El Bey - Hammam-Chott	13 800	3 700	17 500	17 500
134	Ecole préparatoire Cité El Ksar à M'Hamdia	12 600	5 400	18 000	18 000
135	Ecole Préparatoire Rachidia à El Mourouj 3	13 100	3 900	17 000	17 000
136	Ecole Préparatoire Tahar Sfar à El Mourouj 3	13 100	3 500	16 600	16 600
137	Ecole Préparatoire Cité Sportive à Radès	20 000	2 500	22 500	22 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle		507 300	147 300	654 600	654 600
<u>deuxième cycle de l'enseignement de base</u>					
<u>relevant de la Direction Régionale de Ben Arous</u>					
E - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Zaghouan :					
138	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Hammam Zriha	21 000	55 000	76 000	76 000
139	Ecole préparatoire Aboul Kacem Echhebi à El Fahs	17 500	3 500	21 000	21 000
140	Ecole préparatoire Ibn Rochd à Nadhour	21 000	81 000	102 000	102 000
141	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 El Fahs	16 500	3 500	20 000	20 000
142	Ecole préparatoire Kheiredine El Fahs	31 000	82 000	113 000	113 000
143	Ecole préparatoire El Hnaya Zaghouan	15 000	3 500	18 500	18 500
144	Ecole préparatoire avenue de l'Indépendance Zaghouan	14 000	3 500	17 500	17 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
145	Ecole préparatoire Ibn Sina à Sminja	23 500	68 000	91 500	91 500
146	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Saouef	18 000	56 000	74 000	74 000
147	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Fahs	16 500	3 500	20 000	20 000
148	Ecole préparatoire Cité El Araies - Zaghouan	15 000	2 500	17 500	17 500
149	Ecole préparatoire 9 avril 1938 à Mogren	13 000	3 500	16 500	16 500
150	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Bir Mécharga	16 000	6 000	22 000	22 000
151	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Néji	18 000	46 000	64 000	64 000
152	Ecole Préparatoire de Zériba village	13 000	3 500	16 500	16 500
153	Ecole Préparatoire de Sidi Aouidete	15 000	3 500	18 500	18 500
154	Ecole Préparatoire de Zaghouan	11 000	3 000	14 000	14 000
Total des budgets des Etablissements du		295 000	427 500	722 500	722 500
deuxième cycle de l'enseignement de base					
relevant de la Direction Régionale de Zaghouan					
F - Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Bizerte :					
155	Ecole préparatoire Boukhris Bizerte	16 000	3 000	19 000	19 000
156	Ecole préparatoire Farhat Hached Bizerte	15 000	4 400	19 400	19 400
157	Ecole préparatoire Habib El Haddad Bizerte	24 500	4 000	28 500	28 500
158	Ecole préparatoire El Kehna Menzel Bourguiba	11 500	2 500	14 000	14 000
159	Ecole préparatoire Pasteur Mateur	14 500	2 600	17 100	17 100
160	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiyf Menzel Bourguiba	10 500	2 200	12 700	12 700
161	Ecole préparatoire de Metline	22 000	4 200	26 200	26 200
162	Ecole préparatoire de Rafraf	12 500	3 500	16 000	16 000
163	Ecole préparatoire de Ghar El Melh	9 500	2 500	12 000	12 000
164	Ecole préparatoire de Joumine	13 000	76 600	89 600	89 600
165	Ecole préparatoire rue de Tunis Tinja	11 500	3 000	14 500	14 500
166	Ecole préparatoire 9 avril Menzel Bourguiba	13 000	4 600	17 600	17 600
167	Ecole préparatoire Ibn Sina à El Alia	19 500	3 000	22 500	22 500
168	Ecole préparatoire de Ras Jebel	23 500	6 000	29 500	29 500
169	Ecole préparatoire Ibn Charaf Menzel Bourguiba	18 500	4 500	23 000	23 000
170	Ecole préparatoire d'Oum Hénî	18 500	2 200	20 700	20 700
171	Ecole préparatoire de Zarzouna	16 500	4 500	21 000	21 000
172	Ecole préparatoire de Aousja	11 500	3 000	14 500	14 500
173	Ecole préparatoire de Sejnane	32 000	39 000	71 000	71 000
174	Ecole préparatoire Evacuation Bizerte	21 000	4 800	25 800	25 800
175	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Mateur	15 000	3 800	18 800	18 800
176	Ecole préparatoire Zehana	16 000	40 900	56 900	56 900
177	Ecole préparatoire El Guezala	20 000	108 600	128 600	128 600
178	Ecole préparatoire de Menzel Jamil	15 500	5 000	20 500	20 500
179	Ecole préparatoire rue Salah Eddine El Ayoubi Ras Jebel	17 000	5 000	22 000	22 000
180	Ecole préparatoire Habib Bougatfa Bizerte	15 000	4 000	19 000	19 000
181	Ecole préparatoire de Tamra	22 000	28 000	50 000	50 000
182	Ecole préparatoire de Henchir Methline	25 000	36 900	61 900	61 900
183	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - El Alia	16 500	5 000	21 500	21 500
184	Ecole préparatoire avenue Bourguiba - Bizerte	13 500	3 500	17 000	17 000
185	Ecole préparatoire El Hayette à Mateur - Bizerte	14 000	3 300	17 300	17 300
186	Ecole préparatoire Cité El Ikbale à Tinja	12 000	3 500	15 500	15 500
187	Ecole préparatoire de Menzel Abderrahmane	12 500	4 000	16 500	16 500
188	Ecole Préparatoire de Mateur	14 000	4 000	18 000	18 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
189	Ecole Préparatoire Bouchemla à Zarzouna	13 500	3 500	17 000	17 000
190	Ecole Préparatoire de Jebel Semmène à Joumine	13 500	2 500	16 000	16 000
191	Ecole Préparatoire Route de Tunis à Mateur	12 000	11 100	23 100	23 100
192	Ecole Préparatoire Sahnoun 3 à Menzel Bourguiba	11 000	1 600	12 600	12 600
193	Ecole Préparatoire 15 octobre 1963 à Séjnane	11 000	1 900	12 900	12 900
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Bizerte		623 500	456 200	1 079 700	1 079 700
G- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Nabeul :					
194	Ecole préparatoire de Soliman	26 000	50 000	76 000	76 000
195	Ecole préparatoire Karat Sassi Korba	12 000	2 500	14 500	14 500
196	Ecole préparatoire Asmar à Kélibia	12 500	4 500	17 000	17 000
197	Ecole préparatoire Taher Haded Nabeul	21 000	7 000	28 000	28 000
198	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Korba	22 500	9 000	31 500	31 500
199	Ecole préparatoire d'Erraanine	14 000	3 500	17 500	17 500
200	Ecole préparatoire de Soma	13 500	2 700	16 200	16 200
201	Ecole préparatoire de Tazerka	13 000	2 500	15 500	15 500
202	Ecole préparatoire d'Azmour	12 000	2 200	14 200	14 200
203	Ecole préparatoire de Zaouiet M'Guaez	13 000	3 100	16 100	16 100
204	Ecole préparatoire à Bir Bouregba	13 000	5 000	18 000	18 000
205	Ecole préparatoire à Grombalia	16 500	7 500	24 000	24 000
206	Ecole préparatoire à Boukrim	12 000	2 500	14 500	14 500
207	Ecole préparatoire de Zaouit Ejdid	13 000	3 000	16 000	16 000
208	Ecole préparatoire à Menzel Hor	13 000	2 500	15 500	15 500
209	Ecole préparatoire à Saheb Jebel	14 000	2 800	16 800	16 800
210	Ecole préparatoire à Mâmoura	11 000	2 000	13 000	13 000
211	Ecole préparatoire de Fondk Jedid	13 000	4 300	17 300	17 300
212	Ecole préparatoire Rue Hédi Wali à Hammamet	13 500	6 000	19 500	19 500
213	Ecole préparatoire de Skalba	11 000	2 400	13 400	13 400
214	Ecole préparatoire avenue de la République à Menzel Témime	12 000	3 000	15 000	15 000
215	Ecole préparatoire avenue de Tunis à Kélibia	12 000	2 500	14 500	14 500
216	Ecole préparatoire d'El Haouaria	12 500	3 500	16 000	16 000
217	Ecole préparatoire à El Kermia - Grombalia	12 000	2 000	14 000	14 000
218	Ecole préparatoire de Menzel Bouzelfa	27 000	8 000	35 000	35 000
219	Ecole préparatoire Place des Martyrs à Nabeul	12 000	4 500	16 500	16 500
220	Ecole Préparatoire Aboul Kacem Echebbi à Hammamet	14 000	4 500	18 500	18 500
221	Ecole Préparatoire Habib Bougatfa à Grombalia	14 000	3 000	17 000	17 000
222	Ecole Préparatoire de Remla à Nabeul	11 000	5 000	16 000	16 000
223	Ecole Préparatoire El Ahd El Jedid à Korba	11 000	5 000	16 000	16 000
224	Ecole Préparatoire 7 novembre 1987 à Hammamet	11 000	3 100	14 100	14 100
225	Ecole Préparatoire El Ahd El Jedid à Dar Chaabane El Fehri	15 000	6 000	21 000	21 000
226	Ecole Préparatoire Ali Belahouane à Kelibia	11 000	4 500	15 500	15 500
227	Ecole Préparatoire d'El Mida	11 000	3 000	14 000	14 000
228	Ecole Préparatoire de Dar-Allouche	11 000	3 000	14 000	14 000
229	Ecole préparatoire Mohamed El Bachrouh à Dar Chaâbane El Fehri	16 500	5 000	21 500	21 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Nabeul		502 500	190 600	693 100	693 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
H - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Béja :					
230	Ecole préparatoire Mongi Slim de Mezez El Bab	20 000	4 000	24 000	24 000
231	Ecole préparatoire Tahar Haddad Mezez El Bab	20 700	41 000	61 700	61 700
232	Ecole préparatoire Massinissa de Teboursouk	24 500	36 500	61 000	61 000
233	Ecole préparatoire Ibn El Jazzar de Ouechteta	37 500	28 000	65 500	65 500
234	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Testour	23 000	44 500	67 500	67 500
235	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Mâagoula Béja	22 000	2 800	24 800	24 800
236	Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Ismaïl de Béja	22 000	31 000	53 000	53 000
237	Ecole préparatoire Ibn Rachik d'Oued Ezzarga	15 000	2 200	17 200	17 200
238	Ecole préparatoire Ibn Arafâ de Mehala Béja	29 000	4 500	33 500	33 500
239	Ecole préparatoire Taieb MHiri de Goussa	14 000	56 000	70 000	70 000
240	Ecole préparatoire Ibn Charaf de Nefza	18 000	35 000	53 000	53 000
241	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Béja	20 000	4 000	24 000	24 000
242	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour de Slouguia	13 100	10 000	23 100	23 100
243	Ecole préparatoire Jugurtha de Toukaber	18 000	1 000	19 000	19 000
244	Ecole préparatoire Farhat Hached route Kasseb Béja	26 000	31 500	57 500	57 500
245	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Goubellat	14 900	52 100	67 000	67 000
246	Ecole préparatoire El Ayadhi El Béji à Béja	32 000	41 000	73 000	73 000
247	Ecole préparatoire Ben Sahl - Testour	18 000	2 800	20 800	20 800
248	Ecole préparatoire Ibn Sina à Amdoun	18 000	3 000	21 000	21 000
249	Ecole préparatoire Ali Kalsadi à Béja	41 000	50 000	91 000	91 000
250	Ecole préparatoire Cité Ibn Khaldoun à Thibar	18 000	3 000	21 000	21 000
251	Ecole préparatoire Errached à Béja	17 800	3 500	21 300	21 300
252	Ecole préparatoire de Tébaba - Nefza	13 000	2 000	15 000	15 000
253	Ecole Préparatoire 7 novembre 1987 à Tebousouk - Fedan-Souk	11 500	2 000	13 500	13 500
254	Ecole Préparatoire Touila à Néfza	13 000	3 500	16 500	16 500
255	Ecole Préparatoire Medallah Houria à Mezez El Bab	13 000	2 500	15 500	15 500
256	Ecole Préparatoire la Liberté avenue de Bourguiba à Béja	11 000	2 000	13 000	13 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Béja		544 000	499 400	1 043 400	1 043 400
I - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Jendouba :					
257	Ecole préparatoire El Morjène Tabarka	20 500	28 000	48 500	48 500
258	Ecole préparatoire de Jendouba	49 000	54 000	103 000	103 000
259	Ecole préparatoire Mustapha Kheraief Jendouba	17 000	4 000	21 000	21 000
260	Ecole préparatoire de Bousalem	30 500	96 000	126 500	126 500
261	Ecole préparatoire de Bou Aouen	16 000	2 500	18 500	18 500
262	Ecole préparatoire de Babouch	26 000	70 000	96 000	96 000
263	Ecole préparatoire de Souk Essebt	12 500	4 000	16 500	16 500
264	Ecole préparatoire de Bellaregia	27 500	30 000	57 500	57 500
265	Ecole préparatoire d'Ain Draham	16 000	4 000	20 000	20 000
266	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Ghardimaou	26 000	53 000	79 000	79 000
267	Ecole préparatoire de Balta	16 500	52 000	68 500	68 500
268	Ecole préparatoire à Aïn Sobh	23 500	33 500	57 000	57 000
269	Ecole préparatoire de Béni M'Tir	23 500	50 500	74 000	74 000
270	Ecole préparatoire 2 mars 1934 Jendouba	20 000	4 000	24 000	24 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
271	Ecole préparatoire 4 avril 1938 Oued M'Liz	32 500	73 000	105 500	105 500
272	Ecole préparatoire Hédi Ben Hassine Jendouba	18 500	5 000	23 500	23 500
273	Ecole préparatoire Boussalem la Gare	16 000	6 000	22 000	22 000
274	Ecole préparatoire Ain Soltane	22 000	98 500	120 500	120 500
275	Ecole préparatoire de Fernana	20 000	75 000	95 000	95 000
276	Ecole préparatoire route de Tunis Jendouba	22 000	5 500	27 500	27 500
277	Ecole préparatoire Cité El Khadhra à Bousalem	24 000	3 500	27 500	27 500
278	Ecole préparatoire Sidi Belgacem à Ghardimaou	10 000	58 000	68 000	68 000
279	Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 à Tabarka	32 000	28 000	60 000	60 000
280	Ecole préparatoire de Ain El Beya	19 000	120 500	139 500	139 500
281	Ecole préparatoire Souk El Jomaa	20 000	75 000	95 000	95 000
282	Ecole préparatoire de Hammam Bourguiba	20 000	65 000	85 000	85 000
283	Ecole préparatoire Hédi Khélil à Bousalem	14 000	3 500	17 500	17 500
284	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Ghardimaou	12 000	5 000	17 000	17 000
285	Ecole préparatoire de Jendouba Sud	11 000	16 500	27 500	27 500
286	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Fernana	12 000	3 500	15 500	15 500
287	Ecole Préparatoire de Ghardimaou	11 000	2 500	13 500	13 500
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Jendouba</u>		640 500	1 129 500	1 770 000	1 770 000
J - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale du Kef :					
288	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Dahmani	16 000	3 100	19 100	19 100
289	Ecole préparatoire de Kalaât Snane	17 000	30 200	47 200	47 200
290	Ecole préparatoire de Neber	18 000	56 800	74 800	74 800
291	Ecole préparatoire "Ibn Khaldoun" le Kef	16 000	5 500	21 500	21 500
292	Ecole préparatoire de Tajerouine	15 000	3 200	18 200	18 200
293	Ecole préparatoire de Touiref	15 000	33 100	48 100	48 100
294	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 du Sers	16 000	57 100	73 100	73 100
295	Ecole préparatoire "Jugurtha" le Kef	17 000	3 000	20 000	20 000
296	Ecole préparatoire de Menzel Salem	15 000	900	15 900	15 900
297	Ecole préparatoire de Dahmani	18 000	61 000	79 000	79 000
298	Ecole préparatoire d'El Ksour	18 000	92 000	110 000	110 000
299	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chabbi Tajerouine	17 000	4 200	21 200	21 200
300	Ecole préparatoire de Borj El Ifa	17 000	43 800	60 800	60 800
301	Ecole préparatoire de Jerissa	17 000	27 300	44 300	44 300
302	Ecole préparatoire de Sidi M'tir	15 000	1 500	16 500	16 500
303	Ecole préparatoire de Sidi Rabeh	15 000	23 000	38 000	38 000
304	Ecole préparatoire de Kalaâ El Khasba	20 000	2 700	22 700	22 700
305	Ecole préparatoire du Sers	16 000	4 100	20 100	20 100
306	Ecole préparatoire de Barnoussa	16 000	4 500	20 500	20 500
307	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité El Intilaka - Sakiet Sidi Youssef	15 000	24 700	39 700	39 700
308	Ecole préparatoire Ibn Sina Le Kef	15 000	1 600	16 600	16 600
309	Ecole Préparatoire Cité Eddir - Le Kef	11 000	40 500	51 500	51 500
310	Ecole Préparatoire Souani El Ineb- Le Kef	11 000	2 400	13 400	13 400
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale du Kef</u>		366 000	526 200	892 200	892 200

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
K - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Siliana :					
311	Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 Rouhia	24 000	76 500	100 500	100 500
312	Ecole préparatoire d'El Aroussa	18 000	35 000	53 000	53 000
313	Ecole préparatoire de Gaâfour	18 000	4 000	22 000	22 000
314	Ecole préparatoire Sayar Makthar	12 000	2 000	14 000	14 000
315	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Siliana	30 000	68 000	98 000	98 000
316	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiyf El Kantara	30 000	62 000	92 000	92 000
317	Ecole préparatoire Ibn Arafa Lakhouet	18 000	43 500	61 500	61 500
318	Ecole préparatoire Ibn Charaf - Borj El Messaoudi	18 000	43 000	61 000	61 000
319	Ecole préparatoire Ibn Rochd Makthar	28 000	61 500	89 500	89 500
320	Ecole préparatoire de Bou Arada	24 000	44 000	68 000	68 000
321	Ecole préparatoire de Kesra	30 000	104 500	134 500	134 500
322	Ecole préparatoire de Sidi Bourouis	30 000	59 000	89 000	89 000
323	Ecole préparatoire Errouhia	30 000	63 500	93 500	93 500
324	Ecole préparatoire de Bargou	25 000	78 000	103 000	103 000
325	Ecole préparatoire Cité Ennour Siliana	18 000	4 500	22 500	22 500
326	Ecole préparatoire d'El Krib	28 000	35 000	63 000	63 000
327	Ecole préparatoire de Makthar	27 000	85 000	112 000	112 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Siliana		408 000	869 000	1 277 000	1 277 000
L - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kasserine :					
328	Ecole préparatoire El Abedla Sbeitla	22 000	3 600	25 600	25 600
329	Ecole préparatoire Mejel Bel Abbès	16 000	93 500	109 500	109 500
330	Ecole préparatoire Cité Ennour Kasserine	25 000	4 800	29 800	29 800
331	Ecole préparatoire de Hassi El Ferid	16 000	78 000	94 000	94 000
332	Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Kasserine	18 000	5 000	23 000	23 000
333	Ecole préparatoire de Télépte	12 000	46 300	58 300	58 300
334	Ecole préparatoire Ibn El Fourat de Thala	17 000	3 000	20 000	20 000
335	Ecole préparatoire d'El Ayoun	13 000	140 200	153 200	153 200
336	Ecole préparatoire de Hydra	17 000	47 900	64 900	64 900
337	Ecole préparatoire 25 Juillet 1957 de Thala	16 000	53 100	69 100	69 100
338	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kasserine	26 000	2 500	28 500	28 500
339	Ecole préparatoire Cité El Khadra Sbeitla	25 000	55 000	80 000	80 000
340	Ecole préparatoire Sidi S'hil	13 000	65 900	78 900	78 900
341	Ecole préparatoire Cité El Fath à Kasserine	29 000	5 500	34 500	34 500
342	Ecole préparatoire Bouzgem	18 000	35 000	53 000	53 000
343	Ecole préparatoire Khmouda	16 000	58 500	74 500	74 500
344	Ecole préparatoire Lahouach	16 000	7 000	23 000	23 000
345	Ecole préparatoire Echerrai	16 000	48 500	64 500	64 500
346	Ecole préparatoire Ain Khemaisia	16 000	66 000	82 000	82 000
347	Ecole préparatoire Doghra	20 000	40 000	60 000	60 000
348	Ecole préparatoire de Rakhmeth	18 000	52 600	70 600	70 600
349	Ecole préparatoire d'El Hammar	14 000	52 100	66 100	66 100
350	Ecole préparatoire de Foussana	14 000	3 900	17 900	17 900
351	Ecole préparatoire de Sbiba	14 000	67 500	81 500	81 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
352	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Foussana	17 000	91 000	108 000	108 000
353	Ecole préparatoire Cité El Bassatine à Kasserine	18 000	6 500	24 500	24 500
354	Ecole préparatoire de Fériana	15 000	4 000	19 000	19 000
355	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Kasserine	14 000	2 800	16 800	16 800
356	Ecole préparatoire de Jedeliane	14 000	2 500	16 500	16 500
357	Ecole Préparatoire El Ahd El Jedid à Thala	14 000	1 900	15 900	15 900
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kasserine		519 000	1 144 100	1 663 100	1 663 100
M - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sousse :					
358	Ecole préparatoire Porte Nord - Sousse	22 000	3 900	25 900	25 900
359	Ecole préparatoire 2 mars 1934 M'Saken	17 000	7 900	24 900	24 900
360	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 M'Saken	16 000	7 300	23 300	23 300
361	Ecole préparatoire rue Constantine à Sousse	35 000	17 200	52 200	52 200
362	Ecole préparatoire route de Tunis Kalaâ Kébira	14 000	6 000	20 000	20 000
363	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid M'Saken	13 000	2 200	15 200	15 200
364	Ecole préparatoire de Zaouia, Ksiba, Thrayet	14 000	5 600	19 600	19 600
365	Ecole préparatoire Hergla	9 000	2 300	11 300	11 300
366	Ecole préparatoire à Sidi El Hénî	14 000	25 200	39 200	39 200
367	Ecole préparatoire rue de Soudan Sousse	11 000	3 200	14 200	14 200
368	Ecole préparatoire d'El Knaies	11 000	1 500	12 500	12 500
369	Ecole préparatoire de Borjine	9 000	2 100	11 100	11 100
370	Ecole préparatoire de Kendar	13 000	25 000	38 000	38 000
371	Ecole préparatoire Cité Khezama Sousse	12 000	4 300	16 300	16 300
372	Ecole préparatoire Sahloul Hammam-Sousse	14 000	5 900	19 900	19 900
373	Ecole préparatoire rue El Adjmi Ben Saâd Kalaâ Kébira	12 000	3 300	15 300	15 300
374	Ecole préparatoire Akouda	15 000	5 000	20 000	20 000
375	Ecole préparatoire de Sidi Bou Ali	12 000	3 500	15 500	15 500
376	Ecole préparatoire Messaâdine	9 000	2 100	11 100	11 100
377	Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Sousse	16 000	4 600	20 600	20 600
378	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité Erriadh Sousse	16 000	5 800	21 800	21 800
379	Ecole préparatoire Ali Belhouane Kalaâ Kébira	14 000	2 700	16 700	16 700
380	Ecole préparatoire de Kalaâ Séghira	18 000	7 000	25 000	25 000
381	Ecole préparatoire Mohamed El Aroui de Sousse	38 000	8 100	46 100	46 100
382	Ecole préparatoire Cité Erriadh - Sousse	16 000	4 700	20 700	20 700
383	Ecole préparatoire de Bou Hassina	13 000	3 000	16 000	16 000
384	Ecole préparatoire Cité El Yassamine - Enfidha	14 000	4 100	18 100	18 100
385	Ecole préparatoire El Bhaeir - Hammam Sousse	15 000	5 100	20 100	20 100
386	Ecole préparatoire à Sousse-Nouvelle	16 000	5 400	21 400	21 400
387	Ecole préparatoire Cité Zahra à Sousse	16 000	5 600	21 600	21 600
388	Ecole préparatoire de M'Saken	15 000	4 700	19 700	19 700
389	Ecole préparatoire route de Zaghouan à Enfidha	16 000	7 500	23 500	23 500
390	Ecole préparatoire El Farabi à Kalaâ Kébira	14 000	3 500	17 500	17 500
391	Ecole préparatoire Ahmed El Aouani à Sidi Bou Ali	12 000	2 600	14 600	14 600
392	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Enfidha	18 000	53 100	71 100	71 100
393	Ecole Préparatoire avenue de l'environnement à Akouda	6 000	2 800	8 800	8 800
394	Ecole Préparatoire Cité Industrielle à El Kalaa Kébira	6 000	3 000	9 000	9 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sousse		551 000	266 800	817 800	817 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
N - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kairouan :					
395	Ecole préparatoire Dar El Amen Kairouan	20 000	6 200	26 200	26 200
396	Ecole préparatoire Markez Bouhajla	17 000	6 500	23 500	23 500
397	Ecole préparatoire Cherarda	18 000	65 500	83 500	83 500
398	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Kairouan	15 000	5 500	20 500	20 500
399	Ecole préparatoire El Houssari Kairouan	17 000	5 600	22 600	22 600
400	Ecole préparatoire de Menzel M'Hiri Nasrallah	20 000	66 200	86 200	86 200
401	Ecole préparatoire de Haffouz	27 000	102 700	129 700	129 700
402	Ecole préparatoire El Izan Souhoun à Bouhajla	27 000	99 800	126 800	126 800
403	Ecole préparatoire de Oueslatia	25 000	81 000	106 000	106 000
404	Ecole préparatoire de Chbika	20 000	69 200	89 200	89 200
405	Ecole préparatoire de Aïn Jeloula Oueslatia	20 000	69 400	89 400	89 400
406	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Hajeb El Ayoun	22 000	77 000	99 000	99 000
407	Ecole préparatoire d'El Kabbara Nasrallah	13 000	4 000	17 000	17 000
408	Ecole préparatoire avenue de Fès Kairouan	14 000	3 500	17 500	17 500
409	Ecole préparatoire Dar El Jamiiâ Sbikha	22 000	55 100	77 100	77 100
410	Ecole préparatoire d'El M'said - El Ala	20 000	45 100	65 100	65 100
411	Ecole préparatoire Bir El Wesfan Cherarda	18 000	43 000	61 000	61 000
412	Ecole préparatoire de Jehina - Bouhajla	14 000	43 500	57 500	57 500
413	Ecole préparatoire d'El Mansoura Kairouan	17 000	5 500	22 500	22 500
414	Ecole préparatoire Ibn El-Héni à Kairouan	15 000	5 600	20 600	20 600
415	Ecole préparatoire de Zemla - Haffouz	19 000	51 400	70 400	70 400
416	Ecole préparatoire de Sbikha	20 000	47 200	67 200	67 200
417	Ecole préparatoire de Nasrallah	13 000	4 400	17 400	17 400
418	Ecole préparatoire d'El Ala	25 000	100 000	125 000	125 000
419	Ecole préparatoire Ibn Rochd à Sbikha	15 000	5 300	20 300	20 300
420	Ecole préparatoire de Hajeb El Ayoun	14 000	4 400	18 400	18 400
421	Ecole préparatoire Cité Zayatine à Haffouz	14 000	3 500	17 500	17 500
422	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Kairouan	13 000	2 500	15 500	15 500
423	Ecole préparatoire de Rakada - Kairouan	14 000	4 500	18 500	18 500
424	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Kairouan	15 000	3 800	18 800	18 800
425	Ecole préparatoire Chebbi à Oueslatia	14 000	2 800	16 800	16 800
426	Ecole Préparatoire d'El Baten à Kairouan	13 000	2 600	15 600	15 600
427	Ecole Préparatoire de Dhibette à El Ala	11 000	1 800	12 800	12 800
428	Ecole Préparatoire El Ahd El Jedid à Sbikha	11 000	1 800	12 800	12 800
429	Ecole Préparatoire de Bouhajla	11 000	3 600	14 600	14 600
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kairouan</u>		603 000	1 099 500	1 702 500	1 702 500
O - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Monastir :					
430	Ecole préparatoire Cité El Fath Jammel	23 500	6 000	29 500	29 500
431	Ecole préparatoire de Bembla	24 000	4 000	28 000	28 000
432	Ecole préparatoire Amirat Touazra Moknine	13 000	2 000	15 000	15 000
433	Ecole préparatoire Sidi Bennour Moknine	12 000	1 400	13 400	13 400
434	Ecole préparatoire de Amirat El Hajje - Moknine	17 000	2 000	19 000	19 000
435	Ecole préparatoire Hédi Khefacha Monastir	20 000	5 000	25 000	25 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
436	Ecole préparatoire Moufida Bourguiba à Monastir	15 000	2 700	17 700	17 700
437	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ksar Hellal	28 000	7 000	35 000	35 000
438	Ecole préparatoire Tahar Haded de Moknine	28 500	8 000	36 500	36 500
439	Ecole préparatoire 3 janvier 1934 Ksar Hellal	20 000	6 000	26 000	26 000
440	Ecole préparatoire de Sahline	26 000	5 600	31 600	31 600
441	Ecole préparatoire Ali Bourguiba de Monastir	18 000	4 700	22 700	22 700
442	Ecole préparatoire de Khénis	18 000	2 800	20 800	20 800
443	Ecole préparatoire Haj Mabrouk Lazrak de Menzel Nour	12 000	2 800	14 800	14 800
444	Ecole préparatoire Zaouiet Kontech	13 000	2 500	15 500	15 500
445	Ecole préparatoire de Touza	13 000	2 500	15 500	15 500
446	Ecole préparatoire de Chrahil	12 000	1 400	13 400	13 400
447	Ecole préparatoire de Menzel Fersi	8 000	600	8 600	8 600
448	Ecole préparatoire de Menzel Kamel	13 000	2 500	15 500	15 500
449	Ecole préparatoire de Teboulba	13 000	5 000	18 000	18 000
450	Ecole préparatoire de Jemmel	22 000	6 000	28 000	28 000
451	Ecole préparatoire Mahmoud Ben Dhia à Moknine	19 000	5 000	24 000	24 000
452	Ecole préparatoire de Ksibet El Mediouni	13 500	5 000	18 500	18 500
453	Ecole préparatoire de Bennène	14 000	3 500	17 500	17 500
454	Ecole préparatoire de Bekalta	19 000	4 500	23 500	23 500
455	Ecole préparatoire avenue Bourguiba- Téboulba	19 000	4 800	23 800	23 800
456	Ecole préparatoire de Amirat Fhoul	12 000	2 000	14 000	14 000
457	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Ouerdanine	21 000	5 400	26 400	26 400
458	Ecole préparatoire de Sayada	16 000	4 500	20 500	20 500
459	Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 à Monastir	21 000	5 500	26 500	26 500
460	Ecole préparatoire de Zaremdine	14 000	5 200	19 200	19 200
461	Ecole préparatoire de Béni Hassen	20 000	11 500	31 500	31 500
462	Ecole Préparatoire Ezzouhour à Moknine	12 800	3 000	15 800	15 800
<u>Total des budgets des Etablissements du</u>		570 300	140 400	710 700	710 700
<u>deuxième cycle de l'enseignement de base</u>					
<u>relevant de la Direction Régionale de Monastir</u>					
P - Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Mahdia :					
463	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Boumerdès	16 500	22 000	38 500	38 500
464	Ecole préparatoire rue 25 Juillet 1957 Chorban	18 000	4 300	22 300	22 300
465	Ecole préparatoire de Nefetia Chorban	15 000	3 600	18 600	18 600
466	Ecole préparatoire de Sakiet El Khadem Sidi Alouane	14 500	2 900	17 400	17 400
467	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Mahdia	18 000	3 500	21 500	21 500
468	Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 de Sidi Alouane	20 000	51 500	71 500	71 500
469	Ecole préparatoire de Souassi	20 000	87 400	107 400	107 400
470	Ecole préparatoire de Ouled Chamekh	19 000	72 000	91 000	91 000
471	Ecole préparatoire Ezzahra - Mahdia	20 000	5 000	25 000	25 000
472	Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 El Jem	18 500	43 000	61 500	61 500
473	Ecole préparatoire de Melloulech	20 000	19 400	39 400	39 400
474	Ecole préparatoire de Bradaâ	17 500	4 500	22 000	22 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
475	Ecole préparatoire de Hakaïma	16 500	21 200	37 700	37 700
476	Ecole préparatoire de Karkar	16 500	12 600	29 100	29 100
477	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun Ksour Essaf	18 500	5 000	23 500	23 500
478	Ecole préparatoire Farhat Hached de Chebba	19 500	4 000	23 500	23 500
479	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Ksour Essaf	21 000	5 500	26 500	26 500
480	Ecole préparatoire de Sidi Zid - Souassi	17 500	49 700	67 200	67 200
481	Ecole préparatoire de Tlalsa - El Jem	17 000	42 000	59 000	59 000
482	Ecole préparatoire à Hiboun	17 000	3 800	20 800	20 800
483	Ecole préparatoire Ibn Charaf de Chebba	19 000	4 300	23 300	23 300
484	Ecole préparatoire Nouvelle Cité - El Jem	16 500	3 300	19 800	19 800
485	Ecole préparatoire de Habira	17 000	3 000	20 000	20 000
486	Ecole préparatoire route El Jem à Souassi	15 500	4 800	20 300	20 300
487	Ecole préparatoire Borj El Arif à Mahdia	14 000	2 000	16 000	16 000
488	Ecole Préparatoire route de la plage à Rejiche	15 000	2 500	17 500	17 500
489	Ecole Préparatoire de Zelba	11 000	3 000	14 000	14 000
490	Ecole Préparatoire de Chéhimat-Nord	11 000	3 000	14 000	14 000
491	Ecole Préparatoire route de Sfax à El Jem	11 000	3 000	14 000	14 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Mahdia		490 500	491 800	982 300	982 300
Q- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sfax :					
492	Ecole préparatoire de Saltania	19 000	5 600	24 600	24 600
493	Ecole préparatoire Cité El Ouns route de Tunis Sakiet Ezzit	16 000	3 900	19 900	19 900
494	Ecole préparatoire Nadhour Bir Ali Ben Khelifa	30 500	4 100	34 600	34 600
495	Ecole préparatoire 15 Octobre 1963 Sfax	42 000	15 900	57 900	57 900
496	Ecole préparatoire Tahar El Haddad Sfax	26 900	6 200	33 100	33 100
497	Ecole préparatoire de Skhira	15 700	100 400	116 100	116 100
498	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Sfax	20 900	4 500	25 400	25 400
499	Ecole préparatoire de Maharès	18 700	5 000	23 700	23 700
500	Ecole préparatoire Mustapha El Fourati à Sfax	16 700	5 600	22 300	22 300
501	Ecole préparatoire Merkez Ben Halima Sfax	19 200	5 200	24 400	24 400
502	Ecole préparatoire de Jebeniana	15 000	6 000	21 000	21 000
503	Ecole préparatoire El Imam Souhounne route Gremda Sfax	17 600	5 900	23 500	23 500
504	Ecole préparatoire Bir Ali Ben Khalifa	4 000	102 900	106 900	106 900
505	Ecole préparatoire 13 Août 1956 Sfax	12 500	3 000	15 500	15 500
506	Ecole préparatoire d'Ellouza	14 500	4 000	18 500	18 500
507	Ecole préparatoire d'El Hancha	16 800	61 000	77 800	77 800
508	Ecole préparatoire d'Agareb	10 000	64 700	74 700	74 700
509	Ecole préparatoire El Bousten Sfax	20 500	4 900	25 400	25 400
510	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sakiet Ezzit	18 500	5 300	23 800	23 800
511	Ecole préparatoire Cité Ennour Sfax	15 800	5 000	20 800	20 800
512	Ecole préparatoire Nakta	13 200	3 000	16 200	16 200
513	Ecole préparatoire El Khalij route Sidi Mansour Sfax	19 800	5 500	25 300	25 300
514	Ecole préparatoire Tina Sfax	15 700	4 100	19 800	19 800
515	Ecole préparatoire d'El Ghraba	13 000	2 000	15 000	15 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
516	Ecole préparatoire Barmaki Menzel Chaker	14 000	67 000	81 000	81 000
517	Ecole préparatoire Ali Ennouri Sfax	14 500	2 800	17 300	17 300
518	Ecole préparatoire Mustapha Essallami Sfax	18 900	4 700	23 600	23 600
519	Ecole préparatoire Cité Jardin Jebeniana	12 000	2 200	14 200	14 200
520	Ecole préparatoire de Chihia	27 300	8 000	35 300	35 300
521	Ecole préparatoire de Kerkennah	16 200	3 900	20 100	20 100
522	Ecole préparatoire Halima Chaâbouni - Agareb	15 600	4 500	20 100	20 100
523	Ecole préparatoire Merkez Bouassida - Sfax	16 800	4 000	20 800	20 800
524	Ecole préparatoire Cité El Habib - Sfax	13 200	1 800	15 000	15 000
525	Ecole préparatoire Ali Belahouane à Sfax	22 100	7 500	29 600	29 600
526	Ecole préparatoire 1er Mai à Sfax	26 700	9 000	35 700	35 700
527	Ecole préparatoire Mustapha Hamdi à El Amra	17 300	6 000	23 300	23 300
528	Ecole préparatoire Hédi El Ayadi Cité El Habib à Sfax	20 000	6 900	26 900	26 900
529	Ecole préparatoire Mohamed Mahfoudh à Sfax	14 800	3 700	18 500	18 500
530	Ecole préparatoire route Gabès à Sfax	12 800	900	13 700	13 700
531	Ecole préparatoire Habib Chaabouni à Sfax	14 000	4 000	18 000	18 000
532	Ecole préparatoire Ahmed Melak à Sfax	13 000	2 800	15 800	15 800
533	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à El Hancha	14 000	3 700	17 700	17 700
534	Ecole préparatoire de Sbayeh - Skhira	11 000	2 600	13 600	13 600
535	Ecole préparatoire Bechir Khraief à Maharas	13 000	2 000	15 000	15 000
536	Ecole Préparatoire à El Ajenka - Jebeniana	12 000	1 800	13 800	13 800
537	Ecole Préparatoire El Mansourah route Sidi Mansour à Sfax	11 000	4 300	15 300	15 300
538	Ecole Préparatoire Ibn Sina à Menzel Chaker	11 000	5 500	16 500	16 500
539	Ecole Préparatoire Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa	11 000	6 600	17 600	17 600
540	Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à Skhira	11 000	1 600	12 600	12 600
541	Ecole préparatoire de Sakiet Eddayer	26 000	8 500	34 500	34 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sfax		841 700	610 000	1 451 700	1 451 700
R- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gafsa :					
542	Ecole préparatoire Populaire Gafsa	22 000	6 000	28 000	28 000
543	Ecole préparatoire de M'Dhila	20 000	6 000	26 000	26 000
544	Ecole préparatoire Ennajah Redeyef	22 000	5 000	27 000	27 000
545	Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 Redeyef	22 000	4 000	26 000	26 000
546	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Gafsa	17 000	5 000	22 000	22 000
547	Ecole préparatoire route de Tozeur à Métlaoui	20 000	6 000	26 000	26 000
548	Ecole préparatoire de Moularès	20 000	6 000	26 000	26 000
549	Ecole préparatoire de Lala Gafsa	19 000	4 000	23 000	23 000
550	Ecole préparatoire de Zannouch	10 000	99 000	109 000	109 000
551	Ecole préparatoire de Gafsa	29 000	5 000	34 000	34 000
552	Ecole préparatoire Ouled Bou Omrane	22 000	35 000	57 000	57 000
553	Ecole préparatoire à Goussa de Sned	13 000	87 000	100 000	100 000
554	Ecole préparatoire Cité Essourour Gafsa	27 000	42 000	69 000	69 000
555	Ecole préparatoire de Sned	16 000	40 000	56 000	56 000
556	Ecole préparatoire de Moularès la Gare	17 000	5 000	22 000	22 000
557	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Redeyef	18 000	4 000	22 000	22 000
558	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - Métlaoui	18 000	5 000	23 000	23 000
559	Ecole préparatoire à Ouled Ouahiba - Gafsa	14 000	1 000	15 000	15 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
560	Ecole préparatoire de Sidi Boubaker	15 000	21 000	36 000	36 000
561	Ecole préparatoire Cité des Jeunes à Gafsa	17 000	4 000	21 000	21 000
562	Ecole préparatoire "Chabiba" à Gafsa	14 000	1 000	15 000	15 000
563	Ecole préparatoire El Menzah route de l'aéroport à Gafsa	14 000	2 000	16 000	16 000
564	Ecole Préparatoire de Moularès Gare 2	14 000	3 000	17 000	17 000
565	Ecole Préparatoire de Ksar Gafsa	14 000	3 000	17 000	17 000
566	Ecole Préparatoire à Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	11 000	1 000	12 000	12 000
567	Ecole Préparatoire El Amel à Métioui	11 000	1 000	12 000	12 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gafsa		456 000	401 000	857 000	857 000
S- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :					
568	Ecole préparatoire 7 novembre route de Tunis Jelma	27 000	79 000	106 000	106 000
569	Ecole préparatoire route Essod Sebbala	19 000	52 800	71 800	71 800
570	Ecole préparatoire Ibn Sina de Regueb	22 000	84 000	106 000	106 000
571	Ecole préparatoire de Hichria	17 000	6 500	23 500	23 500
572	Ecole préparatoire d'Essaida	25 000	67 000	92 000	92 000
573	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Meknassy	25 000	80 000	105 000	105 000
574	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sidi Bouzid	20 000	4 300	24 300	24 300
575	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid de Faiedh	20 000	57 400	77 400	77 400
576	Ecole préparatoire d'Ouled Slimène	13 000	7 500	20 500	20 500
577	Ecole préparatoire de Menzel Bouzaïene	27 000	70 500	97 500	97 500
578	Ecole préparatoire de Souk El Jedid	27 500	97 000	124 500	124 500
579	Ecole préparatoire d'Ouled Haffouz	25 000	59 000	84 000	84 000
580	Ecole préparatoire de Jelma	21 000	48 700	69 700	69 700
581	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Meknassy	21 000	4 000	25 000	25 000
582	Ecole préparatoire Abou Baker El Gamoudi de Sidi Bouzid	25 000	73 500	98 500	98 500
583	Ecole préparatoire de Mezzouna	25 000	96 000	121 000	121 000
584	Ecole préparatoire de M'Karem	14 500	31 300	45 800	45 800
585	Ecole préparatoire de Regueb	20 000	77 200	97 200	97 200
586	Ecole préparatoire de Mezara de Sidi Bouzid	20 500	45 000	65 500	65 500
587	Ecole préparatoire de Lassouda	29 400	60 000	89 400	89 400
588	Ecole préparatoire de Om El Oudham	13 500	34 500	48 000	48 000
589	Ecole préparatoire de Ouled Monser	10 000	1 400	11 400	11 400
590	Ecole préparatoire de Sidi Bouzid Ouest	17 500	4 500	22 000	22 000
591	Ecole préparatoire de Bir El Hafey	20 000	32 200	52 200	52 200
592	Ecole préparatoire de Sidi Ali Ben Oun	17 000	47 200	64 200	64 200
593	Ecole préparatoire de Henchir El Gallel	12 000	10 700	22 700	22 700
594	Ecole préparatoire Kheiredine Pacha à Sidi Bouzid	17 000	5 000	22 000	22 000
595	Ecole préparatoire Rahal à Bir El Hafey	10 000	2 000	12 000	12 000
596	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Ouled Haffouz	12 500	3 000	15 500	15 500
597	Ecole préparatoire Aboul Kacem Echebbi à Bir El Hafey	12 500	3 800	16 300	16 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
598	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf à Regueb	13 000	2 500	15 500	15 500
599	Ecole préparatoire Labiadh à Jelma	12 000	10 500	22 500	22 500
600	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Mezouna	17 000	31 300	48 300	48 300
601	Ecole Préparatoire Ibn El Haythem à Sidi Bouzid	11 000	1 500	12 500	12 500
602	Ecole Préparatoire El Farabi à Sidi Ah Ben Aoun	11 000	1 500	12 500	12 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid		649 900	1 292 300	1 942 200	1 942 200
T- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tozeur :					
603	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Dégache	18 000	2 500	20 500	20 500
604	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Nefta	20 000	3 500	23 500	23 500
605	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Hammet Jérid	20 000	3 500	23 500	23 500
606	Ecole préparatoire de Tamarza	22 000	66 000	88 000	88 000
607	Ecole préparatoire Ibn Chabbat Tozeur	26 000	4 500	30 500	30 500
608	Ecole préparatoire El Makki Bel-Azouz à Nafta	22 000	3 500	25 500	25 500
609	Ecole préparatoire Mustapha Khéraïf à Tozeur	23 000	3 000	26 000	26 000
610	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Mahassen	21 000	11 500	32 500	32 500
611	Ecole préparatoire de Hezoua	19 000	3 100	22 100	22 100
612	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Tozeur	23 000	4 500	27 500	27 500
613	Ecole préparatoire Chagratsi à Tozeur	13 000	1 900	14 900	14 900
614	Ecole préparatoire de Zaouit El Arabe - Degueche	14 000	1 600	15 600	15 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tozeur		241 000	109 100	350 100	350 100
U - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gabès :					
615	Ecole préparatoire Cité El Amel Gabès	20 000	4 500	24 500	24 500
616	Ecole préparatoire route El Hamma Gabès	16 000	2 500	18 500	18 500
617	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Métouia	16 000	9 300	25 300	25 300
618	Ecole préparatoire Nouvelle Matmata	27 000	44 700	71 700	71 700
619	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Gabès	26 000	5 000	31 000	31 000
620	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Gabès	18 000	5 000	23 000	23 000
621	Ecole préparatoire Cité Mohamed Ali Gabès	16 000	2 700	18 700	18 700
622	Ecole préparatoire de Quedhref	17 000	3 000	20 000	20 000
623	Ecole préparatoire Mohamed Kheireddine Bouine à Métouia	11 000	2 000	13 000	13 000
624	Ecole préparatoire de Ghannouche	20 000	6 000	26 000	26 000
625	Ecole préparatoire de Sombat	22 000	5 500	27 500	27 500
626	Ecole préparatoire de D'khilet Toujane	24 000	48 200	72 200	72 200
627	Ecole préparatoire de Zarat	19 000	15 500	34 500	34 500
628	Ecole préparatoire de la Vieille Matmata	14 000	19 900	33 900	33 900
629	Ecole préparatoire de Menzel Habib	20 000	102 600	122 600	122 600
630	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Mareth	25 000	36 000	61 000	61 000
631	Ecole préparatoire Farhat Hached Gabès	18 000	3 700	21 700	21 700
632	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 El Hamma	25 000	5 000	30 000	30 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
633	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Gabès	19 000	3 500	22 500	22 500
634	Ecole préparatoire de Chénini Gabès	18 000	3 500	21 500	21 500
635	Ecole préparatoire de Kétana	35 000	23 500	58 500	58 500
636	Ecole préparatoire de Ouedi Ennour El Hamma	20 000	4 500	24 500	24 500
637	Ecole préparatoire de Teboulbou - Gabès	15 000	3 000	18 000	18 000
638	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Mareth	21 000	5 000	26 000	26 000
639	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à El Hamma	25 000	5 500	30 500	30 500
640	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - Ghannouch	17 000	5 000	22 000	22 000
641	Ecole préparatoire El Ichaâa - Gabès	15 000	2 500	17 500	17 500
642	Ecole préparatoire Cité Ryadh à Gabès	15 000	3 000	18 000	18 000
643	Ecole préparatoire de Bechima à El Hamma	16 000	9 000	25 000	25 000
644	Ecole préparatoire de Mareth Sud	14 000	5 600	19 600	19 600
645	Ecole Préparatoire de Plage Essalam - Gabès	13 000	2 500	15 500	15 500
646	Ecole Préparatoire de Bou-Chémma	11 000	1 500	12 500	12 500
647	Ecole Préparatoire El Ahd El Jedid à Menzel El Habib	11 000	43 500	54 500	54 500
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gabès</u>		619 000	442 200	1 061 200	1 061 200
V- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kébili :					
648	Ecole préparatoire de Noueil Douz	15 000	2 500	17 500	17 500
649	Ecole préparatoire Oum Somaâ Souk Lahad	17 500	3 000	20 500	20 500
650	Ecole préparatoire Ain Slim Tombar Kébili Nord	18 500	3 500	22 000	22 000
651	Ecole préparatoire de Jemna	20 000	3 500	23 500	23 500
652	Ecole préparatoire de Blidet	16 000	3 500	19 500	19 500
653	Ecole préparatoire de Bichri	18 000	3 000	21 000	21 000
654	Ecole préparatoire à Menchia	17 000	26 000	43 000	43 000
655	Ecole préparatoire Abou El Kacem Chebbi Kébili	19 000	2 000	21 000	21 000
656	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kébili	17 000	2 500	19 500	19 500
657	Ecole préparatoire Ibn Rachik de Douz	17 000	3 000	20 000	20 000
658	Ecole préparatoire Ibn Charaf Douz	17 000	4 500	21 500	21 500
659	Ecole préparatoire El Kalaâ Douz	16 500	3 000	19 500	19 500
660	Ecole préparatoire El Farabi à Kébili	16 500	3 000	19 500	19 500
661	Ecole préparatoire El Houssari à Douz	17 000	3 000	20 000	20 000
662	Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaâ à Kébili	22 000	19 000	41 000	41 000
663	Ecole préparatoire Ibn Zeidoun à El Faouar	19 000	66 500	85 500	85 500
664	Ecole préparatoire Bou Abdallah à Souk Lahad	18 500	2 500	21 000	21 000
665	Ecole Préparatoire El Aouina à Douz	16 000	2 500	18 500	18 500
666	Ecole Préparatoire de Zaafrane - Douz	16 000	1 500	17 500	17 500
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kébili</u>		333 500	158 000	491 500	491 500
W- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Médenine :					
667	Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Makhoulf	20 000	70 700	90 700	90 700
668	Ecole préparatoire de Midoun Jerba	14 000	6 000	20 000	20 000
669	Ecole préparatoire Ibn Arafâ Ben Guerdane	13 500	35 000	48 500	48 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
670	Ecole préparatoire rue Mongi Slim Médénine	24 000	76 500	100 500	100 500
671	Ecole préparatoire Essouani Jerba	19 000	4 100	23 100	23 100
672	Ecole préparatoire de Chemmakh	13 000	3 300	16 300	16 300
673	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi Ben Guerdane	17 000	5 000	22 000	22 000
674	Ecole préparatoire de Zarzis	12 000	3 300	15 300	15 300
675	Ecole préparatoire Erriadh-Jerba	12 000	3 600	15 600	15 600
676	Ecole préparatoire de Kellala-Jerba	12 000	3 000	15 000	15 000
677	Ecole préparatoire Souihil Zarzis	12 000	3 000	15 000	15 000
678	Ecole préparatoire Ibn El Haithem Ben Guerdane	18 000	7 000	25 000	25 000
679	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Zarzis	16 000	4 500	20 500	20 500
680	Ecole préparatoire Ksar Jedid à Béni Khedache	10 000	58 000	68 000	68 000
681	Ecole préparatoire Sedouikech - Jerba	13 000	4 000	17 000	17 000
682	Ecole préparatoire Houmet Essouk de Jerba	19 000	15 000	34 000	34 000
683	Ecole préparatoire Ibn Charaf Ben Guerdane	18 000	6 000	24 000	24 000
684	Ecole préparatoire de Boughrara	14 000	27 000	41 000	41 000
685	Ecole préparatoire Erraja de Zarzis	12 000	3 500	15 500	15 500
686	Ecole préparatoire de Hassi Omar	14 000	30 000	44 000	44 000
687	Ecole préparatoire de Mellita Jerba	13 000	2 300	15 300	15 300
688	Ecole préparatoire de Béni Khédache	10 000	74 000	84 000	84 000
689	Ecole préparatoire Cité Ezzitouni de Medenine	16 000	6 000	22 000	22 000
690	Ecole préparatoire Erraja de Medenine	16 000	7 100	23 100	23 100
691	Ecole préparatoire Ibn Sina Houmet Essouk Jerba	11 000	3 000	14 000	14 000
692	Ecole préparatoire Farhat Hached Medenine	11 500	5 000	16 500	16 500
693	Ecole préparatoire route El May - Ajim	11 000	4 000	15 000	15 000
694	Ecole préparatoire Ibn Rachik route de Gabès - Medenine	16 000	5 000	21 000	21 000
695	Ecole préparatoire Ibn Mandhour à Gueribis - Zarzis	10 000	2 300	12 300	12 300
696	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El May - Jerba	10 000	3 500	13 500	13 500
697	Ecole préparatoire Mahboubine à Jerba	11 000	3 200	14 200	14 200
698	Ecole préparatoire El Farabi à Ragouba-Est - Sidi Makhlof	11 000	2 400	13 400	13 400
699	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour à Béni Khédache	12 000	2 500	14 500	14 500
700	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiyf cité Echara à Ben Guerdane	12 000	3 500	15 500	15 500
701	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Zarzis	18 000	6 500	24 500	24 500
702	Ecole Préparatoire El Imtyaze à Medenine	16 000	7 500	23 500	23 500
703	Ecole Préparatoire Route de l'Hopital à Bengardène	13 000	4 500	17 500	17 500
704	Ecole Préparatoire rue Sidi Boubaker à Houmet Souk	10 000	2 200	12 200	12 200
705	Ecole Préparatoire à H'Madi - Zarzis	11 000	3 300	14 300	14 300
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Médénine</u>		541 000	516 300	1 057 300	1 057 300
X- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tataouine :					
706	Ecole préparatoire Ezzahra - Tataouine	11 000	2 100	13 100	13 100
707	Ecole préparatoire Beni M'Hira Smar	12 000	4 100	16 100	16 100
708	Ecole préparatoire de Bir Lahmar	13 000	4 600	17 600	17 600
709	Ecole préparatoire de Ghomrassen	12 000	2 500	14 500	14 500
710	Ecole préparatoire Cité El Mahrajen - Tataouine	14 500	12 400	26 900	26 900
711	Ecole préparatoire Cité Ennour - Tataouine	13 000	4 500	17 500	17 500
712	Ecole préparatoire Ibn Rochd Tataouine	18 500	5 600	24 100	24 100
713	Ecole préparatoire de Maztouria	15 000	15 000	30 000	30 000
714	Ecole préparatoire de Dhiba	10 000	1 800	11 800	11 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
715	Ecole préparatoire de Ksar Ouled Dabbab	15 000	12 000	27 000	27 000
716	Ecole préparatoire Ibn Arafat Ghomrassen	13 000	12 000	25 000	25 000
717	Ecole préparatoire de Rogba	13 000	3 000	16 000	16 000
718	Ecole préparatoire route Oum Seouigh - Remada	11 100	3 500	14 600	14 600
719	Ecole préparatoire El Farch à Ghomrassen	11 000	1 700	12 700	12 700
720	Ecole préparatoire 18 janvier 1952 à Tataouine	16 000	3 500	19 500	19 500
721	Ecole préparatoire "El Birr" à Tataouine	14 000	3 900	17 900	17 900
722	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Smar	13 600	3 200	16 800	16 800
723	Ecole Préparatoire Ibn Sina à Tataouine	11 000	2 300	13 300	13 300
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tataouine		236 700	97 700	334 400	334 400
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DU DEUXIEME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE		12 364 100	11 517 600	23 881 700	23 881 700
Etablissements de Formation :					
A- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tunis					
001	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue d'El Omrane	50 000		50 000	50 000
002	Ecole des Métiers Rue des Glacières à Tunis	14 000	4 000	18 000	18 000
003	Ecole des Métiers de la Goulette	20 000	2 800	22 800	22 800
004	Ecole des Métiers Rue de la Résistance à la Goulette	20 000	4 500	24 500	24 500
005	Ecole des Métiers de Bab El Khadra - Tunis	25 000	5 000	30 000	30 000
006	Ecole des Métiers d'El Ouardia	20 000	2 900	22 900	22 900
007	Ecole des Métiers d'El Kabaria	15 000	1 000	16 000	16 000
008	Ecole des Métiers Impasse Sidi Abderraouf Rue El Mar - Tunis	15 000	1 400	16 400	16 400
009	Ecole des Métiers Cité Ibn Khaldoun	20 000	9 000	29 000	29 000
010	Ecole des Métiers Rue la Vienne El Ouardia	15 000	2 000	17 000	17 000
011	Centre National de Formation des formateurs en éducation	40 000	4 000	44 000	44 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tunis		254 000	36 600	290 600	290 600
B- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de l'Ariana					
012	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de l'Ariana	97 000	6 400	103 400	103 400
013	Ecole des Métiers de l'Ariana	20 000	3 400	23 400	23 400
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale l'Ariana		117 000	9 800	126 800	126 800
C- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Manouba					
014	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Manouba	40 000	500	40 500	40 500
015	Ecole des Métiers de Mornaguia	21 000	1 500	22 500	22 500
016	Ecole des Métiers de Manouba	22 000	1 500	23 500	23 500
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Manouba		83 000	3 500	86 500	86 500
D- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Ben Arous					
017	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Radès	122 500	15 000	137 500	137 500
018	Ecole des Métiers de Ben Arous	14 500	2 000	16 500	16 500
019	Ecole des Métiers de Hammam-Lif	8 200	2 000	10 200	10 200
020	Ecole des Métiers de Radès	17 000	4 700	21 700	21 700
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Ben Arous		162 200	23 700	185 900	185 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
E- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Zaghouan					
021	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Zaghouan	24 000	1 000	25 000	25 000
022	Ecole des Métiers d'El Fahs	12 000	2 000	14 000	14 000
023	Ecole des Métiers de Zaghouan	12 000	2 500	14 500	14 500
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Zaghouan</u>		48 000	5 500	53 500	53 500
F- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Bizerte					
024	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Bizerte	61 000	1 100	62 100	62 100
025	Ecole des Métiers de Menzel Bourguiba	15 500	1 500	17 000	17 000
026	Ecole des Métiers de Mateur	13 500	1 500	15 000	15 000
027	Ecole des Métiers de Bizerte	14 000	1 100	15 100	15 100
028	Ecole des Métiers de Menzel Jemil	15 000	1 500	16 500	16 500
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Bizerte</u>		119 000	6 700	125 700	125 700
G- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Nabeul					
029	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Nabeul	59 000		59 000	59 000
030	Ecole des Métiers de Kélibia	13 000	2 800	15 800	15 800
031	Ecole des Métiers de Menzel Temime	12 000	1 700	13 700	13 700
032	Ecole des Métiers de Nabeul	17 000	3 600	20 600	20 600
033	Ecole des Métiers de Korba	12 000	1 800	13 800	13 800
034	Ecole des Métiers de Béni Khalled	13 000	1 800	14 800	14 800
035	Ecole des Métiers de Soliman	12 000	1 600	13 600	13 600
036	Ecole des Métiers de Grombalia	12 000	2 100	14 100	14 100
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Nabeul</u>		150 000	15 400	165 400	165 400
H- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Béja					
037	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Béja	92 600	7 000	99 600	99 600
038	Ecole des Métiers de Nefza	14 000	1 700	15 700	15 700
039	Ecole des Métiers de Mezez El Bab	27 000	3 500	30 500	30 500
040	Ecole des Métiers de Béja	16 000	2 000	18 000	18 000
041	Ecole des Métiers de TebourSouk	17 000	3 000	20 000	20 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Béja</u>		166 600	17 200	183 800	183 800
I - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Jendouba					
042	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Jendouba	69 000	1 800	70 800	70 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
043	Ecole des Métiers de Jendouba	10 500	1 700	12 200	12 200
044	Ecole des Métiers de Ghardimaou	10 500	2 500	13 000	13 000
045	Ecole des Métiers 9 Avril 1938 Jendouba	12 500	1 500	14 000	14 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Jendouba</u>	102 500	7 500	110 000	110 000
	J- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale du Kef				
046	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue du Kef	47 000	5 100	52 100	52 100
047	Ecole des Métiers du Kef	17 000	2 200	19 200	19 200
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale du Kef</u>	64 000	7 300	71 300	71 300
	K - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Siliana				
048	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Siliana	40 000	1 000	41 000	41 000
049	Ecole des Métiers de Gaâfour	11 000	2 000	13 000	13 000
050	Ecole des Métiers de Makthar	8 000	2 000	10 000	10 000
051	Ecole des Métiers de Siliana	12 000	1 500	13 500	13 500
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Siliana</u>	71 000	6 500	77 500	77 500
	L- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kasserine				
052	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kasserine	71 000		71 000	71 000
053	Ecole des Métiers de Sbeitla	12 000	1 800	13 800	13 800
054	Ecole des Métiers de Feriana	9 000	3 000	12 000	12 000
055	Ecole des Métiers de Kasserine	13 000	1 300	14 300	14 300
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kasserine</u>	105 000	6 100	111 100	111 100
	M- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sousse				
056	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sousse	58 000	1 500	59 500	59 500
057	Ecole des Métiers de Sousse	10 000	2 100	12 100	12 100
058	Ecole des Métiers de Kalaâ Kébira	10 000	2 200	12 200	12 200
059	Ecole des Métiers de M'Saken	10 000	2 400	12 400	12 400
060	Ecole des Métiers d'Enfidha	9 000	1 000	10 000	10 000
061	Ecole des Métiers 2 Mars 1934 de Sousse	12 000	2 500	14 500	14 500
062	Ecole des Métiers d'Akouda	8 000	900	8 900	8 900
063	Ecole des Métiers de Sidi Bou Ali	6 000	1 000	7 000	7 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sousse</u>	123 000	13 600	136 600	136 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
N- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kairouan					
064	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kairouan	47 500	7 000	54 500	54 500
065	Ecole des Métiers de Nasrallah	10 000	800	10 800	10 800
066	Ecole des Métiers Rue Fès Kairouan	18 000	1 500	19 500	19 500
067	Ecole des Métiers de Haffouz	10 000	1 500	11 500	11 500
068	Ecole des Métiers de Bouhajla	10 000	1 000	11 000	11 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kairouan		95 500	11 800	107 300	107 300
O- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Monastir					
069	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Monastir	56 000	6 000	62 000	62 000
070	Ecole des Métiers de Monastir	22 000	3 200	25 200	25 200
071	Ecole des Métiers de Moknine	17 000	1 500	18 500	18 500
072	Ecole des Métiers de Teboulba	9 000	2 000	11 000	11 000
073	Ecole des Métiers de Ksar Hellal	11 000	1 700	12 700	12 700
074	Ecole des Métiers de Ksibet El Mediouni	8 500	1 200	9 700	9 700
075	Ecole des Métiers de Jemmal	21 000	1 200	22 200	22 200
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Monastir		144 500	16 800	161 300	161 300
P- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Mahdia					
076	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Mahdia	92 000	1 500	93 500	93 500
077	Ecole des Métiers de la Chebba	11 500	1 000	12 500	12 500
078	Ecole des Métiers de Ksour Essaf	12 500	1 600	14 100	14 100
079	Ecole des Métiers de Mahdia	18 000	3 500	21 500	21 500
080	Ecole des Métiers de Souassi	16 000	1 600	17 600	17 600
081	Ecole des Métiers d'El Jem	14 000	1 600	15 600	15 600
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Mahdia		164 000	10 800	174 800	174 800
Q- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sfax					
082	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sfax	96 200	2 000	98 200	98 200
083	Ecole des Métiers Rue El Ksar Sfax	13 000	1 800	14 800	14 800
084	Ecole des Métiers Cité El Mourouj Route de l'Aéroport Sfax	36 200	5 300	41 500	41 500
085	Ecole des Métiers de Jebeniana	16 300	2 100	18 400	18 400
086	Ecole des Métiers de Maharès	15 000	1 500	16 500	16 500
087	Ecole des Métiers Cité El Basetine de Sfax	20 000	5 000	25 000	25 000
088	Ecole des Métiers El Ahd El Jedid de Sfax	16 000	1 500	17 500	17 500
089	Ecole des Métiers Mohamed Jamoussi Sfax	14 000	2 700	16 700	16 700
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sfax		226 700	21 900	248 600	248 600
R- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gafsa					
090	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gafsa	47 000	6 000	53 000	53 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
091	Ecole des Métiers de Gafsa	16 000	3 000	19 000	19 000
092	Ecole des Métiers de Redeyef	15 000	2 000	17 000	17 000
093	Ecole des Métiers de Métlaoui	10 000	1 000	11 000	11 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gafsa</u>	88 000	12 000	100 000	100 000
	S- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid				
094	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sidi Bouzid	50 600		50 600	50 600
095	Ecole des Métiers de Sidi Bouzid	17 500	3 000	20 500	20 500
096	Ecole des Métiers de Regueb	10 000	3 000	13 000	13 000
097	Ecole des Métiers de Ouled Haffouz	10 000	3 000	13 000	13 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid</u>	88 100	9 000	97 100	97 100
	T- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tozeur				
098	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tozeur	35 000	17 000	52 000	52 000
099	Ecole des Métiers de Tozeur	14 000	1 600	15 600	15 600
100	Ecole des Métiers de Nafta	14 000	2 000	16 000	16 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tozeur</u>	63 000	20 600	83 600	83 600
	U- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gabès				
101	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gabès	80 000	3 000	83 000	83 000
102	Ecole des Métiers d'El Hamma	17 000	2 000	19 000	19 000
103	Ecole des Métiers de Mareth	16 000	2 200	18 200	18 200
104	Ecole des Métiers Rue Oasis à Gabès	17 000	1 800	18 800	18 800
105	Ecole des Métiers Aboul Kacem Chebbi à Gabès	17 000	1 700	18 700	18 700
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gabès</u>	147 000	10 700	157 700	157 700
	V- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kébili				
106	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kébili	24 000		24 000	24 000
107	Ecole des Métiers de Kébili	14 000	3 500	17 500	17 500
108	Ecole des Métiers de Douz	10 000	1 000	11 000	11 000
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kébili</u>	48 000	4 500	52 500	52 500
	W- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Medenine				
109	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Medenine	79 000	1 500	80 500	80 500
110	Ecole des Métiers de Medenine	14 000	2 800	16 800	16 800
111	Ecole des Métiers de Jerba	16 000	2 700	18 700	18 700
112	Ecole des Métiers de Zarzis	14 000	2 600	16 600	16 600
	<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Medenine</u>	123 000	9 600	132 600	132 600

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	X- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tataouine				
113	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tataouine	30 000		30 000	30 000
114	Ecole des Métiers de Tataouine	17 000	2 700	19 700	19 700
115	Ecole des Métiers de Ghomrassen	15 000	2 100	17 100	17 100
	<u>Total des budgets des Etablissements du formation relevant de la Direction Régionale de Tataouine</u>	62 000	4 800	66 800	66 800
	<u>TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION</u>	2 815 100	291 900	3 107 000	3 107 000
	Etablissements d'action sociale :				
001	Ecole Primaire Ennour pour les aveugles Bir El Kassaa à Ben Arous	93 500	800	94 300	94 300
002	Ecole Primaire Ennour des Aveugles à Gabès	70 000	100	70 100	70 100
003	Institut des Aveugles à Sousse	135 000	1 900	136 900	136 900
	<u>TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ACTION SOCIALE</u>	298 500	2 800	301 300	301 300
	Autres Etablissements :				
001	Ecole Internationale de Tunis		423 200	423 200	423 200
002	Centre National d'innovation pédagogique et de recherches en éducation	427 000	66 000	493 000	493 000
003	Centre National de Maintenance	200 000	30 000	230 000	230 000
004	Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique	1 413 000	90 000	1 503 000	1 503 000
005	Internat Primaire de Mateur	34 000	22 000	56 000	56 000
006	Internat Primaire de Menagâa - Zaghuan	15 000	20 000	35 000	35 000
	<u>TOTAL DES BUDGETS DES AUTRES ETABLISSEMENTS</u>	2 089 000	651 200	2 740 200	2 740 200
	Total Education	31 568 000	24 446 000	56 014 000	56 014 000
	2 - FORMATION				
1	Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation	701000	70000	771000	771000
	Total Formation	701 000	70 000	771 000	771 000
1243	<u>TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION</u>	32 269 000	24 516 000	56 785 000	56 785 000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie				
	1 - Enseignement Supérieur				
	A- Budgets des Etablissements d'Enseignements Supérieur				
	Budgets des Etablissements relevant de l'Université Ez-zitouna				
1	Université Ez-zitouna	363000	3000	366000	366000
2	Institut Supérieur de Théologie		25000	25000	25000
3	Institut Supérieur de Civilisation Islamique de Tunis		7000	7000	7000
4	Centre des Etudes Islamiques à Kairouan		1000	1000	1000
	Total des Budgets des Universités	363000	36000	399000	399000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Tunis				
5	Université de Tunis	5612000		5612000	5612000
6	Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis		365000	365000	365000
7	Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jendouba		130000	130000	130000
8	Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue		121000	121000	121000
9	Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture		30000	30000	30000
10	Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis		100000	100000	100000
11	Ecole Normale Supérieure		48000	48000	48000
12	Institut Supérieur de Musique		8000	8000	8000
13	Institut Supérieur d'Art Dramatique		5000	5000	5000
14	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires		30000	30000	30000
15	Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis		10000	10000	10000
16	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Tunis		50000	50000	50000
17	Institut Supérieur des Sciences et Techniques de Tunis		171000	171000	171000
18	Institut Supérieur de Gestion		170000	170000	170000
19	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales		110000	110000	110000
20	Institut Préparatoire d'Etudes Littéraire et des Sciences Humaines de Tunis		5000	5000	5000
21	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires au Kef		5000	5000	5000
22	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba		8000	8000	8000
	Total	5612000	1366000	6978000	6978000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Tunis El Manar				
23	Université de Tunis El Manar	7350000	1000	7351000	7351000
24	Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis		570000	570000	570000
25	Faculté de Médecine de Tunis		355000	355000	355000
26	Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis		380000	380000	380000
27	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis		413000	413000	413000
28	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis		288000	288000	288000
29	Centre de Calcul "El Khwarezmi"		2000	2000	2000
30	Institut Bourguiba de Langues Vivantes		775000	775000	775000
31	Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis		95000	95000	95000
32	Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis		50000	50000	50000
33	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à El Manar		26000	26000	26000
34	Institut Supérieur de l'Informatique		20000	20000	20000
35	Centre de Publication Universitaire		100000	100000	100000
	Total	7350000	3075000	10425000	10425000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de 7 Novembre à Carthage				
36	Université du 7 Novembre à Carthage	7178000	1000	7179000	7179000
37	Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Tunis		120000	120000	120000
38	Faculté des Sciences de Bizerte		245000	245000	245000
39	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Nabeul		46000	46000	46000
40	Institut National des Sciences Appliqués et de Technologie		100000	100000	100000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
41	Institut Supérieur de Langues		100000	100000	100000
42	Institut de Hautes Etudes Commerciales		110000	110000	110000
43	Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques		85000	85000	85000
44	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mateur		48000	48000	48000
45	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs de Nabeul		59000	59000	59000
46	Institut Supérieur des Beaux Arts de Nabeul		53000	53000	53000
47	Ecole Nationale de l'Architecture et d'Urbanisme		110000	110000	110000
48	Ecole Polytechnique de Tunisie		40000	40000	40000
49	Ecole Supérieur des Statistiques		15000	15000	15000
50	Ecole Supérieur de la Technologie et de l'Informatique de Carthage		30000	30000	30000
51	Institut Supérieur de la Technologie de l'Environnement, d'Urbanisme et des Bâtiments		20000	20000	20000
	Total des Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université 7 Novembre à Carthage	7178000	1182000	8360000	8360000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de la Manouba				
52	Université de la Manouba	3300000	1000	3301000	3301000
53	Faculté des Lettres de la Manouba		440000	440000	440000
54	Institut Supérieur de Documentation à Tunis		35000	35000	35000
55	Institut de Presse et des Sciences de l'Information		45000	45000	45000
56	Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National		9000	9000	9000
57	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises		157000	157000	157000
58	Ecole Supérieure du Commerce à Tunis		105000	105000	105000
59	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		56000	56000	56000
60	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Tunis		60000	60000	60000
61	Institut Supérieur des Arts du Multimédia à la Manouba		30000	30000	30000
	Total des Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université 7 Novembre à Carthage	3300000	938000	4238000	4238000
62	Université Virtuelle de Tunis	246000		246000	246000
	Total	246000		246000	246000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université du Centre				
63	Université du Centre	7644000	2000	7646000	7646000
64	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan		150000	150000	150000
65	Faculté de Médecine de Monastir		100000	100000	100000
66	Faculté de Chirurgie Dentaire de Monastir		90000	90000	90000
67	Faculté de Pharmacie de Monastir		93000	93000	93000
68	Faculté de Médecine de Sousse		103000	103000	103000
69	Faculté des Sciences de Monastir		196000	196000	196000
70	Faculté de Droit et des Sciences Economiques et Politiques de Sousse		350000	350000	350000
71	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia		150000	150000	150000
72	Ecole Nationale d'Ingénieurs à Monastir		59000	59000	59000
73	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse		237000	237000	237000
74	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Monastir		50000	50000	50000
75	Institut Supérieur de Gestion à Sousse		126000	126000	126000
76	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Sousse		60000	60000	60000
77	Institut Supérieur de Musique à Sousse		12000	12000	12000
78	Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse		33000	33000	33000
79	Institut Supérieur de Langues Appliquées aux Affaires et Au Tourisme de Moknine		55000	55000	55000
80	Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir		65000	65000	65000
81	Institut Supérieur de l'Informatique et Multimédia de Hammam Sousse		24000	24000	24000
82	Institut Supérieur du Transport et de Télécommunications de Sousse		20000	20000	20000
83	Institut Supérieur des Finances et de Fiscalité de Sousse		9000	9000	9000
84	Institut d'Etude de Commerce Supérieur de Sousse		7000	7000	7000
85	Institut Supérieur de l'Informatique et du Mathématique de Monastir		14000	14000	14000
86	Institut Supérieur des Arts et des Métiers de Kairouan		10000	10000	10000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
87	Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion de Kairouan		10000	10000	10000
88	Institut Supérieur des Etudes Appliquées de Mahdia		6000	6000	6000
89	Institut Supérieur des Métiers des Modes de Monastir		6000	6000	6000
	Total des Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université du Centre	7644000	2037000	9681000	9681000
	Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sfax				
90	Université de Sfax	8453000	5000	8458000	8458000
91	Faculté de Médecine de Sfax		130000	130000	130000
92	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Sfax		220000	220000	220000
93	Faculté de Droit à Sfax		173000	173000	173000
94	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax		187000	187000	187000
95	Faculté des Sciences de Sfax		301000	301000	301000
96	Faculté des Sciences de Gabès		70000	70000	70000
97	Ecole Nationale d'Ingénieurs à Gabès		23000	23000	23000
98	Ecole Nationale d'Ingénieurs à Sfax		85000	85000	85000
99	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Sfax		33000	33000	33000
100	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à Gabès		33000	33000	33000
101	Ecole Supérieure de Commerce à Sfax		79000	79000	79000
102	Institut Supérieur des Beaux Arts de Sfax		63000	63000	63000
103	Institut Supérieur de Gestion à Gabès		63000	63000	63000
104	Institut Supérieur de Musique à Sfax		30000	30000	30000
105	Institut Supérieur de Langues à Gabès		27000	27000	27000
106	Faculté des Sciences de Gafsa		60000	60000	60000
107	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Gabès		14000	14000	14000
108	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires de Gafsa		11000	11000	11000
109	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires de Sfax		17000	17000	17000
110	Institut Supérieur de l'Informatique et de Multimédia de Sfax		15000	15000	15000
111	Institut Supérieur de l'Electronique et de Communications de Sfax		10000	10000	10000
112	Institut Supérieur de Biothéchnologie de Sfax		10000	10000	10000
113	Institut d'Etude de Commerce Supérieur de Sfax		7000	7000	7000
114	Institut Supérieur de Gestion Commercial de Sfax		7000	7000	7000
115	Institut Supérieur de l'Informatique et de Multimédia de Gabès		7000	7000	7000
	Total des Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sfax	8453000	1680000	10133000	10133000
	TOTAL DES BUDGETS DES UNIVERSITES	40146000	10314000	50460000	50460000
	B/-Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques				
116	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	966000	230000	1196000	1196000
117	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Nabeul	772000	60000	832000	832000
118	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Charguia	593000	40000	633000	633000
119	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Ksar Hellal	243000	53000	296000	296000
120	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sousse	609000	142000	751000	751000
121	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kairouan	255000	30000	285000	285000
122	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gabès	499000	60000	559000	559000
123	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gafsa	555000	60000	615000	615000
124	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sfax	720000	138000	858000	858000
125	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jerba	415000	105000	520000	520000

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
126	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Mahdia	234000	46000	280000	280000
127	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Zaghouan	165000	25000	190000	190000
128	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jendouba	90000	25000	115000	115000
129	Institut Supérieur des Etudes Technologiques au Kef	165000	25000	190000	190000
130	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kébili	45000	5000	50000	50000
131	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasserine	45000	5000	50000	50000
132	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte	45000	5000	50000	50000
133	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Siliana	45000	5000	50000	50000
	de l'Université des Etudes Technologiques	6461000	1059000	7520000	7520000
	C/-Etablissements de Formation de Maîtres				
134	Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Kairouan	267000	44000	311000	311000
135	Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Sousse	344000	56000	400000	400000
136	Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Korba	368000	88000	456000	456000
137	Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Gafsa	336000	50000	386000	386000
138	Institut Supérieur de Formation de Maîtres de Sbeitla	355000	60000	415000	415000
139	Institut Supérieur de Formation de Maîtres du Kef	331000	49000	380000	380000
	Total des Budgets des Etablissements de Formation de Maîtres	2001000	347000	2348000	2348000
	Total des Budgets des Etablissements d'Enseignements Supérieur	48608000	11720000	60328000	60328000
	DI-Offices d'Oeuvres Universitaires				
140	Office des Oeuvres Universitaires pour le Nord à Tunis	1404000	153000	1557000	1557000
141	Office des Oeuvres Universitaires pour le Centre à Sousse	1887000	572000	2459000	2459000
142	Office des Oeuvres Universitaires pour le Sud à Sfax	1801000	723000	2524000	2524000
	Total des Budgets des Offices	5092000	1448000	6540000	6540000
	EI-Restaurants, Foyers, Centres et Cités Universitaires				
	Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Nord à Tunis				
143	Restaurant Universitaire de Bouchoucha	165000	45000	210000	210000
144	Restaurant Universitaire de Carthage	76000	19000	95000	95000
145	Restaurant Universitaire à El Menzah 7	136000	71000	207000	207000
146	Restaurant Universitaire à El Omrane Supérieur	356000	106000	462000	462000
147	Restaurant Universitaire de Nabeul	415000	125000	540000	540000
148	Restaurant Universitaire de Charguia	244000	42000	286000	286000
149	Restaurant Universitaire du Campus Universitaire	238000	33000	271000	271000
150	Restaurant Universitaire de la Rabta	291000	61000	352000	352000
151	Restaurant Universitaire Ibn Zaïdoun de la Manouba	519000	143000	662000	662000
152	Cité Universitaire de Mutuelle Ville	165000	101000	266000	266000
153	Cité Universitaire de Montfleury	270000	125000	395000	395000
154	Cité Universitaire de Ras tabia	264000	130000	394000	394000
155	Cité Universitaire de l'Ariana	201000	97000	298000	298000
156	Cité Universitaire de Ben Arous	166000	110000	276000	276000
157	Cité Universitaire du Bardo I	145000	105000	250000	250000
158	Cité Universitaire du Bardo II	125000	115000	240000	240000
159	Cité Universitaire Hassen Ennouri à Bizerte	497000	275000	772000	772000
160	Cité Universitaire les Jardins à Tunis	203000	82000	285000	285000
161	Cité Universitaire à El Mourouj	172000	156000	328000	328000
162	Cité Universitaire de Hammam-Chott	193000	151000	344000	344000

(En dinars)

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
163	Cité Universitaire de Jendouba	305000	230000	535000	535000
164	Cité Universitaire de Bulla Régia	101000	100000	201000	201000
165	Foyer Universitaire Ibn Khaldoun à Tunis	99000	26000	125000	125000
166	Foyer Universitaire Chawki à El Menzah 7	26000	110000	136000	136000
167	Foyer Universitaire du Bardo III	10000	85000	95000	95000
168	Foyer Universitaire d'El Menzah	28000	35000	63000	63000
169	Foyer Universitaire Rue de Mulhouse	106000	30000	136000	136000
170	Foyer Universitaire Ibn Charaf l'Ariana	174000	30000	204000	204000
171	Foyer Universitaire de Ben Arous	14000	40000	54000	54000
172	Foyer Universitaire Thameur - Ariana	97000	35000	132000	132000
173	Foyer Universitaire Fattouma Bourguiba-Tunis	37000	38000	75000	75000
174	Foyer Universitaire de Bab El Khadhra	70000	32000	102000	102000
175	Foyer Universitaire de la Cité Ez-zouhour	33000	30000	63000	63000
176	Foyer Universitaire Route de l'Aérodrome - Ariana	7000	66000	73000	73000
177	Foyer Universitaire El Yassamine	102000	110000	212000	212000
178	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur I	22000	105000	127000	127000
179	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur II	13000	65000	78000	78000
180	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur III	8000	105000	113000	113000
181	Foyer Universitaire à Hammam Chatt 2	149000	85000	234000	234000
182	Foyer Universitaire Rue de Madrid-Tunis	138000	30000	168000	168000
183	Foyer Universitaire "El Ferdaous" Tunis	151000	32000	183000	183000
184	Foyer Universitaire Ibn Rochd-Tunis	84000	30000	114000	114000
185	Foyer Universitaire Erriadh - Tunis	93000	26000	119000	119000
186	Foyer Universitaire Balkis à El Menzah 7	29000	55000	84000	84000
187	Foyer Universitaire 7 Novembre à Tunis	104000	62000	166000	166000
188	Foyer Universitaire des Etudiantes de la Manouba		133000	133000	133000
189	Foyer Universitaire de Nabeul	290000	190000	480000	480000
190	Foyer Universitaire El Mourouj		108000	108000	108000
191	Foyer Universitaire El Ouardia	231000	106000	337000	337000
192	Foyer Universitaire El Bassatine à la Manouba	45000	155000	200000	200000
193	Centre Universitaire d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	61000	8000	69000	69000
	Total des Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Nord à Tunis	7468000	4384000	11852000	11852000
	Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Centre à Sousse				
194	Restaurant Universitaire les Roses à Monastir	266000	87000	353000	353000
195	Restaurant Universitaire Skanes à Monastir	449000	152000	601000	601000
196	Cité Universitaire El Ghazali - Sousse	301000	174000	475000	475000
197	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	186000	144000	330000	330000
198	Cité Universitaire Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	332000	145000	477000	477000
199	Cité Universitaire de Ksar Héllal	178000	31000	209000	209000
200	Cité Universitaire Fattouma Bourguiba - Monastir	277000	118000	395000	395000
201	Cité Universitaire Ibn Sina à Sousse	265000	140000	405000	405000
202	Cité Universitaire Sabra à Kairouan	255000	95000	350000	350000
203	Foyer Universitaire Erriadh à Sousse	27000	44000	71000	71000
204	Foyer Universitaire Ibn El Jazzar à Sousse	106000	35000	141000	141000
205	Foyer Universitaire 3 Aout à Monastir	100000	55000	155000	155000
206	Foyer Universitaire El Bassatine à Monastir	51000	99000	150000	150000
207	Foyer Universitaire Rakkada à Kairouan		109000	109000	109000
208	Foyer Universitaire Khzama à Sousse	126000	32000	158000	158000
209	Foyer Universitaire Imam Mezri à Monastir	4000	61000	65000	65000
210	Foyer Universitaire Skanes à Monastir	35000	85000	120000	120000
211	Foyer Universitaire Sahloul à Sousse	20000	130000	150000	150000
212	Foyer Universitaire Abou El Kacem Echebbi à Kairouan	120000	42000	162000	162000
213	Centre Culturel Universitaire à Monastir	60000	5000	65000	65000
214	Centre Culturel Universitaire "Yahia Ibn Omar" à Sousse	37000	3000	40000	40000
215	Centre Universitaire d'animation Culturelle et Sportive Rakada à Kairouan	41000	4000	45000	45000
	Total des Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Centre à Sousse	3236000	1790000	5026000	5026000

(En dinars)

N D'OR- DRE	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Prévisions			
		Recettes			Dépenses
		Subvention de l'Etat	Ressources Propres	Total des Recettes	Total des Dépenses
	Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Sud à Sfax				
216	Restaurant Universitaire El Manar à Sfax	312000	75000	387000	387000
217	Cité Universitaire Ibn El Jazzar à Sfax	234000	170000	404000	404000
218	Cité Universitaire Ibn Chabbat à Sfax	364000	94000	458000	458000
219	Cité Universitaire Ali Nouri à Sfax	381000	170000	551000	551000
220	Cité Universitaire Omar Ibn El Khattab à Gabès	391000	225000	616000	616000
221	Cité Universitaire Sidi Mansour à Sfax	293000	147000	440000	440000
222	Cité Universitaire El Yassamin à Sfax	376000	199000	575000	575000
223	Foyer Universitaire Rue du Commandant Béjaoui à Sfax	131000	39000	170000	170000
224	Foyer Universitaire El Bassatine à Sfax	126000	38000	164000	164000
225	Foyer Universitaire Tanyour à Sfax	113000	29000	142000	142000
226	Foyer Universitaire Imam Sahnoun à Sfax	98000	30000	128000	128000
227	Foyer Universitaire El Farabi à Sfax	45000	60000	105000	105000
228	Foyer Universitaire Ibn Abi Sarah à Gabès	261000	81000	342000	342000
229	Centre Universitaire d'animation culturelle et Sportive à Sfax	42000	3000	45000	45000
	Total des Etablissements relevant de l'Office des Oeuvres Universitaires pour le Sud à Sfax	3167000	1360000	4527000	4527000
	Total des Budgets des Etablissements relevant des Offices d'Oeuvres Universitaires	13871000	7534000	21405000	21405000
	Total des Etablissements de l'Enseignement Supérieur	67571000	20702000	88273000	88273000
	3 - Recherche Scientifique et Technologie				
1	Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales	420000	10000	430000	430000
2	Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique	201000	10000	211000	211000
3	Institut National de la Recherche Scientifique et Technique	1308000	20000	1328000	1328000
4	Centre de Biotechnologie à Sfax	371000	8000	379000	379000
5	Institut National des Sciences et Technologies de la Mer	422000	120000	542000	542000
6	Institut National de Recherches et d'Analyses Physico-Chimiques	869000	15000	884000	884000
6	Total 3- Recherche Scientifique et Technologie	3591000	183000	3774000	3774000
235	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de Recherche Scientifique et de la Technologie	71162000	20885000	92047000	92047000
	Total Général des Budgets rattachés pour ordre au Budget Général de l'Etat	248988500	261363000	510351500	510351500